

125 COMBATS

et événements-phares du PS

PS *CRATEUR
DE PROGRES
DEPUIS 125 ANS*

Téléchargeable sur le site www.ps.be

N° fiche	Combat	Date	Page
1	La naissance du Parti Ouvrier Belge (POB)	Avril 1885	1
2	La naissance de la presse progressiste	Décembre 1885	2
3	Les services publics, au cœur des combats PS	Dès 1885	3
4	Les coopératives, magasins du peuple	À partir de 1886	4
5	La jeunesse socialiste se mobilise	À partir de 1886	5
6	Protéger contre les accidents du travail	1887-1979	6
7	La Fête internationale du travail	Mai 1889	7
8	L'abolition progressive du travail des enfants	Décembre 1889	8
9	La Charte de Quaregnon	1894	9
10	La naissance des mutualités et de la protection sociale	À partir de 1894	10
11	La décolonisation et l'indépendance du Congo	À partir de 1895	11
12	Le syndicat socialiste, à la pointe des combats	1898	12
13	La Maison du Peuple de Bruxelles	Avril 1899	13
14	Une pension pour chacun	À partir de 1900	14
15	L'indépendance financière des femmes	À partir de février 1900	15
16	La liberté syndicale	À partir de 1906	16
17	L'école pour tous	Mai 1914	17
18	Le droit de vote pour tous	À partir de 1919	18
19	Le logement social	À partir de 1919	19
20	Le sport à l'école	1919-1921	20
21	Le premier pas vers l'assurance chômage	1920	21
22	L'indexation des salaires, un combat permanent	À partir de 1920	22
23	La journée de 8 heures	Juin 1921	23
24	Les bibliothèques publiques	Octobre 1921	24
25	Marie Spaak : la première femme au Sénat !	Décembre 1921	25
26	Les Femmes Prévoyantes Socialistes	1922	26
27	Le droit aux congés payés	À partir de 1925	27
28	L'accès aux transports publics	À partir de 1926	28
29	Le Fonds des Maladies Professionnelles	1927	29

30	Le Fête des Mères	Mai 1927	30
31	Les Faucons Rouges	1928	31
32	Lucie Dejardin : la première femme élue Députée !	1929	32
33	Du Parti Socialiste Belge (PSB) au Parti Socialiste (PS)	1942 et 1978	33
34	La Sécurité sociale	Décembre 1944	34
35	La Question royale	1950-1951	35
36	L'Internationale Socialiste	1951	36
37	Le bien-être et la sécurité des travailleurs	À partir de 1952	37
38	Le Pacte scolaire	1955 - 1958	38
39	Les grèves de 60	Hivers 1960 - 1961	39
40	Le Mouvement Populaire Wallon	1961	40
41	Solidarité Socialiste : aider les pays pauvres à s'en sortir	1963	41
42	Des soins de santé remboursés à tous	Dès 1963	42
43	Le rassemblement des progressistes	Mai 1969	43
44	La protection politique des francophones	1970	44
45	Le soutien aux réfugiés politiques chiliens	1973	45
46	Les euromissiles en Belgique	À partir de 1979	46
47	La création de la Région wallonne	À partir de 1980	47
48	La laïcité enfin reconnue!	À partir de 1981	48
49	Éradiquer le racisme	À partir de juillet 1981	49
50	Les fonds structurels européens pour nos régions	1985 - 2010	50
51	Les Guichets Énergie	À partir de 1985	51
52	Lutter contre le Sida, soutenir les malades	À partir de 1987	52
53	Le développement durable, un concept socialiste !	Mars 1987	53
54	La création de la Région bruxelloise	1989	54
55	Un bel avenir pour Bruxelles !	À partir de 1989	55
56	La dépénalisation de l'avortement	1990	56
57	Les aéroports régionaux	1990-2010	57
58	Protéger les droits de l'enfant	1991	58
59	L'Aide à la jeunesse	Mars 1991	59
60	Protéger le consommateur	À partir de juillet 1991	60
61	Assurer la sécurité dans les centres urbains	À partir de 1992	61
62	Un Parti Socialiste pour l'Europe	Novembre 1992	62
63	Vers une Belgique fédérale	À partir de 1993	63

64	Revitaliser les quartiers bruxellois	À partir de 1993	64
65	Les agences immobilières sociales	Juillet 1993	65
66	Création des médiateurs francophones	1994-2002	66
67	Intégrer les personnes handicapées	Avril 1995	67
68	Recruter des personnes handicapées dans l'administration	À partir de 1995	68
69	Les missions prioritaires de l'enseignement	Juillet 1997	69
70	Protéger les enfants contre la maltraitance	À partir de mars 1998	70
71	Plus de moyens pour les écoles, notamment défavorisées	À partir de juin 1998	71
72	Vaincre le surendettement	À partir de juillet 1998	72
73	La cohabitation légale	Novembre 1998	73
74	Aider les plus démunis : le Samu social de Bruxelles	1999	74
75	Soutenir les centres de jeunes	1999	75
76	L'armée au service de la paix	À partir de 1999	76
77	Créer un véritable espace européen de la recherche	2000	77
78	Faire disparaître les mines antipersonnel	À partir de mars 2000	78
79	L'égalité pour les couples de même sexe !	À partir de 2000	79
80	La Wallonie et le commerce extérieur	À partir de 2001	80
81	Éradiquer les violences conjugales	À partir de 2001	81
82	L'industrie culturelle	À partir de 2001	82
83	Le droit à un revenu minimum, même après 65 ans	Juin 2001	83
84	Soutenir les agriculteurs wallons	Juillet 2001	84
85	Un congé pour tous les papas !	À partir d'août 2001	85
86	La Directive Renault	2002	86
87	Le droit de mourir dignement	2002	87
88	Internet pour tous	2002	88
89	L'intégration sociale	Mai 2002	89
90	Stop à la violence professionnelle	Juin 2002	90
91	L'assurance : un droit pour chacun !	Août 2002	91
92	La Belgique opposée à la guerre en Irak	À partir de février 2003	92
93	Le PS garantit le service bancaire pour tous !	Mars 2003	93
94	Pour un réel statut des artistes	À partir de juillet 2003	94
95	Lutter contre toutes les formes de discrimination	2003 et 2007	95
96	Stop au sexisme !	2003 et 2007	96

97	Directive Bolkestein : le coup d'arrêt à l'ultralibéralisme	Février 2004	97
98	Des études accessibles à tous !	Juin 2004	98
99	Soulager la douleur	Juillet 2004	99
100	Taxer la spéculation	À partir de juillet 2004	100
101	Le Plan Marshall	2005	101
102	Stop aux partis liberticides	Janvier 2005	102
103	Protéger la diversité des expressions culturelles	Octobre 2005	103
104	Lier toutes les pensions et allocations au bien-être	Décembre 2005	104
105	Permettre aux moins nantis de se chauffer	À partir de l'hiver 2005	105
106	Le Plan Langues	À partir de 2006	106
107	Un coup de pouce financier à la rentrée scolaire	Juillet 2006	107
108	Le droit à la procréation médicalement assistée	2007	108
109	Garantir les droits des locataires	Avril 2007	109
110	Décrocher plus facilement son premier emploi	Juillet 2007	110
111	Pour une régulation économique et financière en Belgique	À partir de 2008	111
112	Lunettes et soins dentaires gratuits pour les moins de 18 ans !	Mai 2008 et mars 2009	112
113	Stop à la maltraitance des personnes âgées !	À partir de juin 2008	113
114	Promouvoir la diversité dans la fonction publique bruxelloise	Juillet 2008	114
115	Bruxelles, des entreprises plus responsables	Juillet 2008	115
116	Le Rapport Rasmussen au Parlement européen : réguler la finance !	Septembre 2008	116
117	Garantir les indépendants contre les petits risques	À partir de 2008	117
118	Faire de la lutte contre le cancer une grande cause nationale	À partir de 2008	118
119	Créer l'Alliance emploi-environnement	2009	119
120	Coût de l'énergie : soutenir aussi les plus défavorisés !	2009	120
121	Des cyber-écoles aux cyber-classes	Depuis 2009	121
122	Faim dans le monde : nourrir et émanciper !	2010	122
123	Europe : le progrès social avant tout !	2010	123
124	Le salaire minimum européen	2010	124
125	Conditionner les aides à l'emploi et les intérêts notionnels	2010	125

LA NAISSANCE DU PARTI OUVRIER BELGE (POB)

Le socialisme naît lorsque les travailleurs commencent à se rendre compte qu'ils sont très nombreux, et que leur nombre constitue une force potentielle extraordinaire. Mesurant tout l'intérêt de s'unir, au niveau local comme au plan international, ils entament un long processus de structuration.

L'Association Internationale des Travailleurs, la « Première Internationale » voit le jour à Londres en septembre 1864, grâce à Karl Marx.

En Belgique, l'organisation ouvrière et socialiste est encore très faible : elle se concentre dans l'Association « Le Peuple ». Sous l'impulsion de la Première Internationale, des assemblées s'organisent partout dans le pays. La personnalité qui domine cette époque est César de Paepe.

La section nationale tient un congrès en 1874, qui permet à César de Paepe de rédiger un rapport sur les services publics, véritable somme des idées socialistes de l'époque.

De 1872 à 1885 de nombreuses initiatives se développent chez nous. Elles sont dues à quelques hommes : Edmond Van Beveren qui s'est affilié à l'Association professionnelle des tisserands et à laquelle, en 1874, Edouard Anseele apporte sa fougue. Ce groupe se transforme vite en fédération ouvrière gantoise et des organisations similaires apparaissent à Anvers et Bruxelles.

À Bruxelles, les groupements professionnels se réunissent en une « Chambre de Travail » dont l'âme est César de Paepe, encore lui. Louis Bertrand y joue aussi un rôle prépondérant, aidé par Hector Denis, Guillaume Degreef et Paul Janson.

Après quelques tentatives d'unification, deux partis se forment : le Parti Socialiste flamand et le Parti Socialiste brabançon (1877). César de Paepe rédige un manifeste dont s'inspireront plus tard les fondateurs du Parti Ouvrier Belge.

Le 6 avril 1885, tous les groupes wallons, flamands et bruxellois rassemblés à Bruxelles sous la présidence de Louis Bertrand déclarent adhérer à la Constitution d'un « Parti Ouvrier Belge ». C'était il y a 125 ans !

LA NAISSANCE DE LA PRESSE PROGRESSISTE

Pour unir les travailleurs, il faut à la fois développer leur conscience politique et leur fournir toute l'information nécessaire à l'appréhension des événements. Ne pouvant compter sur la presse de droite, relais de toutes les idées conservatrices, les socialistes commencent à développer une authentique presse de gauche, qui diffusera les idées progressistes et servira de trait d'union entre tous les travailleurs.

Dès 1867, quelques camarades tisserands du pays de Verviers avaient lancé un petit journal : *Le Mirabeau*. Vers la même époque, un ouvrier tailleur liégeois publiait *L'Ami du Peuple* et, en 1869, un autre ouvrier cordonnier anversoïse fondait *De Werker*.

Neuf ans plus tard, en 1878, Louis Bertrand lançait à Bruxelles *La Voix de l'Ouvrier*. Enfin, Edouard Anseele et quelques autres Gantois faisaient paraître *Vooruit*, en 1884.

Mais le vœu des militants socialistes et ouvriers était de disposer, au plus tôt, d'un organe quotidien. Le Conseil général du Parti Ouvrier Belge y consacra ses efforts et, peu après, *La Voix de l'Ouvrier* fusionnait avec *La République* pour assurer la publication d'un organe quotidien, intitulé *Le Peuple*. Cette nouvelle feuille était chargée de défendre les idées et la politique du P.O.B..

Les débuts furent modestes. De très petit format, *Le Peuple* ne comptait que quatre pages. L'imprimerie, la rédaction et l'administration furent installées dans deux chambres de l'immeuble portant le numéro 12 de la rue des Sables. Et ce fut le 12 décembre 1885, au soir, que le premier numéro du *Peuple* sortit de presse, portant la date du lendemain, 13 décembre.

Le premier numéro du nouveau quotidien débutait par la proclamation de son programme, celui-ci tenant en quelques lignes vigoureuses :

« Notre titre l'indique, c'est au nom de la grande foule anonyme que nous allons batailler, ferme et fort. Il faut à la masse une feuille parlant son rude et mâle langage, attaquant sans crainte les oppresseurs, mettant à nu les turpitudes et les exactions d'en haut et les souffrances d'en bas. Nous serons cette feuille. Si tous ceux qui doivent nous aider font leur part de travail, le Peuple vivra. »

Les socialistes ont à leur actif une multitude de réalisations qui ont considérablement amélioré notre société. On pense bien sûr à la Sécurité sociale et à tous les droits désormais garantis aux travailleurs. À côté de la sécurité sociale et de tous les droits désormais garantis aux travailleurs, il y a toute la dimension « services » : des services publics accessibles aux riches comme aux pauvres, et qui remplissent des missions essentielles.

Le courrier, le téléphone, les transports en commun, le gaz de ville, l'eau potable, les pompiers, la police, les hôpitaux, les routes ... Qui de nous pourrait s'en passer, et surtout, qui oserait dire que ces services ne sont pas devenus vitaux pour tout un chacun ?

Pour le PS, les services publics doivent profiter à tous sans distinction de fortune ou de lieu de vie. Ils sont en outre « le seul patrimoine de ceux qui n'en ont aucun », car ils représentent une garantie de confort et de dignité pour les personnes en situation de précarité.

Depuis sa création, le Parti socialiste a ardemment promu et défendu les services publics, s'opposant chaque fois que c'était nécessaire à leur privatisation ou à leur démantèlement.

À côté des efforts en termes d'infrastructures et de développement, le PS s'est montré particulièrement attentif aux droits de l'utilisateur. De nombreux textes consacrent ainsi le droit du citoyen à recevoir un service de qualité : proximité, accessibilité, transparence, accueil, rapidité ... Autant d'exigences devenues « incontournables » aujourd'hui pour tous les agents des services publics.

Ces agents, eux aussi, sont au cœur des préoccupations du PS, qui n'a eu de cesse d'améliorer leurs conditions de travail et de sécuriser leur statut. C'était déjà le cas en 1937, lorsqu'un gouvernement à participation socialiste adopta le « statut Camu » des agents de l'État, un texte de référence encore d'application actuellement.

Aujourd'hui, malgré les terribles pressions internationales pour déréguler les services et précariser les travailleurs, le PS tient bon et protège nos services publics. Ce combat, l'un des plus difficiles, qu'ils aient jamais eu à mener, les socialistes le mènent avec cœur et détermination.



À partir de 1886 LES COOPÉRATIVES, MAGASINS DU PEUPLE

Vers 1870, la principale préoccupation dans les milieux socialistes était d'aider les travailleurs, qui vivaient dans un terrible dénuement et n'avaient même pas les moyens d'acheter les produits qu'ils fabriquaient. L'idée coopérative commence alors à faire son chemin.

Un militant, Théophile Massart, sur l'exemple coopératif du « Vooruit » à Gand, propose la création d'une boulangerie coopérative. Celle-ci est ouverte à Jolimont en 1886 et appelée « Au Progrès ».

Très vite, la jeune coopérative va s'étendre et installer d'autres commerces de manière permanente : une pharmacie, une boucherie, une brasserie, des magasins de chaussures et de confection... À côté de ce rôle économique, la coopérative accorde son soutien financier à nombreuses œuvres d'éducation. Enfin, elle intervient aussi pour aider le Parti Ouvrier Belge dans ses batailles électorales.

La Fédération des Sociétés Coopératives belges est constituée en 1900. Jusqu'à la guerre, son travail le plus important est de centraliser les achats des 250 sociétés coopératives de consommation, d'ordonner les collaborations entre elles, de favoriser les relations avec les quelques sociétés coopératives de production, de perfectionner les méthodes d'organisation intérieure et de diffuser l'idée coopérative.

En 1971, la Fédération Belge des Coopératives socialistes (FEBECOOP) est créée. La Société Générale coopérative est dissoute et transformée en Coop-Belgique. À partir de ce moment, les coopératives quittent la scène de la distribution alimentaire.

Aujourd'hui, de nouvelles initiatives naissent un peu partout, en Europe comme chez nous à l'initiative de l'action commune, avec l'ouverture d'un magasin du peuple à Visé par exemple. Elles proposent un autre modèle économique que celui du capitalisme. **Sous la forme coopérative comme sous la forme d'entreprises d'économie sociale, le combat pour une consommation accessible à tous se poursuit, avec le soutien des socialistes.**

C'est après la grande grève de 1886 que la Jeune Garde Socialiste est fondée. Face à la violence de la répression policière et militaire, le Parti Ouvrier Belge est amené à développer une action antimilitariste.

Edouard Anseele lance ainsi un appel aux mères, afin qu'elles demandent à leurs fils soldats de ne pas tirer sur les grévistes. Bon nombre de jeunes reçoivent ce message avec enthousiasme et décident de créer des groupes pour les futurs soldats : c'est l'origine des Jeunes Gardes Socialistes, la première structure politique du genre en Europe.

Le Mouvement des Jeunes socialistes (MJS), fondé en 1964 à Herstal, est issu de ces Jeunes Gardes. Le MJS, composé de onze fédérations régionales, de nombreuses sections locales et de multiples militants, regroupe dans une structure indépendante la jeunesse socialiste de la Communauté française.

Ses membres ont pour objectif de contribuer à la formation des jeunes à la vie politique et organisent des activités de mobilisation des citoyens. Le MJS réalise aussi un travail d'information et de formation auprès de ses membres, âgés de 16 à 30 ans.

En 1926, le Parti constitue la Centrale des Jeunesses Socialistes pour regrouper divers associations d'origine socialiste : les Sportifs ouvriers, les Jeunesses ouvrières et les Jeunes Gardes Socialistes.

La Confédération des Jeunesses Socialistes lui succède en 1945. Cette dernière comporte désormais quatre secteurs d'activités : les Faucons Rouges, Gymsport, la Jeune Garde Socialiste et les Etudiants Socialistes. En 1968, une scission interne, d'origine linguistique, a lieu entre la Confédération des Jeunesses Socialistes et la *Socialistische Jeugdverbon*.

Aujourd'hui, c'est Ré.S.O.-J. (Réseau Socialiste des Organisations de Jeunesse) qui fédère l'ensemble des organisations et associations des secteurs qui partagent les grands principes du socialisme.

PROTÉGER CONTRE LES
ACCIDENTS DU TRAVAIL

Au XIX^e siècle, les conditions de travail pour les ouvriers sont l'objet de nombreux combats et grèves qui agitent considérablement la société belge. Le Parti ouvrier belge constitue par excellence le relais politique des revendications ouvrières.

Les industriels peuvent alors compter sur un cadre légal qui leur est particulièrement favorable et, bien souvent, les ouvriers sont encore considérés comme corvéables à merci et facilement remplaçables en cas de besoin.

L'année 1886 est marquée, en Wallonie, par un mouvement ouvrier d'une importance inégalée. La contestation se cristallise contre le chômage et dénonce « l'exploitation capitaliste ». Parti de Liège, le conflit s'étend aux autres bassins et est suivi d'une terrible répression – plus de 20 morts – et de condamnations très lourdes, allant jusqu'à 20 ans de réclusion.

Face à l'ampleur de la mobilisation, la classe politique ne peut fermer les yeux. Cette prise de conscience de la condition ouvrière ouvre enfin la voie aux réformes. Un premier pas est franchi en 1887 avec l'obligation pour les employeurs de souscrire, à leur frais, une assurance pour couvrir les ouvriers en cas d'accidents du travail.

Quelques années plus tard, en 1903, est votée la loi sur les accidents de travail. Véritable symbole de la protection du droit des ouvriers, celle-ci instaure un système de réparation du préjudice professionnel en faveur des travailleurs.

Si cette loi marque un tournant pour la philosophie du système, les montants qu'elle rembourse sont encore très insuffisants. Le texte, voté sous un gouvernement catholique homogène, comporte de nombreuses restrictions.

Au fil des ans, les indemnisations augmentent et nombre de restrictions sont levées. Poursuivant cette logique, les conventions collectives du 26 février 1979 garantissent aux ouvriers l'octroi de leur salaire mensuel en cas d'incapacité de travail.

Grâce à l'action des socialistes, les conditions de travail d'aujourd'hui n'ont plus grand-chose en commun avec ce qu'ont vécu nos grands ou arrière grands-parents. Les accidents du travail n'en demeurent pas moins trop nombreux, surtout dans le contexte hyperconcurrentiel contemporain. Cela montre toute l'utilité du combat, très actuel, pour une protection sociale de qualité.

LA FÊTE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Le 1^{er} Mai est célébré par les travailleurs du monde entier. Son histoire commence à Chicago, en 1886 : des incidents éclatent au sein des usines de machines agricoles *Mac Cornick*. Les causes principales du mécontentement sont les salaires insuffisants et la journée de travail trop longue.

Au Congrès de Saint-Louis, en 1888, l'*American Federation of Labor*, un puissant syndicat américain, décide d'une grève générale pour le 1^{er} mai 1890, avec pour principale revendication la journée de huit heures.

En 1889, un Congrès international est convoqué à Paris, qui adopte la proposition suivante : « *l'organisation d'une grande manifestation internationale en faveur de la réduction des heures de travail, qui serait faite à une date fixe, la même pour tous* ». La date choisie est celle présentée par les travailleurs américains : le 1^{er} mai.

La Belgique de la révolution industrielle connaît un régime politique marqué par le capitalisme. L'explosion industrielle provoque une augmentation massive du prolétariat ouvrier. Plus ou moins structurés par le Parti Ouvrier Belge (POB), les syndicats socialistes et les coopératives, les mouvements revendicatifs se multiplient.

En 1890, dans la plupart des grandes villes, les dirigeants apeurés ont interdit les cortèges, rassemblements, manifestations, etc. Dans le Centre, les ouvriers ont abandonné les usines et la grève est à peu près totale.

À Bruxelles, sous la direction de Jean Volders, un des leaders du POB, une grande manifestation se déroule sans incidents notables.

Le 24 avril 1947, la Chambre des Représentants vote une loi décrétant le « Premier Mai » jour férié légal.

Le 1^{er} Mai est la fête du travail, mais surtout de toutes les victoires socialistes qui ont permis aux hommes et aux femmes de sortir de la misère et de l'exploitation.

Décembre 1889

L'ABOLITION PROGRESSIVE DU TRAVAIL DES ENFANTS

Avec la révolution industrielle, le nombre d'entreprises s'accroît, en même temps que la concurrence. Les patrons tentent alors tout ce qui est possible pour réduire le coût du travail.

Le besoin de travailleurs et la misère des familles ouvrières entraînent la mise au travail de nombreux enfants. Ce faible revenu supplémentaire doit aider la famille à survivre. Les enfants représentent une main-d'œuvre docile et bon marché. Ils contribuent à maintenir les salaires au niveau le plus bas. On en trouve dans tous les secteurs d'activité : mines, verreries, agriculture, etc.

Les enfants travaillent autant que les adultes, soit en moyenne 12 heures par jour. Ils sont occupés indifféremment le dimanche et la nuit, et souvent employés comme « force motrice », ce qui se traduit par de nombreuses déformations du corps.

Au milieu du XIX^e siècle, un ouvrier sur quatre est un enfant. Longtemps, l'État refusera de réglementer, même s'il ordonne la réalisation d'enquêtes. Mais avec l'apparition des socialistes dans le paysage politique, tout va changer !

La loi du 13 décembre 1889 interdit le travail des enfants de moins de 12 ans, limite la durée de travail des jeunes de 12 à 16 ans (21 ans pour les filles) à 12 heures de travail par jour et interdit le travail de nuit pour les jeunes de moins de 16 ans et pour les filles de moins de 21 ans.

Cette première loi a toutefois une portée limitée car elle ne s'applique qu'aux manufactures, charbonnages, carrières... où le travail est considéré comme dangereux. Les autres secteurs y échappent donc (agriculture, travail à domicile, restaurants et cafés...).

La loi de 1889 sera complétée par plusieurs dispositions légales, comme la loi du 10 août 1911 qui interdit le travail de nuit des femmes, sans distinction d'âge. Ensuite, la loi du 26 mai 1914 interdit de manière générale le travail des enfants de moins de 14 ans. Elle sera assortie de l'obligation scolaire jusqu'à 14 ans.

La lutte contre le travail des enfants reste d'actualité : en 2010, on dénombre encore pas moins de 350.000.000 d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent dans le monde !

En 1894, le Parti Ouvrier Belge est encore une jeune formation, entièrement mobilisée par l'action de terrain contre l'exploitation des ouvriers. Ce parti tout neuf doit encore se donner un socle idéologique. La structuration de sa pensée apparaît indispensable, compte tenu de la montée en puissance du POB dans la vie politique et de son rôle par rapport aux coopératives, mutualités et syndicats... L'action commune, pour être efficace, doit être menée et encadrée par des principes communs, clairement exposés.

Un processus de réflexion collective conduit donc, en 1893, date d'un congrès à Bruxelles, à l'examen des programmes politique, économique, social et agraire. Ces programmes sont votés lors du congrès suivant, les 25 et 26 mars 1894 à Quaregnon. L'ensemble est précédé d'une *Déclaration de principes*, passée à la postérité sous le nom de Charte de Quaregnon.

Le rédacteur principal de ce document est Emile Vandervelde, qui figure la même année parmi les premiers élus du POB, aux côtés notamment de Jules Destrée, Edouard Anseele ou Alfred Defuisseaux.

Traduites en sept points, ces priorités sont largement inspirées de la pensée de Lumières : il faut assurer à tout être humain la plus grande somme possible de liberté et de bien-être. Elles découlent aussi du marxisme : les richesses sont le patrimoine commun de l'humanité, les classes sociales exploitées doivent conquérir le pouvoir, les moyens de production doivent être mis en commun.

Si elle est inévitablement marquée par son temps, la Charte de Quaregnon contient des accents progressistes qui résonnent encore aujourd'hui comme autant d'idéaux à atteindre : « *Le Parti Ouvrier déclare qu'il se considère comme le représentant, non seulement de la classe ouvrière, mais de tous les opprimés, sans distinction de nationalité, de culte, de race ou de sexe* ».

La voie empruntée est celle du progressisme social. On privilégie le cadre démocratique pour atteindre les objectifs fixés.

Texte-clef dans la construction de la réflexion socialiste en Belgique et témoin de son époque, ce document constitue encore pour les socialistes d'aujourd'hui un repère puissant. Son esprit continue à guider l'action des mandataires et des militants de gauche.

LA NAISSANCE DES MUTUALITÉS ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Au milieu du XIX^e siècle, face aux conditions de vie misérables de la classe ouvrière, certains songent à se protéger mutuellement. Ils créent des « caisses de secours » et remplacent ainsi la simple charité par des mécanismes d'entraide et de solidarité.

Le développement est très progressif. En 1886, on ne compte encore que 85.000 mutualistes, soit moins de 11% de la population ouvrière.

Les mutualités de l'époque se disent neutres et pourtant certaines affichent leurs attachements, comme la mutualité socialiste de Fayt-lez-Manage créée en 1869. C'est la création du Parti Ouvrier Belge qui va provoquer l'essor considérable des Mutualités socialistes. À la fin du XIX^e siècle, le mouvement mutualiste se structure pour de bon et les sociétés mutualistes prennent une orientation politique ou confessionnelle.

La loi du 23 juin 1894 modifie la loi de 1851 sur le sujet. Elle révisé le statut de sociétés mutualistes et les autorise à s'associer au sein de fédérations. La loi œuvre pour une plus grande efficacité dans la gestion de ces sociétés.

L'octroi par les pouvoirs publics de subsides aux mutualités reconnues, rendu possible par la loi du 19 mars 1898, a un important effet d'encouragement pour le mouvement mutualiste.

Le champ des interventions est de plus en plus vaste : outre les soins de santé, il couvre par exemple des primes à la naissance ou des aides aux familles endeuillées.

Le mouvement mutualiste, et en particulier les mutualités socialistes, ont véritablement jeté les bases d'un système de protection sociale qui est l'un des plus denses et les plus efficaces au monde. De sa naissance à son dernier soupir, chaque citoyen, quelle que soit sa situation de fortune, peut bénéficier des meilleurs soins dans les meilleurs hôpitaux. Il est aussi assuré d'une pension légale, d'allocations familiales, d'indemnités en cas d'invalidité ou de chômage, d'une aide directe en cas de pauvreté, etc.

Ce patrimoine social, ce sont les socialistes qui l'ont bâti. Et ce sont encore les socialistes qui, aujourd'hui, le renforcent pour faire face aux besoins nouveaux, tout en le protégeant contre les menaces de privatisation.

À partir de 1895 LA DÉCOLONISATION ET L'INDÉPENDANCE DU CONGO

Les socialistes se sont toujours montrés favorables à l'émancipation des peuples et ils ont été parmi les premiers à remettre en cause le principe même des colonies. Quelques mois à peine après leur entrée au Parlement belge, ils entament leur travail de sape contre la colonisation du Congo.

En 1890, en échange d'un prêt à Léopold II, la Belgique avait obtenu le droit d'annexer le Congo au terme de dix ans.

Le 24 février 1895, un Congrès extraordinaire du POB prend unanimement position contre ce projet d'annexion du Congo et décide d'entamer une campagne en ce sens. Emile Vandervelde mène la contestation et devient le grand pourfendeur du colonialisme tel qu'il est pratiqué au Congo. Sous la pression internationale, Léopold II doit se résoudre à céder le Congo à la Belgique.

Le Parti entame une campagne de sensibilisation sur la question congolaise, mais ses dirigeants sont divisés. Une majorité refuse la cession du Congo à la Belgique, pour ne pas devenir complice du colonialisme. Le 20 août 1908, les députés socialistes votent donc en bloc contre cette décision.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, on assiste à la fin de l'ère coloniale. Durant la législature 1954-58, le gouvernement à direction socialiste prend une série de mesures visant à supprimer la discrimination raciale dans tous les domaines. Plusieurs décrets importants sont adoptés en 1957.

En 1959, des émeutes éclatent au Congo et la situation devient explosive. Les Belges commencent à quitter le pays. En 1960, l'indépendance du Congo est proclamée.

La République Démocratique du Congo est désormais un État souverain, qui fête ses 50 ans d'indépendance le 30 juin 2010. Il s'agit d'un moment symbolique important, qui constitue également une occasion de faire le bilan.

Les peuples congolais et belge restent unis par des liens forts. En 50 ans, le Congo a fait de grands pas en avant : il s'est doté de ses propres dirigeants et institutions.

Toutefois, le pays se trouve aujourd'hui devant des défis majeurs qu'il reste à relever. Le PS se propose d'être pour le Congo un partenaire fiable, autant au niveau belge qu'européen, qui puisse l'accompagner vers sa consolidation et vers des progrès en matière de santé, d'éducation, de sécurité ou de gouvernance.

LE SYNDICAT SOCIALISTE, À LA POINTE DES COMBATS

Le syndicat est un pilier essentiel du mouvement socialiste. Aux côtés des travailleurs, à la pointe des revendications, il est de tous les combats et on lui doit une grande partie des avancées sociales de notre pays.

C'est au congrès du Parti Ouvrier Belge à Verviers, les 10 et 11 avril 1898, que la Commission syndicale a été créée. Rapidement, des syndicats isolés, déjà affiliés pour la plupart au POB, adhèrent à cette Commission.

Au début, le nombre des affiliés est assez modeste, mais à la veille de la Première Guerre mondiale, ils sont déjà 129.177 membres. Les moyens restent toutefois limités et la question de la cotisation à payer par les syndicats affiliés est à l'ordre du jour. Il faudra attendre 1907 pour que la Commission puisse compter sur de faibles cotisations.

Malgré ses difficultés financières, la commission syndicale multiplie activités et initiatives. L'une des plus remarquables est le lancement, en juin 1903, du *Journal des Correspondances*, destiné à informer les travailleurs des progrès du mouvement syndical. La Commission peut également compter sur l'active propagande de certains leaders du POB, tels Emile Vandervelde ou Louis De Brouckère.

Lors du congrès de décembre 1937, la Commission syndicale disparaît pour faire place à la Confédération Générale du Travail de Belgique. Plus qu'un simple changement de nom, c'est une nouvelle conception de l'organisation syndicale qui voit alors le jour. La CGTB devient l'organe de régulation et d'impulsion de l'ensemble du mouvement syndical socialiste.

La Seconde Guerre mondiale et la Résistance vont favoriser la réflexion doctrinale. La Libération voit la naissance d'un syndicalisme moderne qui, sous le nom de Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB), s'impose comme un partenaire désormais incontournable de la concertation sociale belge.

Aujourd'hui, la FGTB compte plus d'1,4 million de membres et son rôle, face à la mondialisation et à la précarisation organisée par les milieux patronaux, est plus important que jamais.

Malheureusement disparue aujourd'hui, la Maison du Peuple de Bruxelles était un édifice somptueux réalisé par Victor Horta. Elle reste le symbole de la volonté socialiste d'offrir le meilleur au peuple.

À la fin du XIXe siècle, l'organisation coopérative est véritablement un cheval de bataille des socialistes. Ainsi, en 1881, la « Boulangerie ouvrière », qui deviendra la Maison du Peuple, est fondée à Bruxelles. La création de la société, qui a pour but l'amélioration matérielle de ses membres, va de pair avec celle d'une caisse de secours. En septembre 1883, la coopérative s'affilie au Parti Ouvrier Belge.

À partir de 1889, d'autres activités s'ajoutent à la boulangerie : la vente de tissus, de vêtements et de denrées alimentaires. De 1889 à 1893, Jean Volders est administrateur-délégué de la Maison du Peuple. Bientôt à l'étroit dans les locaux de la Rue de Bavière, la Société Coopérative ouvrière de Bruxelles se porte acquéreur, en mai 1895, d'un large emplacement rue Joseph Stevens. Victor Horta est choisi comme architecte pour la nouvelle Maison du Peuple de Bruxelles.

La Maison du Peuple est inaugurée le 1^{er} avril 1899. Les fêtes inaugurales débutent le samedi 1^{er} avril par une salve de coups de canon qui est suivie par une grande retraite aux flambeaux. Le dimanche 2 avril, le cortège inaugural se forme, ensuite un gigantesque meeting s'organise dans la salle des fêtes (Vandervelde, Defuisseaux, Anseele, Demblon et Jaurès y prennent la parole). Le soir, un grand bal populaire fait accourir le peuple de Bruxelles.

Au rez-de-chaussée de la rue Stevens sont installés les magasins de confection (bonneterie, lingerie...). Vers la rue des Pigeons est installée la boucherie ; rue de la Samaritaine, l'épicerie. Au centre, la salle de café ; au milieu de cette dernière, le grand comptoir ; dans le coin droit, l'installation pour la vente des journaux et brochures socialistes. À gauche du café se trouve l'entrée principale, avec deux escaliers monumentaux gagnant la salle des fêtes. Au premier, se trouve la salle du conseil ; on y trouve aussi une bibliothèque, un dispensaire et la *salle blanche* où se tiendront les réunions de la Section d'Art.

Avant 1914, il n'existe pratiquement pas d'assurance vieillesse en Belgique. La pension pour les vieux ouvriers repose uniquement sur les cotisations versées aux caisses mutuelles.

Les bas salaires n'incitent pas les ouvriers à cotiser. Les congrès syndicaux multiplient donc les appels en faveur d'une législation sur les pensions de vieillesse.

Dès 1899, les syndicats exigent une pension de un franc par jour pour les ouvriers de plus de 65 ans et souhaitent que l'épargne soit rendue obligatoire.

En 1900, une première loi accorde aux « ouvriers dans le besoin » la somme dérisoire de 65 francs par an.

Il faut attendre 1911 pour voir une nouvelle loi, acquise de haute lutte par les socialistes, organiser un système de pensions plus proche des revendications ouvrières. Seuls les mineurs peuvent en bénéficier. L'État rend obligatoire leur épargne, leur garantit une somme annuelle de 360 francs et prévoit l'intervention des patrons dans le financement.

C'est dans l'entre-deux-guerres que le système des pensions en faveur de tous les travailleurs verra le jour. En 1920, Joseph Wauters fait passer une loi en vertu de laquelle chaque personne a automatiquement droit à une pension de 2 francs par jour à partir de ses 65 ans.

En 1924, une loi instaure l'assurance pension obligatoire pour tous les ouvriers. Cette première et authentique assurance sociale obligatoire couvre tous les travailleurs.

Les socialistes n'auront de cesse de renforcer le système et d'en faire bénéficier l'ensemble des travailleurs, du privé comme du public. La pension légale, assurée par l'État, est véritablement le pilier du système. Si des pensions complémentaires sont rendues possibles par des cotisations et financements privés, elles ne peuvent en aucun cas se développer au détriment de la pension légale. Celle-ci est et doit rester un droit fondamental pour le travailleur, et non un produit commercial soumis aux aléas du marché.

Face au libéralisme pourvoyeur de dérégulations et de privatisations, les socialistes mènent un combat acharné pour garantir à tous, et à vie, une pension légale de qualité.

À partir de 1900 L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE DES FEMMES

Le chemin est long, très long, vers l'émancipation complète des femmes et la parfaite égalité salariale. Mais les socialistes ne s'arrêtent devant aucun obstacle et s'attaquent à tous les conservatismes. Les acquis d'hier annoncent les succès de demain !

C'est en 1900, dans le climat de progressisme naissant, qu'une loi reconnaît le droit à l'épargne de la femme mariée, ainsi que sa liberté d'obtenir un contrat de travail et de toucher son propre salaire. Elle peut aussi dépenser une somme limitée sans autorisation de son mari, pour autant qu'il soit affecté aux besoins du ménage.

La femme peut ainsi mettre à l'abri les petites économies qu'elle a laborieusement acquises, voire l'épargne du ménage. C'est une victoire morale considérable que de reconnaître, implicitement, que le travail ménager donne à l'épouse le droit de bénéficier d'une part du salaire du mari comme d'une chose qui lui est due.

Bien entendu, le législateur finira par accorder une véritable autonomie aux femmes dans la gestion de leur patrimoine financier. Mais le combat pour l'égalité salariale, qui connaît une première victoire 1921 grâce à l'application de traitements égaux entre instituteurs et institutrices, n'est pas encore achevé au XXI^e siècle.

Aujourd'hui, si la loi interdit toute forme de discrimination, des disparités injustifiables continuent malheureusement dans la pratique. En moyenne, une femme gagne encore 15% de moins qu'un homme pour un même travail. Les causes, multiples, sont connues : les femmes sont discriminées à l'embauche ou lors d'une promotion ; elles travaillent davantage dans des secteurs moins bien rémunérés et occupent des fonctions moins bien payées ; elles sont beaucoup moins nombreuses dans les échelons supérieurs (« plafond de verre »),...

C'est la raison pour laquelle le PS veut notamment une loi sur l'égalité salariale, des plans d'égalité dans la fonction publique et le secteur privé ou encore l'introduction d'un nombre minimum de femmes dans les conseils d'administration des entreprises publiques et des sociétés cotées en bourse.

À partir de 1906 LA LIBERTÉ SYNDICALE

Les premières tentatives de la classe ouvrière pour s'organiser et défendre ses droits se heurtent à une terrible résistance du monde patronal et conservateur. Au XIXe siècle, un ouvrier n'a qu'un droit, c'est de se tuer à la tâche en silence.

C'est donc dans un climat tendu que la première convention collective de travail est signée à Verviers, en 1906, entre sept patrons et sept représentants des travailleurs. Pour la première fois, est ainsi officialisée l'existence des syndicats.

Après la guerre 14-18, la Centrale des Métallurgistes met les 8 heures au premier plan de ses revendications. La pression syndicale, aboutit le 3 avril 1919 à la création de la première commission paritaire en Belgique : « la commission d'étude pour la réduction des heures de travail dans la sidérurgie ».

Jusqu'au lendemain de la Première Guerre mondiale, la Belgique pratique l'interdiction de coalition dans son code pénal et de fortes peines sont prévues pour les « meneurs ». Cette législation constitue une arme redoutable pour punir les responsables syndicaux. Tout geste posé lors d'une grève peut être interprété comme une provocation et est donc condamnable.

Les syndicats et les parlementaires socialistes militent avec de plus en plus de force pour la liberté syndicale. Avec succès, puisqu'en 1921, les lois du 24 mai sont votées. Ne sont plus condamnables que ceux qui « auront fait usage de violence ou de menaces ou de mesures d'intimidation pour déterminer autrui à se syndiquer ou à ne pas se syndiquer ».

Ces droits syndicaux sont ensuite consacrés, le 9 juillet 1948, à San-Francisco, par la Convention internationale concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical.

Malgré ces victoires successives, les conservateurs et les ultralibéraux n'ont pas baissé les bras. Chaque jour, en ce XXIe siècle, des voix s'élèvent pour demander des limitations du droit de grève, et des tribunaux sont régulièrement saisis pour tenter de faire condamner les grévistes. Cela montre la nécessité d'une vigilance de tous les instants pour défendre les droits fondamentaux des travailleurs.

Les socialistes belges ont milité avec fougue en faveur de l'obligation scolaire. L'instauration de l'obligation et de la gratuité scolaires, réclamée bien avant 1885, fait l'objet d'interpellations parlementaires incessantes mais aussi de nombreux articles enflammés dans le journal *Le Peuple*.

Une première initiative législative est prise en 1842 avec l'obligation, pour toutes les communes belges, d'ouvrir une école primaire sur leur territoire. En 1866, elles doivent en outre organiser une école d'adultes qui assure l'enseignement élémentaire et professionnel.

En 1900, 94 % des enfants fréquentent déjà l'école primaire, mais seulement 5 % terminent les six années de ce niveau d'enseignement !

Par conséquent, les deux principes d'obligation et de gratuité scolaires jusqu'à l'âge de 14 ans sont revendiqués de façon ininterrompue par les socialistes, jusqu'à leur consécration par une loi, le 19 mai 1914.

Après cette première conquête fondamentale, l'État belge développera en 1921 l'enseignement technique et professionnel de jour.

L'obligation scolaire est alors le symbole d'un idéal socialiste prônant l'émancipation intégrale de la classe ouvrière. Les socialistes sont persuadés que l'école obligatoire et gratuite pour tous est indispensable pour réduire les inégalités sociales et de démocratiser la société.

Depuis cette époque, les faits n'ont cessé de leur donner raison : la classe ouvrière a progressé de manière considérable et ses enfants ont accès aux plus hautes études. Les octrois de bourses et les mécanismes de discrimination positive, notamment, ont permis de réduire les inégalités sociales. Mais le combat est encore très loin d'être gagné, comme en témoigne la résistance des conservateurs à toute idée de mixité sociale dans les écoles. Ce combat-là est assurément l'un des plus importants que les socialistes contemporains sont appelés à mener.

Le coût des études a toujours été l'un des principaux obstacles à la scolarisation. Le socialiste Abel Dubois, Ministre francophone de l'éducation nationale, instaure la première législation relative à l'octroi des bourses et allocations d'études en 1971. Par la suite, le système sera amélioré en ciblant davantage les publics concernés afin d'amener le plus grand nombre au maximum de ses possibilités. Aujourd'hui encore, l'enjeu de la gratuité reste important pour que tous les enfants puissent être scolarisés dans les meilleures conditions.

À partir de 1919 LE DROIT DE VOTE POUR TOUS

Jusqu'à la fin du XIXe siècle, les classes populaires ne peuvent prendre aucune part aux décisions politiques. Certes, la Belgique est organisée sur un mode parlementaire, avec une majorité, une opposition et des élections régulières. Mais seule une toute petite fraction de la population est convoquée aux urnes : celle des possédants. Les ouvriers, les travailleurs, les sans-grades et l'ensemble des femmes sont exclus de ce processus « démocratique ».

Le Parti Ouvrier Belge s'engage tout naturellement dans la lutte pour le suffrage universel. Il organise, dans ce but, trois grèves générales.

En 1893, après de violentes émeutes, le « vote plural » est instauré : tout citoyen masculin de plus de 25 ans a une voix, et certains électeurs peuvent avoir jusqu'à deux voix supplémentaires. Ce système représente une évolution positive par rapport au « suffrage censitaire » exclusivement basé sur les ressources financières.

En 1902, des échauffourées font une soixantaine de blessés à Bruxelles. Le POB vote la grève générale le 14 avril, mais le gouvernement tient bon. Devant la tournure des événements, les libéraux rompent l'alliance avec les socialistes.

Réuni le 30 juin 1912, un congrès extraordinaire du Parti décide l'organisation d'une grève. Parallèlement, le POB dépose une proposition de révision de la Constitution. La grève est massive et se déroule dans le calme. Elle prend fin après un compromis au niveau parlementaire. Le POB n'obtient pas encore le suffrage universel, mais une promesse de révision constitutionnelle.

C'est en 1919 que le suffrage universel pur et simple est instauré, avec droit de vote accordé à tout citoyen masculin de plus de 21 ans. À cette occasion, les femmes conquièrent le droit de vote aux élections communales et provinciales. Ce droit des femmes est élargi à toutes les élections en 1948.

La question du droit de vote réapparaît en 1981, lorsque l'âge électoral est abaissé à 18 ans. Ensuite, en 2004, après de longs débats et sous l'impulsion du PS, les personnes étrangères non-européennes obtiennent le droit de vote aux élections communales.

Grâce à ces combats, plus de 90% des citoyens participent aux élections en Belgique. Aujourd'hui, certains libéraux souhaitent remettre en cause cette avancée. Au regard des taux de participation que l'on observe dans d'autres pays, les Socialistes estiment plus que jamais indispensable de protéger notre système électoral, qui permet une participation maximale des citoyens aux élections.

À la fin du XIX^e siècle, l'industrialisation naissante draine vers les usines une abondante main-d'œuvre dont les familles cherchent à se loger. Elles s'entasseront dans des habitations de fortune.

Deux lois, en 1889 et 1892, permettent des progrès limités. Mieux conçues et plus saines, les nouvelles habitations profitent surtout à une élite ouvrière.

Le 11 octobre 1919, la loi instituant la Société Nationale des Habitations et Logements à Bon Marché est votée à l'initiative du Ministre socialiste, Joseph Wauters. Cet organisme reçoit mission, via des sociétés locales ou régionales, de construire des logements sociaux à bon marché et de les mettre en location au bénéfice des personnes peu aisées.

Dès ce moment, l'intervention publique dans le domaine du logement social est un fait acquis. Une politique du logement démarre. Partout en Belgique, des sociétés locales, généralement coopératives, se créent pour la concrétiser.

La Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne est créée en 1935 pour tenter de freiner l'exode rural par des mesures en faveur de l'accès à la propriété en zone rurale. La reconstruction du parc immobilier, partiellement détruit durant la Seconde Guerre mondiale, est stimulée par le climat socio-économique favorable. Les politiques menées privilégient la propreté, la netteté, l'ordre.

À partir de 1970, toutes les législations relatives au logement social sont coordonnées en un texte unique : le Code du Logement. En 1980, une loi spéciale de réforme des institutions transfère la compétence du logement social aux Régions.

La Société wallonne du Logement est créée en 1984. A partir des années 90, la Région wallonne, à l'initiative des ministres socialistes pour la plupart, développe de nouveaux programmes d'investissements, en rénovation et en construction. En 1998, sous l'égide du Ministre socialiste Willy Taminiaux, une réforme majeure est adoptée par le biais d'un nouveau Code wallon du Logement.

À Bruxelles, la missions de gérer les logements sociaux est confiée à la Société de Logement de la Région de Bruxelles-Capitale. L'accent est mis sur la construction de nouveaux logements destinés à répondre à la crise du logement que connaît la Capitale. Le PS a marqué de son empreinte la politique de logement bruxelloise. Que ce soit à travers Alain Hutchinson qui a fortement encouragé la mixité sociale, Eric Tomas à qui l'on doit le Code Bruxellois du logement (2004) ou encore Françoise Dupuis qui a initié un Plan logement qui se poursuit encore actuellement et qui vise à la création de 5000 nouveaux logements.

En 1919, 34 ans après sa création, le Parti Ouvrier Belge fait son entrée au gouvernement. Les trois pionniers aux postes ministériels sont Emile Vandervelde, Joseph Wauters et Jules Destrée.

Si ce dernier est surtout connu pour son implication dans le combat wallon et la célèbre *Lettre au roi*, son action au Ministère des Arts et des Sciences est tout à fait considérable.

Après plus de 30 ans de gouvernement homogène catholique, l'arrivée de Jules Destrée à la tête de ce Ministère coïncide avec la mise en œuvre de nombreuses réformes visant à rendre l'enseignement plus égalitaire et le savoir accessible à tous.

Une mission qu'il résumait en ces termes : « *Je me considère comme responsable des tous les petits enfants de Belgique et j'accepte avec gravité le devoir de leur être utile à tous sans distinction* ».

L'action de Jules Destrée le conduit à rencontrer des revendications essentielles, comme l'augmentation de l'âge de l'obligation scolaire à 14 ans. À cette époque où les adolescents sont encore considérés comme une force de travail, cette instauration du sport à l'école peut être considérée comme révolutionnaire.

Tout le monde s'accorde aujourd'hui pour insister sur l'importance de la pratique sportive, à la fois pour le développement harmonieux de l'être humain et pour sa santé. Beaucoup plaident d'ailleurs pour lui accorder une plus grande place dans le cursus scolaire.

Véritable avancée en termes de santé publique, cette intégration du sport à l'école - couplée à la décision d'instaurer l'inspection médicale scolaire – témoigne de l'importance accordé par les socialistes à l'éducation, intellectuelle et physique, de la jeunesse.

LE PREMIER PAS VERS L'ASSURANCE CHÔMAGE

L'histoire de l'allocation de chômage est étroitement liée à l'évolution de l'industrialisation. À partir du moment où le salaire devient l'unique ressource pour vivre, les travailleurs vont tenter de se prémunir contre la perte de ce salaire en cas de maladie, de vieillesse, d'incapacité de travail ou de chômage.

Durant la majeure partie du XIX^e siècle, l'État a refusé de s'impliquer dans la protection sociale des ouvriers. Contre les risques découlant de la perte de leur salaire, ceux-ci n'ont eu pour seul recours que la charité privée et l'assistance publique, jusqu'à ce que le mouvement ouvrier s'organise et que se mettent en place des caisses de secours.

Pendant la Première Guerre mondiale, la Belgique évite une catastrophe alimentaire grâce à l'instauration du Comité National de Secours et d'Alimentation. Après la guerre, le Ministère du Travail et de l'Industrie est confié au socialiste Joseph Wauters, qui prend de nombreuses mesures en faveur de l'assurance-chômage. Il soutient les caisses syndicales épuisées par la guerre et inaugure une large politique de soutien public en leur accordant un subside atteignant jusqu'à 50% des cotisations perçues.

Durant les années 1920-21 l'économie mondiale connaît une grave récession. La Belgique est frappée de plein fouet et le chômage prend des proportions énormes. Joseph Wauters crée alors en 1920 le Fonds national de crise qui est une mesure provisoire en attendant une loi définitive sur l'assurance-chômage.

Les représentants patronaux font leur entrée dans le Conseil d'administration du Fonds de crise. Ils vont tenter de modifier le régime mis en place et d'organiser, avec l'appui de la presse bourgeoise, une vaste campagne contre les « abus » des chômeurs.

Aujourd'hui, l'allocation de chômage joue un rôle essentiel en période de crise. Elle repose sur une logique d'assurance perte d'emploi. La Belgique est le seul pays d'Europe où les allocations de chômage ne sont pas limitées dans le temps, pourvu que le chômeur montre sa volonté de (re)trouver du travail.

Le PS milite également pour qu'une réponse sociale soit apportée à l'insécurité que connaissent les indépendants. Contrairement aux travailleurs salariés, les indépendants ne disposent encore d'aucune protection sociale organisée en matière de chômage. Pour remédier à cela, le PS défend l'idée d'un régime d'assurance sociale volontaire de protection contre le chômage pour les indépendants.

À partir de 1920 L'INDEXATION DES SALAIRES, UN COMBAT PERMANENT

Au début du XXe siècle, les travailleurs belges étaient désarmés face aux hausses du coût de la vie. À chaque augmentation des prix, leur pouvoir d'achat diminuait. Grâce à leurs luttes continues, ils ont obtenu progressivement l'instauration d'un système protecteur contre l'inflation : l'indexation automatique des revenus du travail et des allocations sociales.

Obtenir une indexation de ses revenus représentait déjà en soi une victoire, compte tenu des réticences des employeurs. Il fallait se battre durement... mais chaque année les querelles recommençaient ! C'est alors que les socialistes ont imaginé et fait passer le principe d'une indexation non plus négociée, mais bien automatique.

Le but est à la fois de maintenir le pouvoir d'achat des gens et de créer une solidarité entre les travailleurs des secteurs forts et ceux des secteurs faibles, ainsi qu'entre les travailleurs actifs et inactifs.

C'est en 1920, dans les secteurs du bois, du livre et de la mine, que naissent les premières formes d'adaptation automatique des salaires à l'index de l'époque. Le système s'étend ensuite aux travailleurs de la métallurgie, du verre, de la chimie, du textile, de l'alimentation, de construction, du transport, etc. Dans les services publics, le principe est introduit par l'arrêté royal du 28 janvier 1935.

La droite n'a jamais cessé de dénoncer cet acquis social majeur et elle a tout fait pour le supprimer. Ce n'est que dans les années 80, alors que le PS était rejeté dans l'opposition, que les libéraux et les conservateurs ont pu imposer des « sauts d'index » aux travailleurs. Les plus âgés d'entre eux gardent un souvenir cuisant de cette période où leur pouvoir d'achat chutait d'une année à l'autre, à cause d'une inflation terrible non corrigée par une indexation de leurs revenus.

Aujourd'hui, la Belgique est avec le Luxembourg le seul pays européen où les travailleurs et allocataires sociaux restent aussi bien protégés. Partout ailleurs, les gens doivent se battre, négocier, arracher tant bien que mal de maigres augmentations...

Le rouleau compresseur libéral n'a donc jamais pu passer sur le corps des socialistes. Le PS et la FGTB ont tenu bon !

Il faut toutefois rester vigilant, car les remises en cause de cet acquis social sont permanentes, tant du côté patronal belge qu'au sein d'instances internationales telles que l'OCDE ou le FMI. Pour les socialistes, la défense de l'indexation des salaires et allocations sociales reste un combat permanent.

LA JOURNÉE DE 8 HEURES

Jusqu'au début du XIXe siècle, les travailleurs ne connaissaient aucun répit. Ils étaient à l'ouvrage 12 heures par jour, 7 jours sur 7, et ne bénéficiaient pas de congés annuels.

C'est en 1919 que sous la pression socialiste, les premiers textes légaux sont adoptés. Le Bureau International du Travail, qui vient d'être créé, propose une limitation de la journée de travail pour tous les pays.

En Belgique, le 28 novembre 1918, la commission syndicale du Parti Ouvrier Belge engage les ouvriers à ne plus travailler au-delà de 8 heures par jour. Un accord pour les 8 heures dans les deux plus grands secteurs de l'industrie nationale – la sidérurgie et les mines – est adopté.

Pendant ce temps, le monde syndical continue sa lutte. L'objectif est d'obtenir la généralisation des 8 heures par un texte législatif précis et définitif. Le 20 mars 1919, le député socialiste Brunet dépose une proposition de loi qui vise à généraliser les 8 heures dans toutes les branches d'activité.

Joseph Wauters, Ministre socialiste de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement, dépose en mars 1920 un projet de loi tendant à généraliser les 8 heures de travail. Après maintes discussions, la loi est votée le 14 juin 1921. Elle constitue une formidable victoire pour les classes ouvrières, car elle institue la journée des 8 heures pour toutes les branches d'activités, y compris le secteur public, le tout sans entraîner la moindre réduction de salaire !

Aujourd'hui, la durée légale du travail est de 38 heures par semaine. Mais nombre de personnes travaillent à temps partiel de façon non volontaire, temps partiels auxquels viennent s'ajouter des heures supplémentaires imposées. Le combat socialiste continue donc, pour lutter contre les abus en matière d'intérim et de contrats à durée déterminée, que les employeurs utilisent parfois pour contourner les protections contre le licenciement.

À l'origine du Mouvement ouvrier se trouve la volonté d'émanciper la classe ouvrière : par le droit de vote, par l'amélioration des conditions de vie matérielles, et par l'accès à la connaissance et à la culture.

Le socialiste wallon Jules Destrée met à profit son passage au Ministère des Arts et de Sciences, entre 1919 et 1921, pour lancer une impressionnante série de réformes.

Véritable pionnier de l'éducation populaire, premier socialiste à occuper ce département après 30 ans de gouvernement catholique homogène, il est à l'origine de la loi créant les bibliothèques publiques votée le 17 octobre 1921.

Cette avancée est véritablement révolutionnaire pour l'époque, car à l'exception des pays anglo-saxons, pionniers dans ce domaine, il faut attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale pour voir ce principe adopté ailleurs en Europe.

Son succès et son utilité ne se sont jamais démentis : selon les derniers chiffres, le réseau des bibliothèques publiques compte aujourd'hui plus de 480.000 usagers en Wallonie et à Bruxelles – plus de 10% de la population – et emploie plus de 1.000 personnes.

Dans ce domaine comme dans bien d'autres, le tribun wallon Jules Destrée, auteur de la célèbre *Lettre au roi*, a donc impulsé une dynamique positive et levé les freins qui empêchaient l'émancipation d'une grande partie de la population.

MARIE SPAAK : LA PREMIÈRE FEMME AU SÉNAT !

Marie Spaak, née à Bruxelles en 1873, est la fille de Paul Janson, l'avocat et Ministre d'État bien connu en Belgique.

Eduquée dans un milieu intellectuel, Marie obtient son diplôme de régente dans la même école qu'Isabelle Gatti de Gamond, célèbre pédagogue et militante socialiste dont elle devient l'amie et la disciple. Elle épouse par la suite Paul Spaak, dont elle aura quatre enfants.

La guerre 14-18 détermine son orientation politique. Comme beaucoup de femmes de son époque, elle s'occupe d'œuvres caritatives et découvre la misère des familles dans le besoin.

Dès la fin de la guerre, elle adhère avec son plus jeune fils, Paul-Henri, au Parti Ouvrier Belge. Lors des élections communales d'avril 1921, elle est élue à Saint-Gilles. Peu de temps après, le Conseil général du parti, sur proposition d'Emile Vandervelde, la choisit comme sénatrice cooptée.

L'entrée de Marie Spaak au Sénat, le 27 décembre 1921, fait grand bruit : elle devient la première femme parlementaire en Belgique ! Bien entendu, Marie n'échappera pas aux sarcasmes quant à cette nomination. Le mandat de sénatrice cooptée lui est toutefois confirmé jusqu'en 1958.

Au Sénat, elle accomplit un immense travail et acquiert rapidement un grand prestige. Ses interventions sont nombreuses et concernent souvent l'enseignement, l'enfance, l'antialcoolisme et la condition féminine. Elle est l'auteur de plusieurs propositions de loi, notamment sur l'assurance maternelle et le contrat de travail des « gens de maison ».

Avec Arthur Jauniaux, elle fonde en 1922 le mouvement des Femmes prévoyantes socialistes, préside pendant longtemps la Guilde nationale des coopératrices et exerce une réelle influence au sein du Comité des femmes socialistes.

Le 11 novembre 1952, elle préside, comme doyenne d'âge, la séance d'ouverture du Sénat et fait encore ici œuvre de pionnière : elle est la première femme à présider une assemblée parlementaire belge.

LES FEMMES PRÉVOYANTES SOCIALISTES

"L'histoire des Femmes Prévoyantes Socialistes, c'est la belle histoire d'un groupe de femmes qui a voulu porter le combat pour l'émancipation des femmes de la classe ouvrière en transmettant les valeurs d'égalité, de liberté et de solidarité".¹

C'est en 1922 que Marie Spaak et Arthur Jauniaux fondent le Mouvement des Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS). Une date importante qui constitue un tournant dans la perception du rôle des femmes dans la lutte pour l'émancipation de la classe ouvrière.

Cette perception découlait de la présence de longue date, à l'échelon local, de « caisses féminines d'entraide mutuelle ». Celles-ci répondaient à un réel besoin de protection de la santé des femmes.

La toute première mission des caisses mutualistes féminines fut de défendre le droit à la santé des femmes et d'assurer la protection de la mère et de l'enfant, en mettant en place un système de couverture sociale fondé sur le principe d'assurance volontaire et de solidarité.

Outre la défense du droit à la santé, les FPS ont au fil des années endossé d'autres combats : le suffrage féminin, le droit au travail des femmes, le droit à l'éducation des filles, l'égalité des droits syndicaux, sociaux et fiscaux, le droit à la contraception, etc.

Dès le début, leurs discours et leurs actions en faveur de l'émancipation des femmes ont été davantage destinés aux femmes de la classe ouvrière, à ces femmes doublement exclues de la société. C'est cette caractéristique qui distingue les FPS du mouvement féministe traditionnel.

Les FPS forment véritablement un mouvement féministe de gauche, actif dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Elles regroupent 10 régionales et plus de 200 groupes locaux et organisent de nombreuses activités d'éducation permanente sur l'ensemble du territoire de la Communauté française.

¹ Propos tenus par Ghislaine JULEMONT, auteur de l'ouvrage : *Femmes Prévoyantes Socialistes. Des combats d'hier aux enjeux de demain.*

À partir de 1925 LE DROIT AUX CONGÉS PAYÉS

La lutte pour la réduction du temps de travail est l'un des plus anciens combats socialistes, poursuivi avec constance et opiniâtreté du XIXe siècle jusqu'à nos jours.

Depuis l'adoption du dimanche comme jour de congé hebdomadaire en 1906, les socialistes n'ont cessé de réclamer une diminution tangible du temps de travail. C'est chose faite en 1921, grâce à l'adoption de la semaine de 48 heures et de la journée de 8 heures à l'initiative du Ministre socialiste Joseph Wauters.

Le premier pas vers les congés payés a lieu quelques années plus tard, en 1925, lorsque le ministre socialiste des Communications, Edouard Anseele, octroie aux cheminots un congé annuel de 8 jours.

Plus de dix ans plus tard, en 1936, le droit aux congés payés est accordé à toutes les classes de travailleurs à l'initiative du Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, le socialiste Achille Delattre. En effet, la loi du 8 juillet 1936 instituant les congés payés en Belgique est votée à l'unanimité par la Chambre des Représentants. Dès lors, tout travailleur bénéficie de 6 jours ouvrables de congés payés par an.

Il faut attendre 1963 pour l'obtention d'une troisième semaine de congés payés et ce, suite à la convention paritaire du 12 décembre 1963. Enfin, la quatrième semaine est octroyée en 1975.

La Caisse nationale des Congés payés est instituée par la loi du 3 janvier 1946, à l'initiative du Ministre socialiste Léon-Eli Troclet. Elle devient un organisme public dépendant du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.

En 1970, elle est dénommée Office national des vacances annuelles. Depuis le 1^{er} janvier 2002, l'O.N.V.A. est une institution publique de sécurité sociale.

Aujourd'hui, tous les salariés bénéficient de congés payés en Belgique.

À partir de 1926 L'ACCÈS AUX TRANSPORTS PUBLICS

On connaît l'attachement des socialistes aux services publics : des services qui exercent des missions essentielles au profit de l'ensemble de la population, sans distinction de revenus.

Le transport public fait évidemment partie de ces services tout à fait indispensables aux travailleurs et aux familles. Il permet de consacrer un droit fondamental, y compris en faveur des personnes qui ne peuvent pas se payer un véhicule : le droit à la mobilité. Les socialistes, dans toute leur histoire, n'ont eu de cesse de le développer et d'en améliorer la qualité.

En 1926, le Parti Ouvrier Belge fait supprimer la troisième classe dans les trains. Une mesure symbolique qui traduit la montée en puissance de la classe ouvrière et l'élévation de son niveau de vie.

Des moyens très importants sont dégagés pour créer des réseaux de communication denses, qui permettent aux trains, trams et bus de desservir tant les villes que les communes rurales.

Les sociétés de transport se développent, strictement étatiques ou parfois soutenues par des capitaux privés. SNCB, TEC, STIB et autres De Lijn sont aujourd'hui des opérateurs indispensables au fonctionnement de la Belgique. Leur rentabilité n'est pas directe, mais indirecte : le service qu'elles offrent, à faible prix, profite non seulement aux voyageurs, mais à l'ensemble des employeurs du pays.

Le voyageur paie au maximum un tiers du coût réel de son transport, la différence étant supportée en grande partie par les pouvoirs publics. C'est la concrétisation d'un principe de solidarité et de mutualisation des moyens.

Grâce aux socialistes, bon nombre de catégories sont même exonérées – entièrement ou partiellement - du paiement de leur voyage. C'est le cas notamment des écoliers, des seniors et des agents de la fonction publique, mais aussi de bon nombre de travailleurs du privé qui sont remboursés par leur employeur.

Il est toutefois fondamental de poursuivre les efforts de mise en place d'une mobilité pour tous qui contribuent aussi à réduire la congestion du trafic et l'impact environnemental des transports.

LE FONDS DES MALADIES PROFESSIONNELLES

Il n'y a pas de Sécurité sociale performante et universelle sans organismes efficaces pour la mettre en œuvre, dans le respect du principe d'égalité. Les socialistes ont véritablement été les créateurs de ces outils qui, aujourd'hui, rendent à l'ensemble de la population belge des services tout à fait vitaux.

Le Fonds des Maladies Professionnelles fait partie de ces organismes. Institué auprès du Ministère de la prévoyance sociale, il contribue à la protection et à la promotion de la santé dans le milieu du travail et il indemnise les victimes de maladies professionnelles.

Une maladie professionnelle est une maladie dont il faut chercher la cause dans la profession. Il existe une liste de plus de 150 maladies professionnelles et des critères précis ont été établis pour déterminer si oui ou non, le travailleur peut avoir accès aux protections légales attachées aux types de pathologies reconnues.

S'il répond à ces critères, le malade peut en principe être indemnisé. Parfois, il doit prouver que la cause directe et déterminante de son affection est en rapport avec sa profession. Ce qui, dans la pratique, est difficile à établir.

Le Fonds des Maladies Professionnelles a été créé en 1964, en remplacement du Fonds de prévoyance en faveur des victimes des maladies professionnelles qui existait depuis 1927. Il avait été longuement contesté, car il excluait de son champ d'intervention les travailleurs des mines présentant des affections respiratoires, telle la silicose. La réparation pécuniaire de cette invalidité ne s'imposera qu'en 1963 avec la loi du 24 décembre, chapeautée par le Ministre de la Prévoyance sociale, le socialiste Edmond Leburton.

On le sait peu, mais le Fêtes des Mères, en Belgique, est une initiative d'un député socialiste, Paul Pastur, en 1927. Petit historique...

Né à Marcinelle en 1866, Paul Pastur suit les cours de droit à l'Université de Liège et s'inscrit au barreau de Charleroi en 1893. Jeune bourgeois impressionné par les émeutes de 1886, il s'engage dans le mouvement socialiste alors naissant.

Réclamant le 1^{er} mai férié, des augmentations salariales pour les ouvriers et le suffrage universel, déjà défenseur de l'idée des États-Unis d'Europe, régionaliste et internationaliste, Paul Pastur est député durant quelques mois (1899-1900).

Le Hainaut lui doit énormément en matière d'enseignement, d'éducation permanente, d'œuvres sociales instituées pour aider l'homme à tous les âges de la vie.

Mais c'est aussi lui qui, sur l'exemple américain, introduit en Hainaut pour la première fois une Fête des Mères. Cette nouvelle habitude est adoptée partout dans le pays dix ans plus tard.

Le monde socialiste est riche de ses multiples composantes. Parmi celles-ci, figurent les Faucons Rouges, un mouvement international d'éducation socialiste de l'enfance et de l'adolescence.

Le mouvement des Faucons Rouges s'est formé en Belgique en 1928, sous l'impulsion de Jean Nihon, originaire de Visé.

En 1935, une réorganisation de la jeunesse ouvrière wallonne a lieu. Les Jeunes Gardes Socialistes acceptent l'offre de l'Union des Jeunes Ouvrières de former ensemble un secteur Faucons Rouges qui s'occuperait du travail éducatif, tandis que les Jeunes Gardes constitueraient plus particulièrement le secteur politique.

En octobre 1937, le Parti Ouvrier Belge adopte un procès verbal concernant la jeunesse. Celui-ci établit la reconnaissance de deux secteurs : l'un se constitue des Jeunes Gardes, de l'ancienne Jeunesse Syndicale et des Etudiants socialistes et forme le secteur politique. L'autre, constitué des Faucons Rouges et des Pionniers, forme le secteur éducatif.

La guerre met fin au mouvement, tandis que les responsables s'engagent dans la Résistance. Après le conflit, le mouvement se reconstitue lentement car beaucoup de responsables des Faucons Rouges exercent, à la Libération, des responsabilités importantes au sein de l'Action Socialiste. Ce manque d'animateurs formés explique les difficultés de redémarrage après la guerre.

Aujourd'hui, le mouvement des Faucons Rouges, ouvert à tous et reconnu par le Ministère de la Communauté française, est une organisation mixte de jeunes âgés de 6 à 35 ans. Il compte 60 sections locales qui regroupent plus de 6000 enfants, encadrés par des animateurs bénévoles brevetés. Ces sections sont réparties à travers toute la Wallonie et Bruxelles.

LUCIE DEJARDIN : LA PREMIÈRE FEMME ÉLUE DÉPUTÉE !

Lucie Dejardin est née à Grivegnée en 1875 dans une famille ouvrière. Elle devient rapidement socialiste et adhère au syndicat des mineurs de Beyne-Heusay. Elle suit les traces de son frère Joseph, futur député socialiste de Liège de 1909 à 1932 et bourgmestre de Beyne-Heusay de 1914 à 1920.

Lucie Dejardin fonde dès 1910 la première ligue des femmes socialistes à Liège, avec Marianne Wasson. En 1914, à l'instigation de son frère, elle entre dans un réseau de renseignements, « La Dame Blanche ». Arrêtée, elle sera incarcérée à la prison de Tongres puis d'Aix-la-Chapelle et sera transférée au camp de Holzminden

Rentrée à Liège en 1919, elle y obtient une place d'inspectrice du travail. Marquée par la guerre, Lucie Dejardin milite activement à la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, elle est élue au comité exécutif en 1921 et représente les femmes socialistes à divers congrès internationaux pour la paix.

Conseillère communale en 1926, elle se présente aux élections législatives de 1929. Contre toute attente, elle est élue : c'est la première députée élue au suffrage direct. À la Chambre, où elle prononce son *maiden speech* le 21 février 1930, elle développe une intense activité législative. Outre la défense des travailleuses, elle se préoccupe du sort des enfants, des conséquences de la crise économique, du chômage.

Lucie Dejardin voue un véritable culte à son parti, s'alignant totalement sur les vues de celui-ci en matière de féminisme. Elle collabore à *La Voix de la Femme*, organe du Comité national d'action féminine créé en 1926 et dirigé par Alice Pels.

En 1936, elle n'est plus réélue et redevient secrétaire-propagandiste de la Fédération liégeoise du Parti Ouvrier Belge.

En mai 1940, elle gagne l'Angleterre où elle occupera pendant la guerre un poste au ministère belge du Travail, avec mission de recruter des femmes volontaires pour l'effort de guerre.

À la Libération, en septembre 1944, elle siège à nouveau à la Chambre en raison du décès de son effectif, Georges Truffaut, mais pour peu de temps : elle décède en octobre 1945.

DU PARTI SOCIALISTE BELGE (PSB) AU PARTI SOCIALISTE (PS)

La Seconde Guerre mondiale met fin au Parti Ouvrier Belge (POB). C'est l'exode et de nombreux dirigeants socialistes fuient vers la France puis l'Angleterre l'avancée des nazis.

Néanmoins, le mouvement socialiste s'organise. Ainsi, à l'initiative de quelques Jeunes Gardes Socialistes et d'hommes issus de la gauche de l'ancien POB, se créent les premiers noyaux de résistance. Ils œuvrent dans deux directions : les opérations contre l'occupant et la reconstruction du parti.

L'entrée dans la clandestinité d'anciens dirigeants, comme Achille Van Acker et Achille Delattre, leur confère une légitimité qui les autorise à fonder officiellement, en 1942, le Parti Socialiste Belge, désormais dirigé par un exécutif de 11 membres dont dépendent trois régionales (Wallonie, Flandre et Bruxelles) jouissant d'une large autonomie.

L'effort de résistance socialiste porte essentiellement sur l'information. Le journal *Résurrection*, ancêtre du *Monde du Travail* sort dès juin 1940. En juillet 1940, *Le Clandestin* paraît à Bruxelles. *Le Peuple* renaît en octobre 1941, tandis que *Morgenrood*, *Bevrijding* et *De Werker* couvrent le nord du pays.

Cette presse clandestine joue un rôle important dans la lutte contre la propagande nazie et collaborationniste. Ces journaux resteront durant toute l'occupation le signe tangible que le mouvement socialiste n'est pas mort et qu'il agit. Restés la seule tribune où les idées socialistes peuvent s'exprimer, ils sont le lieu de présentation des réformes à entreprendre après-guerre.

À la Libération, le Parti Socialiste Belge (PSB) peut présenter un bilan très positif. Le parti se réorganise et entreprend un travail doctrinal de fond. Il est prêt à reprendre pleinement le flambeau des conquêtes sociales et de la défense des travailleurs.

En 1970, la Belgique entame son processus de fédéralisation et les tensions communautaires sont de plus en plus fréquentes, y compris au sein des partis restés « nationaux ». La décision est finalement prise, en novembre 1978, de constituer un Parti Socialiste (PS) et un Socialistische Partij (SP).

André Cools devient le premier Président des socialistes francophones. En 1981, il est remplacé par Guy Spitaels qui exerce la fonction jusqu'en 1992. Philippe Busquin lui succède et enfin, Elio Di Rupo est élu Président au suffrage universel des membres, en octobre 1999.

La Sécurité sociale est sans doute la plus grande réalisation des socialistes du XXe siècle, et son existence est à l'origine des plus importantes avancées en termes de protection des citoyens face aux aléas de la vie.

Dès la fin du XIX^e siècle, sous l'impulsion des socialistes, des lois commencent à assurer une certaine protection aux travailleurs. Mais ce n'est qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale que se met en place un système organisé par l'État basé sur l'assurance obligatoire et qui couvre cinq secteurs : l'assurance vieillesse, l'assurance maladie-invalidité, les allocations familiales, les allocations de chômage et les vacances annuelles.

Le 19 août 1944, un « Projet d'accord de solidarité sociale » est intégré dans la « loi sur la sécurité sociale », votée le 28 décembre 1944, à l'initiative de Léon-Eli Troclet, Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale. Le système poursuit son développement et, en 1963, une loi développant la « Sécu », dite loi Leburton est votée. Elle instaure un régime d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité.

Pendant la seconde moitié des années septante, une série de nouveautés sont lancées afin de favoriser l'emploi et le système des préretraites. À ce moment, le nombre croissant de pensionnés entraîne une augmentation des coûts en soins de santé.

Le financement de la Sécurité sociale est assuré par les cotisations des salariés et des employeurs, et l'État apporte une contribution importante. Les cotisations sont calculées sur base du salaire brut et elles sont versées à l'Office National de la Sécurité Sociale (ONSS).

Depuis 1967, les indépendants bénéficient eux aussi d'un régime de Sécurité sociale. Ils doivent s'affilier à une caisse d'assurance sociale et paient une cotisation qui s'élève à un pourcentage de leur revenu net.

Pour que l'on puisse encore financer la Sécurité sociale à l'avenir, les autorités ont créé le Fonds de vieillissement en 2001, constitué par les excédents budgétaires et les excédents de la Sécurité sociale.

L'allongement de la vie représente aujourd'hui le principal défi de la Sécurité sociale : il y a de moins en moins de cotisants et de plus en plus de pensionnés et de besoins en matière de santé. Toute la réflexion actuelle vise donc à améliorer le système de financement de la sécurité sociale afin qu'elle puisse répondre à ces nouveaux besoins, tout en devenant toujours plus juste et solidaire.

En 1940, le refus du Roi Léopold III de suivre en exil le Gouvernement légitime surprend. Sa rencontre avec Hitler à Berchtesgaden et son mariage en septembre 1941, alors que 60.000 Wallons restent prisonniers de guerre en Allemagne, provoquent le un divorce avec une part importante de la population.

En 1945, les Chambres décident que le retour du Roi ne sera possible que si les assemblées réunies proclament, à la majorité, la fin de l'impossibilité de régner. Une ligne de fracture claire se dessine entre les sociaux-chrétiens, partisans du retour du Roi, et les autres partis qui y sont opposés.

Les élections de 1949 donnent la majorité absolue au Sénat aux sociaux-chrétiens. Une consultation populaire est organisée en 1950, révélant une majorité nationale de 57,7 % en faveur du retour du roi. Celle-ci masque cependant de profonds déséquilibres régionaux : 72 % des Flamands se sont montrés favorables au retour de Léopold III mais 52 % des Bruxellois et 58 % des Wallons s'y sont opposés.

Léopold III rentre à Laeken, mais un mouvement d'opposition d'une rare intensité se répand, émaillé de grèves et d'affrontements violents.

Des personnalités socialistes comme Joseph Merlot, François Van Belle, Simon Paque, René Demoitelle, Fernand Dehousse, Fernand Massart, André Renard ou Arthur Gahy participent au mouvement et font parfois l'objet d'arrestations.

Les grèves et les manifestations se multiplient, dont plusieurs violemment réprimées. Le 30 juillet, à Grâce-Berleur, la gendarmerie ouvre le feu sur les manifestants. Trois travailleurs sont abattus et un quatrième décédera de ses blessures. L'émoi est immense, la rumeur de la convocation d'États généraux de la Wallonie se répand et une marche sur Bruxelles est annoncée.

Le 10 août 1950, Léopold III s'efface au profit de son fils Baudouin, annonçant son abdication au terme d'un an si l'apaisement se réalise. Celui-ci sera rapide, permettant le retour durable au fonctionnement démocratique.

L'INTERNATIONALE SOCIALISTE

Pour conquérir de nouveaux droits et garantir à tous une meilleure qualité de vie, les travailleurs doivent s'unir au plan international. C'est pour cela qu'a été créée l'Internationale socialiste (I.S.), une organisation qui regroupe la majeure partie des socialistes, sociaux-démocrates et travaillistes du monde. Elle est l'héritière directe de l'Internationale Ouvrière Socialiste (I.O.S), fondée en 1923.

Après la Seconde Guerre mondiale, le mouvement socialiste international est affaibli et divisé sur l'attitude à avoir envers l'Union soviétique. Il faudra plusieurs années pour aboutir à la création de l'I.S. La reconstruction de l'Internationale se fait progressivement.

Lors de la conférence de Bournemouth en novembre 1946, il est décidé de dissoudre officiellement l'I.O.S., mais il semble toujours impossible de trouver un accord entre les pays d'Europe de l'Ouest et ceux d'Europe de l'Est. C'est surtout la question de la réintégration du S.P.D, le Parti social-démocrate allemand, qui divise l'assistance.

De nombreuses autres conférences rythmeront l'évolution de l'Internationale socialiste : les sociaux-démocrates allemands sont intégrés, et l'organisation se prononce clairement pour un socialisme moderne, attaché à la démocratie et aux libertés fondamentales.

En 1951, le Congrès de Francfort fonde l'Internationale socialiste sous sa forme actuelle. Au départ, elle rassemble presque uniquement des partis d'Europe occidentale. La décolonisation et surtout la chute des pays communistes vont la voir étendre considérablement son influence.

Aujourd'hui, l'Internationale socialiste, définie comme l'organisation mondiale des partis sociaux-démocrates, socialistes et travaillistes, rassemble 170 partis et organisations politiques de tous les continents. Elle constitue une force progressiste très importante, essentielle dans le combat à mener pour une mondialisation respectueuse des différents peuples et de tous les travailleurs.

À partir de 1952 LE BIEN-ÊTRE ET LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS

Le bien-être et la sécurité des travailleurs sont des conquêtes sociales très importantes. Elles permettent d'élever en permanence la qualité de vie des personnes et de leur épargner, autant que possible, les maladies professionnelles et les accidents.

Cette protection, désormais, n'est plus laissée au hasard ou à l'arbitraire. Un cadre légal a été créé pour que dans toutes les entreprises, administrations et autres organisations, des mesures favorables aux travailleurs soient adoptées.

En 1952, un Comité de sécurité et d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail est mis en place, qui deviendra en 1996 le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT).

Toute entreprise ou institution qui occupe au moins 50 travailleurs doit installer un tel comité. Il est composé de représentants du personnel et de l'employeur, le nombre de ceux-ci ne pouvant pas être supérieur à celui des délégués du personnel.

Le CPPT a pour mission de favoriser le bien-être des travailleurs dans l'exécution de leur travail. Cette notion recouvre les domaines suivants :

- la sécurité au travail;
- la protection de la santé au travail;
- la gestion du stress;
- l'ergonomie;
- l'hygiène au travail;
- l'embellissement des lieux de travail;
- les mesures à prendre en matière d'environnement, pour ce qui concerne leur influence sur les points précédents;
- la protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel.

Plus que jamais, dans le contexte d'hyper concurrence internationale et de fragilisation des systèmes sociaux, la protection des travailleurs est un enjeu essentiel.

Les socialistes mènent un combat déterminé pour élargir cette protection à un maximum de travailleurs. Avec des résultats tangibles puisqu'en 2008, dans le cadre de la transposition de la directive européenne sur l'information et la consultation des travailleurs, les compétences du CPPT dans les entreprises sans conseil d'entreprise ont été étendues.

Ces Comités reçoivent désormais des informations économiques et sociales. Ils doivent également être consultés sur toutes les décisions importantes portant sur l'organisation du travail et les contrats de travail.

La fondation de l'État belge en 1830 est le fruit d'un savant compromis, tant avec les puissances voisines qu'entre les forces internes au nouveau pays. D'emblée, l'enseignement devient un terrain de lutte entre les catholiques, partisans de l'enseignement confessionnel, et les défenseurs de la séparation de l'Église et de l'État, qui prônent le développement d'écoles publiques.

Une forme de cohabitation pacifique s'installe jusqu'en 1879, date à laquelle le gouvernement libéral homogène de Frère-Orban impose l'obligation pour chaque commune de posséder au moins une école primaire officielle et neutre. La réaction de l'Église à cette « loi de malheur » est sans appel : elle interdit aux croyants d'inscrire leurs enfants dans les écoles officielles. Quant au Vatican, il rompt les relations diplomatiques avec l'État belge.

Les élections de 1884 portent le Parti catholique au pouvoir et ce dernier abroge la loi de 1879, autorisant l'ouverture d'une seule école par commune, qu'elle soit libre ou officielle.

Ce conflit entre dans un long sommeil, dont il ne sortira qu'à l'occasion de la Question royale, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, lorsque s'affrontent royalistes et républicains. Bien entendu, les socialistes sont aux côtés des défenseurs de l'enseignement officiel.

En 1950, Pierre Harmel, Ministre de l'Instruction publique dans un gouvernement catholique homogène augmente les subventions à l'enseignement libre. Son successeur dans le Gouvernement sorti des urnes en 1954, le socialiste Léo Collard, décide de réduire les subsides accordés à l'enseignement libre. Une forte mobilisation catholique aboutit à des manifestations très importantes en mars 1955 à Bruxelles.

Les élections de 1958 consacrent le retour du parti catholique seul au pouvoir. Afin d'éviter un mouvement de balancier sans fin autour de la question de l'enseignement, les trois grands partis nationaux se mettent autour de la table pour signer, le 20 novembre 1958, le Pacte scolaire. Ce texte permet l'extension de l'enseignement en même temps qu'une plus large subsidiarité de l'école libre.

Un conflit séculaire est ainsi désamorcé. Les effets de cette pacification entraînent à la fois une démocratisation de l'enseignement et un développement des écoles libres.

Dans le contexte de l'indépendance du Congo et face à ses conséquences financières, le Gouvernement social-chrétien-libéral emmené par Gaston Eyskens décide d'augmenter la fiscalité, tout en opérant d'importantes économies particulièrement dans le secteur social. La globalisation de ces mesures prendra la forme d'un seul projet de loi, connu sous le nom de « loi unique ».

Face à ce projet, élaboré sous la pression des milieux bancaires étrangers, l'action commune socialiste lance, en novembre 1960, une opération d'information baptisée « opération Vérité ». Très rapidement, celle-ci deviendra une véritable campagne d'opposition au projet, multipliant les rencontres publiques.

Des actions de protestations se multiplient dans les secteurs concernés et aboutissent au déclenchement d'un vaste mouvement de grève spontané à partir des grands centres industriels wallons.

De nature socio-économique, ce mouvement révèle l'étroite imbrication des clivages marquant l'État belge. Cette grève est ainsi le théâtre d'une des grandes interventions directes de l'Église dans la sphère politique, avec la condamnation explicite du mouvement par le Cardinal Van Roey.

Très vite, notamment au sein de la FGTB, une différence de perception se manifeste entre la Flandre et la Wallonie qui sera, finalement, le foyer de la contestation.

Indirectement, cette grève de l'hiver 60-61 jouera donc un rôle majeur dans la relance des revendications fédéralistes en Wallonie, que des personnalités socialistes comme André Renard associeront à la revendication de réformes de structures, adoptées en 1959 par le Parti Socialiste Belge.

La grève de 60, qui n'empêchera pas l'adoption de la loi, contribuera ainsi de manière déterminante à apporter une large assise populaire et ouvrière au combat pour une autonomie politique de la Wallonie, qui perçoit l'inaptitude de l'État central à répondre au déclin économique qui l'affecte dès lors clairement.

Le chemin vers la régionalisation, puis le fédéralisme, allait être encore long. Mais la voie était désormais tracée chez nombre de progressistes, citoyens, syndicalistes et politiques.

LE MOUVEMENT POPULAIRE WALLON

Suite aux grandes grèves de l'hiver 1960-1961 qui avaient paralysé les grands bassins industriels wallons, le leader syndical André Renard fonde, le 13 mars 1961, le Mouvement Populaire Wallon (MPW). Des responsables socialistes importants, tel Freddy Terwagne, futur Ministre des relations communautaires, participent à la création de ce Mouvement qui se place en dehors des partis et des syndicats.

Pendant près de trois ans, syndicalistes et politiques unissent leurs forces autour d'un programme résumé en deux points : *fédéralisme et réformes de structure*. Ce mouvement trouve un écho puissant chez les socialistes wallons, qui avaient déjà déposé des projets de réforme de l'État en 1938 et 1952, sans succès.

Le début des années 1960 correspond au moment où la Flandre devient plus prospère que la Wallonie. La nécessité d'équilibrer les aides économiques et structurelles de l'État vers les régions qui en ont le plus besoin apparaît alors clairement. L'action du MPW vise à donner à la Wallonie les moyens de moderniser son outil industriel vieillissant.

Les revendications du Mouvement engendrent des tensions au sein du Parti socialiste, encore unitaire. Celui-ci finit par rendre incompatibles la qualité de membre du Parti et l'appartenance au MPW.

Le Mouvement Populaire Wallon, dirigé par la syndicaliste Jacques Yerna depuis la mort d'André Renard, perd alors une bonne partie de ses relais politiques mais continue de militer en faveur de la prise en main par la Wallonie des moyens lui permettant de se relever. Revenu dans l'opposition, le PSB se rapproche du nouveau du MPW en 1967.

Ces années phares de l'action commune, 1961-1964, ont contribué à la fois à faire éclore l'idée d'un fédéralisme économique, concrétisé en deux temps en 1980 et 1988, mais aussi à l'affirmation populaire d'une conscience wallonne mobilisée par son avenir. Ce temps fort du combat wallon est encore vivace dans les esprits et le redéploiement wallon, visible aujourd'hui, témoigne de l'aspect précurseur de ce Mouvement et de ses leaders André Renard et Freddy Terwagne.

SOLIDARITÉ SOCIALISTE : AIDER LES PAYS PAUVRES À S'EN SORTIR

Citoyens du monde, les socialistes veulent réaliser partout sur la planète leur idéal de justice sociale et de fraternité. Les populations les plus pauvres peuvent compter sur leur solidarité et leur appui vigoureux dans les efforts qu'elles accomplissent pour améliorer leur situation.

Héritière de « Entraide Socialiste », créée en 1936 pour aider les républicains espagnols et leurs familles, Solidarité Socialiste est une ONG créée en 1963 par l'Action Commune Socialiste – syndicat, mutualité, coopératives et parti – afin de contribuer au développement d'un monde plus juste et plus démocratique.

Depuis la fin des années '70, nous vivons dans un contexte de politiques marchandes visant uniquement le profit et la rentabilité. Les pays du Tiers-Monde subissent cette évolution bien plus qu'ils n'en bénéficient. Cela a pour conséquences que la pauvreté et l'exclusion s'imposent de plus en plus et que les richesses se concentrent toujours aux mêmes endroits.

La Solidarité Socialiste compte 39 partenaires dans plus de 12 pays. Elle agit aussi en Belgique, où elle sensibilise la population aux enjeux des relations internationales à travers, entre autres, des partenariats avec la FGTB et les mutualités socialistes.

Pour les socialistes, chacun doit pouvoir se nourrir, habiter un logement convenable, se soigner, scolariser ses enfants et bien sûr exercer les libertés démocratiques. C'est la raison d'être de Solidarité Socialiste et de ses partenaires : permettre aux plus démunis de prendre conscience que ce qu'ils vivent est injuste, qu'ils ont des droits et qu'ils peuvent les revendiquer. Et surtout, leur donner les moyens de les défendre.

À partir de 1963 DES SOINS DE SANTÉ REMBOURSÉS À TOUS

Depuis qu'ils l'ont créée, les socialistes ne cessent de renforcer la Sécurité sociale. Face aux besoins nouveaux – notamment liés à l'allongement de la durée de vie – la nécessité d'offrir de nouvelles possibilités de remboursement aux patients se fait sentir. Le PS y répond. Concrètement. En commençant par les personnes les plus fragiles.

Dès 1963, la loi Leburton instaure un droit à des remboursements préférentiels en matière de soins de santé : cela signifie que certaines personnes, socialement ou financièrement fragilisées, ont désormais droit à un meilleur remboursement.

Petit à petit, ce système se développe pour aboutir au statut VIPO (veuf-invalide-pensionné-orphelin), devenu aujourd'hui BIM (bénéficiaire de l'intervention majorée). Il permet à certaines catégories de bénéficiaires de payer une part personnelle moins importante lors d'un séjour à l'hôpital, d'une consultation chez le médecin ou d'un achat de médicaments.

Les bénéficiaires sont nombreux : outre les ex-VIPO, pour autant qu'ils ne dépassent pas un certain plafond de revenus, de nouvelles catégories ont droit à l'intervention majorée : les enfants handicapés d'au moins 66%, mais aussi les bénéficiaires du revenu d'intégration ou d'une aide équivalente du CPAS, de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) ou d'une allocation pour personne handicapée.

L'intervention majorée est donc liée à un statut. En 2007, le statut OMNIO a été créé par Rudy Demotte pour toucher les ménages à petits revenus, qui n'entrent pas dans les conditions pour bénéficier de l'intervention majorée.

Ainsi, en 2010, toute personne qui perçoit des revenus bruts imposables inférieurs à 14.778,26 euros par an peut bénéficier de ce statut et payer moins pour la plupart de ses frais médicaux.

Le contexte économique actuel est très défavorable. Malgré tout, les socialistes parviennent en permanence à lancer des politiques nouvelles qui bénéficient en priorité aux plus faibles financièrement. Dans leur détresse, ces personnes âgées ou malades peuvent compter sur une solidarité renforcée, garantie par l'État.

LE RASSEMBLEMENT DES PROGRESSISTES

De tout temps, les socialistes ont dénoncé les projets et les méthodes des conservateurs. Aujourd'hui, en pleine crise du capitalisme, et après l'effondrement de la finance mondiale, le clivage gauche-droite apparaît plus que jamais pertinent.

Dès sa naissance, le Mouvement ouvrier a perçu la nécessité de rassembler le plus largement possible les forces progressistes, sans aucun dogmatisme, et dans l'unique but d'améliorer le sort des moins nantis.

Le 1^{er} mai 1969, Leo Collard, président du Parti Socialiste Belge (PSB), lance un appel au rassemblement des progressistes. Soucieux d'ouvrir l'action du parti à toutes les forces de gauche, qu'elles proviennent des milieux intellectuels, artistiques mais aussi chrétiens, il tend la main à l'ensemble des progressistes de la société.

Cet appel est confirmé par le Congrès du PSB des 13 et 14 décembre 1969. Il rencontre un succès d'estime mais ne bouleverse pas le paysage politique belge. Son esprit demeure et est à l'origine de plusieurs initiatives plus récentes.

Le 1^{er} mai 2002, Elio Di Rupo propose ainsi de fonder un « Pôle des gauches », afin de rassembler socialistes, écologistes et chrétiens de gauche. Cette coalition de toutes les forces de gauche permettrait de peser davantage encore sur les grandes décisions socio-économiques du pays.

Aujourd'hui, nombre d'observateurs de la vie politique considèrent la mise en place de coalitions de type « Olivier » PS-ECOLO-CDH mise en œuvre pour la première fois en Région de Bruxelles-Capitale en 2004 et étendue à l'ensemble des exécutifs francophones au lendemain du scrutin de juin 2009 pourrait être considérée comme une suite logique de ce mouvement de fond, amorcé par Léo Collard.

LA PROTECTION POLITIQUE DES FRANCOPHONES

« C'était tout de même mieux du temps de la Belgique de papa », entend-on parfois ! Mais les Wallons et les Bruxellois francophones d'aujourd'hui savent-ils encore ce qu'il en était parfois de leurs droits ?

Avant la réforme de l'État de 1970, la Belgique fonctionnait selon une logique démographique permettant à la majorité flamande d'imposer ses vues à la minorité francophone. Même unis, Wallons et Bruxellois ne pouvaient empêcher l'adoption d'une loi au Parlement si la Flandre seule le décidait.

Lancé en 1970, le processus menant au fédéralisme a non seulement jeté les bases des Communautés et des Régions mais il a, aussi, instauré des mécanismes essentiels de protection des francophones au niveau du Parlement et du Gouvernement encore nationaux.

C'est depuis lors que le Conseil des ministres compte autant de membres francophones que néerlandophones. Depuis lors, aussi, que les membres de la Chambre et du Sénat sont répartis en deux groupes linguistiques conçus comme la base de la protection des deux grandes communautés.

C'est à cette date que naît le concept de « loi spéciale » pour les normes essentielles régissant les structures de l'État et les droits linguistiques des citoyens. Désormais, une majorité globale des deux tiers et, surtout, une majorité dans chaque groupe linguistique est requise.

C'est le même esprit qui fonde la procédure de la « sonnette d'alarme » qui permet à un groupe linguistique, sentant les intérêts de sa communauté menacés, de bloquer, par un vote exprimé aux trois quarts, le processus législatif et de renvoyer le débat devant le conseil de ministres ... paritaire.

Ces acquis, trop souvent ignorés, sont le fruit d'un combat dans lequel les socialistes, tels Elie Troclet ou Freddy Terwagne, se sont investis de manière déterminante.

Par ailleurs, face aux tracasseries administratives de l'autorité flamande, le PS exige le respect des droits et facilités accordés aux Francophones de la périphérie bruxelloise à l'occasion des réformes de l'État successives.

LE SOUTIEN AUX RÉFUGIÉS POLITIQUES CHILIENS

Le coup d'État du 11 septembre 1973 au Chili est un événement historique marquant, à la fois de l'histoire du Chili et de la Guerre froide. À cette date, le gouvernement d'union de la gauche du président socialiste démocratiquement élu Salvador Allende est renversé par un coup d'État militaire. L'auteur du putsch est le général Augusto Pinochet, soutenu par les services secrets américains.

Après d'Allende, la junte militaire prononce la dissolution du Congrès national, des conseils municipaux, des syndicats et des partis politiques. La liberté de la presse est abolie, le couvre-feu instauré. Tout ce qui est littérature de gauche est interdit et les opposants au régime sont arrêtés, torturés ou exécutés. La dictature militaire dirige le pays jusqu'en 1990.

En Belgique, grâce à la mobilisation de figures telles qu'Irène Pétry, Secrétaire d'État à la Coopération (PS) et Pierre Galand (ex-sénateur PS, à l'époque dirigeant d'OXFAM et de la CNAPD), une politique d'accueil des réfugiés politiques chiliens est mise en place. Des financements et autres formes de soutien d'organismes publics sont développées : l'ONEM organise des cours de langue gratuits, l'AGCD octroie des bourses d'études.

La mobilisation citoyenne, coordonnée par le Collectif d'accueil aux réfugiés du Chili (COLARCH, dont sont membres les Femmes Prévoyantes Socialistes) et par Solidarité socialiste permet d'accueillir plus d'un millier de réfugiés chiliens entre 1973 et 1980 et de leur porter secours.

André Cools, à la demande de démocrates chiliens, dirige aussi une campagne pour faire libérer le Général Sergio Poblete, qui avait été chargé de la responsabilité de l'industrie lourde par le Président Allende. Il obtient, avec le concours notamment du Roi Baudouin, l'expulsion en Belgique de ce général de la Force aérienne du Chili. Celui-ci, privé de sa nationalité chilienne, s'installe à Liège pendant 30 ans et travaille notamment dans le cabinet du Ministre Guy Mathot.

Depuis l'élection, à la Présidence de la République du Chili de la socialiste Michelle Bachelet en 2006, le Général Poblete n'est plus considéré comme un réfugié. Muni de son passeport chilien, il a retrouvé la liberté de retourner dans son pays d'origine.

En 1977, c'est la Guerre froide. Démocraties occidentales et bloc communiste se toisent, dans un climat propice à l'exacerbation des tensions. Les pacifistes tentent toutefois d'empêcher l'escalade militaire et s'efforcent de rendre le dialogue possible.

L'installation par l'OTAN, sur le sol européen, de missiles nucléaires provoque une crise majeure avec l'URSS, mais aussi une réaction très vive du « camp de la paix » au sein des pays concernés, dont la Belgique.

En Belgique, dès 1979, il est question d'installer 48 missiles Cruise à Florennes. Face à cette demande américaine, le pays adopte une attitude prudente.

En 1985, l'arrivée au pouvoir en URSS de Gorbatchov fait naître une dynamique nouvelle. Elle permet la conclusion d'un accord historique en décembre 1987, prévoyant l'élimination de tous les missiles à moyenne portée. La crise des euromissiles se termine.

Les différents gouvernements, tout en réaffirmant leur attachement à l'OTAN, décident d'abord de différer leur choix puis de lier leur décision aux résultats des négociations de Genève.

Dans le même temps, la prise de conscience du véritable enjeu par l'opinion publique gagne du terrain. Ainsi, le dimanche 23 octobre 1983, 400.000 personnes participent à la manifestation organisée à Bruxelles par le Comité National pour la Paix et le Développement, composé d'une trentaine d'organisations parmi lesquelles les Jeunes Socialistes. Le rassemblement reçoit le soutien de plusieurs organisations et de partis politiques, dont le PS.

1830 voit la création de l'État belge, mais d'emblée il apparaît malaisé de fondre dans un même ensemble des populations culturellement différentes. Les Flamands sont les premiers à revendiquer plus d'autonomie car ils aspirent à la reconnaissance de leur langue et de leur culture. Plus tard, ce sont les Wallons qui vont réclamer des politiques différenciées, notamment pour la création d'infrastructures.

Le problème provoque de nombreuses frictions, dès le XIX^e siècle : différences d'attitudes durant les guerres, Question royale, frontière linguistique, grèves de l'hiver 1960, Fourons... Si les projets se multiplient, la concrétisation d'une solution institutionnelle ne s'esquisse qu'à partir de 1970, sous l'impulsion de plusieurs socialistes dont Freddy Terwagne, Ministre des relations communautaires.

Cette année-là, le Gouvernement présente un accord global prévoyant la création de trois Communautés et de trois Régions. L'autonomie culturelle trouve directement une application, mais pour l'autonomie économique, revendication wallonne, il faudra encore patienter neuf ans, en raison de la nécessité de former des majorités spéciales, introuvables lors de la décennie 1970-1980.

Le bref Gouvernement Martens III, auquel participe le PS, parvient durant l'été 1980 à faire voter une nouvelle réforme institutionnelle dotant la Région wallonne et la Région flamande d'un exécutif propre. En 1986, c'est aux socialistes que l'on doit la fixation de la capitale wallonne en Wallonie, par le décret dit « Anselme » qui fixe Namur comme siège du Conseil régional wallon. Namur accueille aujourd'hui le Parlement et le Gouvernement wallons ainsi que l'essentiel de l'administration centrale régionale.

La volonté de disposer des leviers économiques nécessaires au redressement wallon trouve dès le début une application, avec la mise en place une série d'organismes publics (SRIW, SOWALFIN, ...) qui ont pour mission de soutenir le redéploiement wallon et le développement des entreprises. La régionalisation des principales compétences économiques amplifie cette dynamique. Logement, transports en commun, aménagement du territoire, environnement, pouvoirs locaux, développement économique... L'impact de ces transferts de compétences sur la vie quotidienne des citoyens wallons est considérable.

Même si elle est encore perfectible, cette fédéralisation permet la mise en œuvre de politiques répondant de plus près aux préoccupations locales de la population. Aujourd'hui, avec le Plan Marshall, porté par des personnalités socialistes comme Elio Di Rupo, Rudy Demotte et Jean-Claude Marcourt, le Gouvernement wallon complète et améliore encore cette stratégie, qui permet de mieux résister à la crise.

À partir de 1981 LA LAÏCITÉ ENFIN RECONNUE !

Les socialistes, héritiers d'une longue tradition de résistance contre le cléricanisme, ont été des promoteurs très actifs de la laïcité organisée.

Une étape importante est franchie en 1981 : grâce au PS, le Centre d'Action Laïque, fondé en 1969, reçoit enfin un financement structurel propre à lui permettre de structurer tout le monde laïque.

Le Parti Socialiste poursuit ses efforts et en 1993, l'article 181 de la Constitution est modifié dans le sens d'une reconnaissance légale et d'un financement public du Conseil Central Laïque.

La loi dite de reconnaissance de la laïcité (21 juin 2002) organise notamment la prise en charge par l'État des traitements et des pensions des délégués qui fournissent une assistance morale non confessionnelle. En ce sens, elle concrétise le paragraphe deuxième de l'article 181 de la Constitution : *« Les traitements et pensions des délégués des organisations reconnues par la loi qui offrent une assistance morale selon une conception philosophique non confessionnelle sont à la charge de l'État ; les sommes nécessaires pour y faire face sont annuellement portées au budget ».*

Plus que jamais, dans une société en proie aux tensions identitaires et aux revendications religieuses, les socialistes entendent garantir la cohabitation pacifique des citoyens. Le « vivre-ensemble » passe par une séparation rigoureuse des « églises » et de l'État, une totale liberté de conscience et l'assurance, pour chaque citoyen, de ne jamais subir aucune contrainte à caractère religieux ou philosophique. En contrepartie, l'État veille à ce que chacun ait le droit de pratiquer un culte et à ce que la vie privée soit aussi protégée à cet égard.

À partir de juillet 1981 ÉRADIQUER LE RACISME

C'est à l'initiative du PS que le racisme et la xénophobie sont punissables en Belgique depuis 1981, suite au vote de la loi du 30 juillet 1981 « tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie ». Cette loi est également appelée « loi Moureaux », du nom de son initiateur.

Le texte incrimine les discriminations fondées sur la nationalité, la prétendue race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique.

Le Centre pour l'Égalité des chances et la lutte contre le racisme est créé en 1993. Il est compétent pour combattre toute forme de racisme, agir en justice ou adresser des avis aux pouvoirs publics.

Cette législation a été renforcée en 2007 à l'initiative d'un autre socialiste, Christian Dupont. Concrètement, la nouvelle loi facilite la charge de la discrimination raciale : ce n'est plus à la victime d'apporter la preuve mais à l'auteur présumé de prouver qu'il n'a pas discriminé.

Bien sûr, les lois ne suffisent pas. C'est la raison pour laquelle le PS demande entre autres la mise en place de plans globaux d'égalité dans la fonction publique et le secteur privé, pour une plus grande diversité. Des efforts pour plus de mixité et de diversité doivent être faits dans tous les secteurs (enseignement, culture, médias etc.).

La construction européenne est souvent, à juste titre, critiquée pour son manque de vision sociale. Les socialistes se battent pourtant depuis le début de l'aventure européenne pour qu'un mécanisme de solidarité soit intégré aux politiques communautaires.

En 1957, le Traité de Rome instaure le Fonds social européen. Le but de ces aides est d'améliorer l'emploi au sein des États membres, de soutenir la qualité du travail et de promouvoir l'inclusion sociale.

Le premier élargissement de l'Union, en 1973, marque le début d'une nouvelle approche de la politique européenne, basée sur les Régions. Des disparités importantes apparaissent et les aides doivent donc être mieux ciblées. D'où la création du Fonds européen de développement régional, le FEDER, en 1975. Celui-ci va considérablement évoluer sous l'impulsion du socialiste Jacques Delors qui en fait, à partir de 1988, son principal outil de cohésion économique et sociale.

En 1994, grâce à l'action déterminante du Ministre-Président wallon Guy Spitaels, le Hainaut, très touché par la crise, bénéficie de ces fonds européens, qui sont injectés notamment dans des projets de rénovation de sites industriels.

Suite à l'élargissement de 2004, la Wallonie est menacée de ne plus figurer au programme. Le Ministre-Président Elio Di Rupo entreprend alors un travail intensif auprès des instances européennes, ce qui permet au Hainaut de rester éligible au programme « convergence » pour la période 2007–2013, le reste de la Wallonie étant toujours par ailleurs bénéficiaire, dans la même période, de l'objectif « Compétitivité » qui vise à renforcer l'attractivité des régions.

En Wallonie, ces aides ont soutenu la stratégie de redéploiement durable en contribuant notamment au développement des clusters, ces réseaux d'entreprises qui constituent le maillage de notre économie. Intégrées aux Plans Marshall, ces structures ont permis d'entamer le redressement wallon qui s'est traduit par une baisse du chômage de 2% entre 2004 et 2008. À Bruxelles, les Fonds structurels et autres initiatives communautaires ont aussi constitué un apport essentiel à la vitalité des quartiers et à l'emploi.

Ce mécanisme contribuant à la cohésion sociale en Europe a donc démontré toute son utilité, au grand dam des conservateurs qui veulent le supprimer. Pour le PS, il est donc essentiel que le poursuivre au-delà de 2013, en ciblant davantage à l'avenir les Régions en transition économique ou qui connaissent d'importants problèmes d'emploi mais aussi les villes où les disparités socio-économiques sont importantes.

Le PS n'a pas attendu la mobilisation générale de ces dernières années pour s'engager dans le combat contre le gaspillage des ressources et pour une utilisation rationnelle de l'énergie.

Le prix de l'énergie constitue un poste toujours plus important dans le budget des ménages et il affecte proportionnellement davantage les personnes à revenus faibles ou moyens. Dans ce cadre, économiser l'énergie permet à la fois d'accomplir un geste positif pour l'environnement et d'augmenter le pouvoir d'achat des gens.

En 1985, Philippe Busquin, alors Ministre wallon de l'Énergie, mettait en place les premiers « guichets de l'énergie », nés d'une convention entre les communes et la Région wallonne. L'objectif était notamment d'encourager les particuliers à isoler leur habitation, suite à la crise pétrolière.

À l'époque, ce type d'initiative était tout à fait inédit. L'énergie pouvait en effet sembler inépuisable et éternellement bon marché. Les premiers guichets ont donc lancé le processus de sensibilisation du grand public.

Aujourd'hui encore, les guichets de l'énergie ont un rôle primordial à jouer pour informer et guider les citoyens. Pour les socialistes, il s'agit d'une mission fondamentale. Chacun doit pouvoir accéder aux informations et aux aides disponibles. Le PS ne veut pas d'une société où seuls les nantis pourront changer leurs châssis, remplacer leur chaudière ou isoler leur toit.

Il existe actuellement 15 guichets régionaux de l'énergie en Wallonie, qui offrent aux particuliers des conseils gratuits et personnalisés. Ces guichets peuvent aussi éclairer les citoyens quant au fonctionnement du marché de l'énergie libéralisé. Il est en effet parfois fort compliqué de comprendre qui fait quoi, qui contacter, ou tout simplement comment lire sa facture.

À côté de différentes initiatives communales, Bruxelles dispose également d'un centre d'information régional en matière d'énergie, le Guichet Info-Energie de l'Agence Bruxelloise de l'Énergie (ABEA). Il offre entre autres des informations permettant d'améliorer l'efficacité énergétique, d'utiliser des énergies renouvelables, d'adopter des comportements économes en énergie et d'analyser ses consommations d'énergie.

Ces dispositifs ont fait leurs preuves pour des centaines de milliers de Wallons et de Bruxellois. Un succès qui encourage l'ensemble des responsables du PS à imaginer les formules créatives qui, demain, feront de l'écologie sociale la référence en termes de développement de la planète et de tous ses habitants.

À partir de 1987 LUTTER CONTRE LE SIDA, SOUTENIR LES MALADES

Cela fait plus de 25 ans que le virus du Sida a fait son apparition dans notre pays. En Belgique, trois nouveaux cas de séropositivité sont diagnostiqués chaque jour et les comportements à risque n'ont pas disparu, loin de là.

Le PS est à la pointe du combat pour la prévention et le soutien aux personnes malades. Une série d'actions concrètes ont ainsi été mises en place en Belgique par les ministres socialistes depuis la fin des années 1980.

On peut notamment citer l'octroi de budgets pour la prévention du Sida ; le financement de laboratoires de référence ; la création de l'Agence Prévention Sida ; l'imposition aux organismes de radiodiffusion d'un temps d'antenne obligatoire réservé à la diffusion de campagnes d'éducation à la santé ; l'aide à la création et au subventionnement de l'asbl Ex Aequo ; ou encore le financement d'un programme de recherche sur la séropositivité.

Les Centres de référence HIV/Sida sont financés par des conventions types de rééducation fonctionnelle médico-sociale spécialisée. Ils prennent en charge des patients séropositifs ou sidéens.

Les trithérapies sont remboursées depuis 1997.

Le Conseil Consultatif de la Prévention du Sida est créé en 1999. Il a pour mission d'organiser une concertation entre les acteurs de terrain en vue de leur permettre de donner au Gouvernement des avis concernant la prévention du Sida en Communauté française.

En 2006, un meilleur financement des centres de référence Sida et d'un dépistage anonyme et gratuit à Bruxelles et à Anvers est organisé.

En 2009, le traitement post-exposition au virus du Sida est remboursé. Ce traitement peut fortement diminuer le risque d'infection après une relation non protégée.

Parallèlement, le PS se mobilise depuis de nombreuses années à l'occasion de la Journée mondiale contre le Sida du 1^{er} décembre. Nous distribuons gratuitement des milliers de préservatifs pour rappeler un message simple mais fondamental : *« Le Sida ne se guérit pas. Ne comptez pas sur la chance. Mettez un préservatif ! »*.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UN CONCEPT SOCIALISTE !

En matière de développement durable, les socialistes sont des précurseurs. C'est en effet sous l'égide de Gro Harlem Brundtland, chef du Parti Travailleur norvégien, qu'a été élaboré le rapport qui formalise le concept de « *développement durable* ».

Intitulé « *Notre avenir à Tous* », ce rapport, publié en mars 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies, vise rencontrer à un impératif fondamental : répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs.

Cela implique un développement qui soit à la fois écologiquement supportable, socialement juste et économiquement rentable. Nous avons là les trois piliers du développement durable.

L'accent est mis, en particulier, sur les besoins des plus démunis. Ils ne peuvent être les sacrifiés de la cause environnementale et, pour les socialistes, ils doivent faire l'objet de mesures positives. Octroi de primes pour isoler ou remplacer sa chaudière, accompagnement social, sensibilisation aux gestes qui permettent d'économiser l'énergie, promotion de modes de vies sains et correspondants aux besoins réels... Le développement durable conçu par les socialistes fait une large place à l'écologie sociale.

Cela signifie que l'indispensable préoccupation environnementale et la valorisation de comportements responsables en la matière ne peuvent être la source de nouvelles inégalités. Il n'est pas question de stigmatiser ou de pénaliser deux fois les personnes qui ne disposent pas des moyens financiers nécessaires pour vivre plus écologiquement. Il faut au contraire mettre à la portée de tous les investissements favorables tant à la planète qu'au pouvoir d'achat.

Cette forme d'écologie progressiste passe aussi par la mise en place, à l'échelle planétaire, de systèmes politiques qui rendent effective la participation des citoyens à la prise de décision ; l'État de droit et la démocratie étant les plus à même de fixer des règles, d'assurer le progrès humain et l'éducation des citoyens ainsi que de réaliser un développement qui allie progrès économique et social, respect de l'environnement et épanouissement personnel et culturel pour tous.

C'est également à l'initiative de deux sénateurs socialistes, Jean Cornil et Philippe Mahoux que le 19 avril 2007, le Parlement consacrait de manière constitutionnelle, le principe de développement durable comme objectif de politique générale.

Trop longtemps, Bruxelles a été le parent pauvre du paysage institutionnel belge. Avant que les socialistes ne parviennent à la modifier, la logique du fédéralisme voulait en effet que le pays se structure au départ de deux Régions essentiellement : la Flandre et la Wallonie. Le statut de Bruxelles restait incertain, et les habitants de la Capitale se sentaient exclus du processus décisionnel.

La loi spéciale qui crée les Régions Wallonne et flamande est votée le 8 août 1980, mais elle ne comporte aucune disposition relative à la Région bruxelloise. En raison d'un refus flamand de voir créée une troisième Région majoritairement francophone, la Région bruxelloise est à l'époque « mise au frigo ».

Durant cette période, Bruxelles sera dirigée par un comité ministériel de trois membres, un ministre et deux secrétaires d'État, responsables devant le Parlement national et lui seul. Cette situation a des conséquences néfastes pour Bruxelles, tant sur le plan financier que sur celui des politiques menées par le pouvoir central, notamment en matière d'urbanisme ou d'aménagement du territoire.

Indignés face à l'injustice dont sont victimes les Bruxellois et à l'indifférence du Gouvernement Martens-Gol, les socialistes font de la création de la Région de Bruxelles-Capitale leur cheval de bataille institutionnel. Leur retour au pouvoir, en 1987, va enfin permettre de « sortir Bruxelles du frigo ». Philippe Moureaux devient le grand artisan d'une nouvelle réforme institutionnelle qui aboutit à la création de la Région de Bruxelles-Capitale sur le territoire des 19 communes.

Une telle avancée est rendue possible par la solidarité des socialistes de Wallonie.

La loi spéciale du 12 janvier 1989 met en place le Parlement et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle lui transfère ainsi des compétences analogues à celles des deux autres Régions.

Malgré ces avancées décisives, Bruxelles reste cruellement sous-financée et manque de moyens pour développer les grandes politiques urbaines rendues indispensables par son statut international, sa densité et ses caractéristiques sociales propres. Les socialistes ne sont donc pas près d'abandonner la lutte en faveur des Bruxellois.

À partir de 1989 UN BEL AVENIR POUR BRUXELLES !

Grands défenseurs d'une Région bruxelloise dotée d'une véritable autonomie, les socialistes sont à l'initiative de plans d'avenir très ambitieux. Ce développement de l'économie et de l'emploi à Bruxelles se construit depuis 1989 autour de trois outils principaux : le Plan Régional de Développement, le Contrat pour l'Economie et l'Emploi et le Plan de développement International.

Le Plan Régional de Développement a été créé en 1989 par Charles Picqué. Il vise non seulement à rendre plus cohérente l'action des différents opérateurs économiques et institutionnels, mais aussi à intégrer dans le projet urbain les autres acteurs concernés : habitants, associations, etc.

Le Contrat pour l'Economie et l'Emploi a rassemblé, entre 2004 et 2009, l'ensemble des acteurs intéressés par le développement socio-économique de la Région bruxelloise. Un effort budgétaire considérable a été accompli, malgré le sous-financement chronique de la Région.

Le Plan de Développement International a été lancé en 2006. Il s'appuie sur la notoriété de Bruxelles dans le monde et a pour vocation de stimuler les investissements publics et privés. Sont ainsi en chantier ou déjà réalisés, dans le paysage bruxellois, un centre de congrès, un nouveau stade, une grande salle de spectacle, des équipements en matière de mobilité, etc.

Tous ces efforts doivent permettre de doter Bruxelles d'équipements dignes de son statut de capitale internationale et, surtout, de répondre aux besoins de ses habitants et des centaines de milliers de personnes qui y travaillent quotidiennement.

LA DÉPÉNALISATION
DE L'AVORTEMENT

Jusqu'à une époque récente, les femmes étaient asservies non seulement aux tâches du ménage, mais elles n'avaient pas la maîtrise de leur corps : leur vie, rythmée par des grossesses plus ou moins désirées, ne laissait guère de place à l'épanouissement personnel ou professionnel.

Le combat socialiste pour permettre aux femmes de contrôler elles-mêmes leur destin a produit des résultats formidables. La contraception d'abord, puis le droit à l'avortement, ont radicalement modifié la condition féminine.

Nous revenons de loin ! La première loi belge sur l'avortement est votée en 1867. Elle fait de l'avortement un crime et en 1923, une seconde loi punit toute publicité ou information en matière de contraception.

En 1965, les Femmes Prévoyantes Socialistes inaugurent leur premier centre de planning familial. Elles en ouvrent de nombreux autres ensuite et une Fédération des centres de planning familial des FPS est créée en 1984.

Le 18 janvier 1973, un gynécologue namurois, le docteur Peers, est placé en détention préventive pour avoir pratiqué des avortements. « L'affaire Peers » provoque la colère de tous les milieux progressistes. Le docteur Peers est libéré et, après de multiples débats, la Belgique vote une loi en faveur de l'information et de la publicité sur la contraception.

Des Comités pour la dépénalisation de l'avortement sont créés et une première grande manifestation nationale est organisée le 5 mars 1977. Entre 1978 et 1986, de nombreuses propositions vont se succéder sans aboutir. Le sénateur socialiste Roger Lallemand travaille activement pour trouver un compromis. C'est sa dernière proposition qui est votée, après « l'impossibilité temporaire de régner » du Roi Baudouin.

L'essor de la Wallonie sur la scène internationale est une priorité socialiste. C'est pourquoi le PS veut que la Région dispose d'infrastructures de qualité.

Cela passe notamment par la présence d'aéroports permettant de s'ouvrir sur le monde extérieur. Véritable tradition wallonne, cette volonté d'interagir en permanence avec les pays voisins est une nécessité économique pour une Région dont les entreprises sont majoritairement tournées vers l'exportation.

Les aéroports de Bierset (1990) et de Charleroi (1991) se voient ainsi créés dans la prolongation de la régionalisation de la compétence en 1989. La lourde tâche de leur donner une impulsion positive, entre 1992 et 1995, revient au Ministre socialiste André Baudson. Géré ensuite par les autres partenaires de coalition, ce secteur témoigne d'un dynamisme incontestable et son développement répond entièrement aux attentes.

C'est ainsi que l'aéroport de Liège devient, en 2009, le premier aéroport du pays pour le fret de marchandises. Cette activité économique considérable génère 2 800 emplois directs et 6 700 indirects.

L'aéroport de Charleroi, quant à lui, a vu passer sur son tarmac plus de 3.930.000 voyageurs en 2009 (+ 33% par rapport à 2008) et représente 950 emplois directs et 1 100 emplois indirects.

Les deux aéroports wallons sont conçus pour être complémentaires : les passagers à Charleroi, le transport de marchandises à Liège.

Dans les deux cas, le développement est spectaculaire.

Après 20 ans de développement continu, ce secteur est devenu un pôle de développement de premier plan. Devant concilier le confort de vie des riverains et l'expansion économique, les aéroports wallons constituent aujourd'hui une source de création d'activité et d'emplois indispensable à la Wallonie.

PROTÉGER LES DROITS DE L'ENFANT

La protection de l'enfance est une préoccupation constante des socialistes. De l'abolition du travail des enfants à la scolarité gratuite pour tous, nous avons toujours agi en pionniers.

C'est sous l'impulsion de Valmy Féaux, Ministre Président de la Communauté française, que la Belgique ratifie en 1991 la Convention internationale des Droits de l'Enfant adoptée par les Nations Unies en 1989.

Dans la foulée, la Communauté française s'est dotée d'un Délégué général aux droits de l'enfant, chargé d'informer, de sensibiliser et de défendre les droits des enfants. Là encore, le PS a été précurseur aux niveaux belge et européen.

En septembre 2005, Laurette Onkelinx, alors Ministre de la Justice, conclut un accord de coopération qui crée une Commission nationale pour les droits de l'enfant. Cette commission réunit des représentants des entités fédérales et fédérées, ainsi que des membres de la société civile. La Commission veille à l'application de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et fait rapport à celle-ci, au nom de la Belgique.

Les enjeux futurs ne manquent pas et là encore, les socialistes apporteront les propositions et solutions qui s'indiquent, dans l'intérêt supérieur des enfants : la scolarité des mineurs étrangers, la problématique des centres fermés et des mineurs étrangers non accompagnés, l'accès à la justice des mineurs ou encore les mutilations génitales féminines.

Pour les socialistes, les jeunes ne sont pas un problème, mais bien un facteur d'espoir et une formidable source de changement. Leur protection et la prévention des risques qui les guettent sont donc nos priorités.

C'est sous la présidence de Valmy Féaux, avec le concours de François Guillaume et d'Yvan Ylieff, que fut voté en Communauté française le décret relatif à l'aide à la jeunesse du 4 mars 1991. Ce texte de référence consacre bon nombre de priorités comme l'aide en milieu de vie, le dialogue avec les familles, la prévention, la déjudiciarisation ou la mise en place des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse. Ces derniers sont chargés d'impulser, au niveau de chaque arrondissement judiciaire, une dynamique de prévention et de collaboration entre les différents acteurs en contact avec des jeunes et leurs familles.

Avant 1991, l'aide spécialisée aux jeunes et aux familles en difficultés était organisée à partir de la Loi de 1965 sur la protection de la jeunesse.

L'avancée majeure de ce nouveau texte est de proposer une nouvelle vision dans la prise en charge de ces jeunes. Dorénavant, un Conseiller s'efforce de mettre en place un dispositif d'aide consenti par les familles et les jeunes. Et ce n'est que lorsque cette voie s'avère impraticable que le juge de la jeunesse entre en scène. L'implication des familles et des jeunes s'en trouve ainsi sensiblement améliorée.

Autre avancée, le maintien du jeune dans son cadre de vie. Jusque-là, l'aide aux familles se traduisait le plus souvent par la sortie du jeune de son milieu familial. Il fallait alors lui trouver un autre environnement affectif et social. La perspective est renversée. La famille est préservée autant que possible, et elle est accompagnée par des professionnels.

Dans une société qui tend à incriminer les jeunes et où l'on réclame automatiquement des mesures générales très punitives lorsque se produit un grave fait divers, le soutien aux mineurs en difficulté est essentiel. Il est la base d'une prévention réussie et il apparaît comme la seule voie progressiste possible.

À partir de juillet 1991 PROTÉGER LE CONSOMMATEUR

Trop souvent, dans les relations commerciales, le consommateur est en position de faiblesse. Peu ou mal informé, indécis quant à ses choix, il trouve face à lui des professionnels aguerris capables de forcer sa décision et de lui vendre n'importe quel produit ou service... à n'importe quel prix.

Tout le monde peut être victime un jour d'une arnaque commerciale ou, simplement, d'une décision d'achat impulsive. Mais pour les personnes à bas revenus, les engagements conclus peuvent se révéler dramatiques. Le phénomène du surendettement, en pleine expansion actuellement, est l'une des expressions les plus visibles de cette fragilité du consommateur.

Les socialistes, c'est leur vocation, protègent les faibles et ne craignent pas d'affronter les lobbies économiques. En matière de pratiques du commerce, le PS mène régulièrement bataille, et avec succès, pour astreindre les opérateurs – y compris les plus puissants - à des législations respectueuses des droits des plus vulnérables, c'est-à-dire les clients.

La loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et l'information et la protection du consommateur est un modèle du genre. Votée à l'initiative d'Elio Di Rupo, alors Ministre fédéral de l'Économie, cette loi règle de manière générale les relations entre vendeurs et consommateurs. Elle a une double finalité. D'une part, elle tend à garantir la loyauté de la concurrence dans les relations commerciales. D'autre part, elle veut assurer la protection du consommateur et son accès à une information complète.

La loi régleme des matières aussi variées que l'indication du prix et de la quantité, les contrats à distance, les contrats conclus en dehors de l'entreprise du vendeur, la publicité et les pratiques commerciales déloyales tant à l'égard des consommateurs qu'entre vendeurs, les achats forcés, les clauses abusives...

Le PS, via Karine Lalieux, a également été à l'initiative de la création d'un Observatoire des prix. Cet organisme a pour mission la collecte, l'analyse, l'interprétation des données ainsi que l'action prospective permettant au gouvernement de disposer d'informations précises sur la situation du marché en général et sur la formation et l'évolution des prix en particulier. L'objectif étant d'éviter les dysfonctionnements, les défauts de transparence ou les distorsions de concurrence sur le marché belge.

Avec la mondialisation et l'apparition de nouvelles formes de commerce, notamment électronique, l'heure n'est vraiment pas au relâchement de la vigilance.

À partir de 1992 ASSURER LA SÉCURITÉ DANS LES CENTRES URBAINS

La sécurité est depuis toujours une priorité socialiste. Protéger le faible contre le fort, mettre hors d'état de nuire les individus ou les organisations les plus dangereux, développer des politiques de prévention en profondeur dans le tissu social, tels sont les grands axes du projet du PS.

Depuis 1992, à la demande notamment des socialistes, et de Charles Picqué en particulier, l'État fédéral intervient, via les Contrats de sécurité, pour aider les grands centres urbains à résoudre les problèmes d'insécurité.

Le principe des Contrats est simple : permettre aux Communes connaissant des problèmes particuliers de se doter de dispositifs de terrain financés par le Ministère de l'Intérieur. À Bruxelles et en Wallonie, cet apport fédéral est encore renforcé par le pouvoir régional.

Depuis la réforme des polices, entrée en vigueur en 2002 pour ce qui concerne son niveau local, les Contrats de sécurité et de prévention sont désormais centrés sur les seuls dispositifs sociaux préventifs. Les projets strictement policiers relèvent quant à eux des zones de police.

La Région bruxelloise a également pris l'option de mener une politique de prévention globale, sur l'ensemble de son territoire, via des contrats de prévention et de sécurité régionaux. Six thématiques prioritaires ont été définies et les projets proposés par les communes doivent s'y intégrer. Il s'agit de la médiation sociale, des problèmes liés à la scolarité, du travail avec les jeunes, du gardiennage des parcs et espaces publics, de la sécurisation des logements sociaux, ou encore de la toxicomanie.

En Wallonie, dès 1992, les villes de Liège et de Charleroi se sont engagées dans les contrats de sécurité. Deux ans plus tard, le volet wallon a été élargi pour les villes moyennes. La Région wallonne a aussi développé des actions de lutte contre l'exclusion sociale. Ce sont les Plans de prévention de proximité (PPP), mis en place en 2003 pour lutter contre le décrochage social, devenus depuis les Plans de Cohésion sociale. Les PCS visent – au niveau des communes - le développement social des quartiers et la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité, par des initiatives en matière d'insertion socioprofessionnelle, d'accès à un logement décent, d'accès à la santé et de retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels

Malgré des problèmes ponctuels parfois très graves et qui nécessitent des réponses fortes, notre société apparaît globalement beaucoup moins violente qu'elle ne l'était par le passé. Le travail préventif de fond – logement, emploi, éducation, lutte contre l'exclusion – produit des résultats plus qu'encourageants. Le PS poursuit donc vigoureusement ses efforts en ce sens, tout en maintenant une volonté ferme de réprimer les actes de délinquance ou de violence pure.

La famille socialiste n'a pas attendu le Traité de Maastricht pour se rendre compte de l'importance d'une coopération entre les différents partis européens pour faire avancer des priorités politiques communes.

Ce besoin a été ressenti dès la formation d'un embryon d'Europe institutionnelle. Lorsque l'on crée la CECA, la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, en 1953, l'influence politique du Groupe socialiste se révèle très vite insuffisante, par manque de coopération réelle entre les partis socialistes et sociaux-démocrates.

La première tentative de travail commun remonte à l'année 1957, année où les six pays membre de la CECA signent le Traité de Rome instituant les Communautés européennes. À l'issue de cette conférence, les partis socialistes décident de créer un Bureau de Liaison devant servir non seulement à renforcer les liens entre les partis socialistes de la Communauté Européenne, mais également avec le Groupe socialiste du Conseil de l'Europe et avec l'Internationale Socialiste.

En 1973, le premier élargissement de la Communauté fait prendre conscience aux partis socialistes et sociaux-démocrates de la nécessité d'une coopération plus intense. C'est ainsi qu'en avril 1974, ils lancent « l'Union des Partis Socialistes de la Communauté Européenne ».

La première grande tâche à laquelle l'Union des Partis s'attelle est la préparation et la rédaction d'un manifeste électoral commun. Toutefois, il apparaît impossible de présenter un texte définitif commun, chaque parti lui préférant un programme propre. En janvier 1979, un « Appel aux électeurs » est finalement adopté à l'unanimité lors du 10^e Congrès de l'Union des Partis.

Le Parti Socialiste Européen (PSE) est fondé lors du congrès de La Haye en novembre 1992. Succédant à l'Union des Partis, il rassemble 35 partis socialistes et sociaux-démocrates. Pour devenir membre du PSE, les partis doivent être membres de l'Internationale Socialiste et représenter un pays qui a conclu au minimum un accord d'association avec l'Union Européenne.

Présidé depuis 2004 par l'ancien Premier Ministre danois Poul Nyrup Rasmussen, le PSE a proposé pour la première fois en 2009 un programme politique commun complet pour les élections européennes (le Manifesto). **Le PSE est aujourd'hui à la pointe du combat pour une régulation de la finance et demande un plan de relance européen pour répondre à la crise économique et sociale.**

La création en 1970 des Communautés française, flamande et germanophone - et en 1980 des Régions wallonne et flamande - a permis de rencontrer les revendications wallonnes et flamandes.

Quelques années plus tard, en 1989, intervient la reconnaissance de la Région bruxelloise, rendue possible par la solidarité des socialistes de Wallonie. Il faudra que José Happart accepte de renoncer au mayorat de Fourons pour que les partis flamands donnent leur accord. Mais le processus n'est pas terminé, et même la création de la Région bruxelloise, ne constitue qu'une étape.

Au début des années 90, il apparaît qu'une nouvelle réforme de l'État est souhaitable pour obtenir plus de cohérence. Les fédérations wallonnes du PS se réunissent en congrès à Ans le 8 février 1991 et se prononcent pour l'extension des pouvoirs de la Région, principalement via un transfert de compétences communautaires. Ces prises de positions sont à la base de la réforme de 1993, qui transforme la Belgique en État fédéral. Les exécutifs régionaux prennent ainsi le nom de Gouvernements et leurs compétences sont étendues à l'Agriculture, au Commerce extérieur et aux Relations internationales. Autres évolutions essentielles, les députés régionaux deviennent élus au suffrage universel direct et les Parlements des Communautés sont élus au deuxième degré à partir des Parlements régionaux.

Suite aux accords de la Saint-Quentin, la Région wallonne et la Commission communautaire française de Bruxelles (Cocof) reçoivent des compétences aussi importantes que le Tourisme, la Promotion sociale, les Infrastructures sportives, l'Aide sociale, la Politique des handicapés et du troisième âge ou encore les Bâtiments et Transports scolaires. Signe de la priorité accordée à la Région, Guy Spitaels, alors président du PS, devient Ministre-Président de la Région wallonne en 1992.

L'impact de ces transferts de compétences sur la vie quotidienne des citoyens est considérable : des dizaines de milliers d'emplois sont créés, des milliers de logements publics sont rénovés ou construits, de grands groupes internationaux s'installent en Wallonie et à Bruxelles.

Charles Picqué et Rudy Demotte l'ont encore rappelé avec force, en avril 2008, dans leur plaidoyer commun pour une Fédération Wallonie-Bruxelles : les socialistes sont très attachés à la solidarité entre Wallons et Bruxellois. Pour eux, la Communauté française, déjà porteuse du patrimoine culturel commun des francophones, doit voir son rôle renforcé en tant que véritable trait d'union entre les deux composantes régionales.

À partir de 1993
**REVITALISER LES QUARTIERS
BRUXELLOIS**

C'est grâce aux efforts du Ministre-Président Charles Picqué que les contrats de quartiers naissent officiellement le 7 octobre 1993 avec l'ordonnance organique de la revitalisation des quartiers.

Depuis, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale dresse chaque année la liste des quartiers qui peuvent bénéficier d'un contrat de quartier. Pour cela, il prend en compte l'état du bâti et des espaces publics, la présence d'immeubles inoccupés et de friches ou encore le nombre de logements mal équipés ainsi qu'une série d'indicateurs sociaux comme par exemple le nombre de chômeurs et de minimexés.

Plus de 55 programmations ont été lancées dans les communes bruxelloises de la première couronne et dans le Pentagone. L'investissement atteint plus de 60 millions d'euros par an et permet de mener plus d'un millier de projets de rénovation

Pour être sélectionné, le quartier doit être implanté dans une zone définie nommée Espace de développement renforcé du logement et de la rénovation.

Il s'agit donc de programmes de revitalisation urbaine lancés par la Région de Bruxelles-Capitale et menés en partenariat avec les communes qui prévoient des opérations sur un périmètre clairement délimité.

L'opérateur chargé de la mise en œuvre du programme est soit la commune, soit un organisme d'intérêt public, soit une asbl.

Les habitants sont associés à la définition du projet et à sa mise en œuvre. Ils peuvent, plus facilement qu'ailleurs, bénéficier de primes à la rénovation du logement et à l'embellissement des façades.

Disposer d'un logement décent est la base de toute vie digne. Les socialistes, dès qu'ils ont commencé à exercer des responsabilités, ont multiplié les actions en matière d'accès à la propriété, de défense des locataires, de création de logements sociaux ou de réhabilitation des quartiers paupérisés.

Les Agences immobilières sociales sont un bel exemple de ce que peut être une politique de gauche volontariste visant à concrétiser le droit au logement. En 1993, le gouvernement wallon, à l'initiative du Ministre du Logement Robert Collignon, décide la création de telles agences sur son territoire. Grâce à Charles Picqué, Ministre-Président également en charge du logement, les AIS bruxelloises sont désormais reconnues, et subsidiées par la Région de Bruxelles-Capitale.

Ces agences jouent un rôle d'intermédiaire entre bailleurs privés et candidats locataires. Elles offrent des garanties aux propriétaires et facilitent ainsi la conclusion de baux par des personnes aux ressources limitées. Cette action est complémentaire de la politique de logement social. Basée sur la prise en gestion des logements par le secteur public, elle ouvre de nouvelles possibilités de logement à prix modéré aux personnes à faibles revenus.

Le but n'est pas de construire de nouveaux logements, mais bien de favoriser le réinvestissement des immeubles non occupés.

Concrètement, un mandat de gestion est signé entre l'Agence et le propriétaire du bien. L'Agence gère l'immeuble pour le compte du propriétaire, qui perçoit un loyer mensuel. En échange, il autorise l'agence à sélectionner elle-même les locataires, dans un esprit de soutien aux personnes défavorisées. L'agence garantit au propriétaire de lui rendre le bien loué dans l'état initial.

Ces logements sont attribués, sur base de critères de revenus, à des personnes en situation de rupture sociale. Une guidance est mise en place avec les locataires par les travailleurs sociaux de l'agence.

La Région wallonne compte actuellement 25 Agences immobilières sociales, qui gèrent 2.700 logements. À Bruxelles, 21 Agences qui gèrent un peu plus de 2.000 logements.

Les socialistes sont les premiers partisans d'une fonction publique performante, qui rende les mêmes services à chaque citoyen, quelle que soit sa situation sociale, financière ou géographique. Défendre la fonction publique, pour le PS, c'est défendre le principe d'égalité des personnes et l'accès de tous à un maximum de services indispensables au quotidien.

La qualité du service rendu est un élément essentiel de la crédibilité d'une administration. Accessibilité, rapidité, motivation des décisions rendues, conformité de celles-ci avec les lois et décrets, possibilités de recours pour les citoyens et les entreprises... Les critères à respecter pour atteindre l'excellence ne manquent pas !

Soucieux d'apporter le meilleur service aux administrés, les socialistes ont fait adopter en 1992 une « Charte de l'utilisateur des services publics ». Le PS a ensuite été l'initiateur de l'installation de deux services de médiation indépendants de tout pouvoir exécutif : le Médiateur de la Région wallonne en 1994, à l'initiative du député Charles Janssens notamment et le Médiateur de la Communauté française en 2004, sous la houlette de Rudy Demotte.

Ces deux services offrent gratuitement une aide précieuse au citoyen qui rencontre un différend avec une administration. À l'écoute, prenant le temps de reprendre l'ensemble d'un dossier, ils ont la capacité d'interpeller l'autorité administrative concernée, voire de l'inviter à rectifier sa décision. Forts de leur expérience, ils émettent aussi des recommandations en direction du pouvoir politique, dans la perspective d'une amélioration continue de la fonction publique.

Traitant annuellement plusieurs milliers de plaintes, les deux services de médiation sont souvent l'unique recours du citoyen en litige avec les services publics. L'actuelle majorité PS-CDH-Ecolo entend encore renforcer leur rôle et surtout leur cohérence : un projet de fusion est à l'étude, qui devrait faciliter encore la lisibilité de ces institutions pour le citoyen et augmenter leur accessibilité.

INTÉGRER LES PERSONNES HANDICAPÉES

Aux côtés des plus fragiles, de ceux qui souffrent, de ceux que la vie n'a pas épargnés, les socialistes ne se contentent pas de mots. Ils agissent. Les personnes handicapées, bien entendu, figurent parmi les publics auxquels le PS est le plus attentif.

En avril 1995, le gouvernement wallon à l'initiative de Willy Taminiaux crée l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH). Il permet alors de passer d'une logique de simple rééducation ou accompagnement à une nouvelle logique d'intégration. Ce changement de prisme n'est pas anodin : il vise à une pleine inclusion des personnes handicapées dans la société et à une réelle possibilité de réaliser son projet de vie.

Progressivement, un nouveau message est porté : les problèmes les plus importants que vivent les personnes handicapées n'ont pas seulement à voir avec leur organisme, ils relèvent tout autant de la façon dont la société s'adapte ou refuse de s'adapter à leur situation.

Cette nouvelle approche trouve son aboutissement dans l'adoption récente par la Belgique, sous l'impulsion du Secrétaire d'État à la personne handicapée, Jean-Marc Delizée, de la Convention de l'ONU relative à la personne handicapée.

Cette Convention, entrée en vigueur en Belgique le 1^{er} août 2009, consacre un droit fondamental de la personne handicapée : être pleinement intégrée dans la vie collective et recevoir un soutien tangible des pouvoirs publics.

Ce texte prévoit aussi une évaluation des politiques en faveur des personnes handicapées. Les déclarations d'intentions doivent être suivies d'actes.



À partir de 1995

RECRECITER DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS L'ADMINISTRATION

Soutenir les personnes handicapées, leur assurer ressources, accompagnement et dignité est une excellente chose. C'est d'ailleurs l'un des points de leur bilan dont les socialistes sont les plus fiers !

Toutefois, le PS nourrissait depuis longtemps l'intention de provoquer une petite révolution dans le monde du travail, en particulier dans la fonction publique. L'idée, portée par Willy Taminiaux, alors Ministre chargé de l'action sociale à la Région wallonne, était de permettre le recrutement dans l'administration de davantage de personnes handicapées. Son décret est entré en vigueur le 6 avril 1995. Jusque-là, les administrations publiques étaient certes tenues d'engager des personnes porteuses d'un handicap, mais les normes n'étaient pas très exigeantes. Par ailleurs, aucune sanction n'était prévue en cas de manquement.

Au niveau fédéral, c'est Laurette Onkelinx, Ministre de l'Emploi qui met en œuvre la loi du 25 février 2003 tendant à lutter contre la discrimination. Cette loi protège les personnes handicapées des discriminations non seulement sur le marché de l'emploi, mais aussi dans de nombreux domaines de la vie publique.

Christian Dupont, Ministre de l'Intégration sociale, porte la loi du 10 mai 2007 contre certaines formes de discrimination et charge le Centre pour l'égalité des chances de traiter des discriminations, notamment dans l'emploi, fondées sur différents motifs, dont le handicap et l'état de santé.

Dans la foulée, un Arrêté Royal de 2007 organise le recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique administrative fédérale. Elles sont soumises aux mêmes épreuves de sélection, mais peuvent bénéficier d'adaptations en fonction de leur handicap et ceci, pour leur permettre de passer les épreuves sur un pied d'égalité avec les autres candidats.

Ainsi, les services publics fédéraux se doivent de mettre au travail des personnes handicapées à concurrence de 3% de leur effectif à partir de 2010.

Pour les administrations de la Région wallonne, des provinces et des pouvoirs locaux wallons, une nouvelle législation a été mise en place en mars 2007 à l'initiative de Christiane Vienne. Celle-ci oblige les administrations publiques à engager au moins 2,5 % de personnes handicapées. Tant que ce niveau n'est pas atteint, l'administration doit engager 5% de personnes porteuses d'un handicap.

De cette manière, directe ou indirecte, les socialistes offrent aux personnes handicapées des possibilités d'emploi qui leur étaient restés trop longtemps inaccessibles. L'objectif du PS est à présent d'amener les entreprises privées à suivre ce modèle et à s'ouvrir, elles aussi, à la richesse de la différence.



« LES MISSIONS PRIORITAIRES » DE L'ENSEIGNEMENT

En 1997, face aux défis de l'avenir et au développement d'une société de la connaissance, le PS a voulu doter notre système éducatif d'un grand texte de référence, définissant les objectifs et les principes directeurs de l'enseignement obligatoire en Communauté française.

C'est Laurette Onkelinx qui, le 24 juillet 1997, a fait adopter le fameux « décret missions ». Il se structure selon trois grands objectifs, dont la finalité est la construction d'une véritable école de la réussite.

Le premier objectif est de donner plus de cohérence aux parcours scolaires des élèves, en leur permettant d'évoluer à leur rythme. Cette volonté est à l'origine du passage par cycles et de la définition des socles de compétences.

Le deuxième objectif est la réorganisation des établissements et des pouvoirs organisateurs : regroupement au sein de réseaux structurés, création de conseils de participation, obligation d'élaborer un projet pédagogique et un projet d'établissement.

Le troisième objectif est le renforcement des droits et de l'égalité des élèves, par un contrôle plus strict des conditions de refus d'inscription, des conditions de renvoi, des décisions des conseils de classe et de la participation financière.

Depuis 1998, quelle que soit la couleur politique des différents Ministres de l'Enseignement, le « décret missions » continue d'inspirer l'ensemble des politiques éducatives menées en Communauté française. Il rend possible un véritable pilotage de nos écoles et surtout, il permet de garantir à chaque élève un encadrement pédagogique approprié à sa situation et à ses aspirations.

À partir de mars 1998 PROTÉGER LES ENFANTS CONTRE LA MALTRAITANCE

L'affaire Dutroux, en 1996, a sinistrement mis en relief un phénomène insupportable, celui de la maltraitance subie par les enfants. Le PS a donc pris l'initiative de nombreuses politiques visant à renforcer le travail de prévention et à mieux protéger les enfants en danger.

C'est en mars 1998 que Laurette Onkelinx fait voter un décret très important, relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance. Afin de renforcer la prévention, ce texte fixe les devoirs des différents acteurs du monde de la jeunesse et de l'enfance. Il leur prescrit une obligation d'aide à tout enfant victime de maltraitance.

Ce décret veut stimuler la communication entre les professionnels, les aider à détecter les signes de maltraitance et les pousser à prendre contact avec les services spécialisés le plus rapidement possible.

Le texte organise aussi la coordination dans différents acteurs concernés par la maltraitance, au niveau de chaque arrondissement judiciaire. Il offre par ailleurs un cadre légal pour la reconnaissance et le subventionnement d'un service d'accueil téléphonique destiné aux enfants.

Enfin, ce texte redéfinit les missions des équipes de « SOS Enfants » dans une logique davantage pluridisciplinaire plébiscitée par les experts du secteur.

Ce décret modifié en 2004 est régulièrement citée en exemple pour la façon dont il a mis en place, de manière structurée et opérationnelle, une approche centrée sur l'intérêt de l'enfant.



À partir de juin 1998 PLUS DE MOYENS POUR LES ÉCOLES, NOTAMMENT DÉFAVORISÉES

Pour les socialistes, l'école est le berceau d'un projet de société fondé sur l'émancipation de tous et l'abolition des inégalités. Elle doit pouvoir offrir, tant aux élèves qu'aux enseignants, un cadre propice à l'épanouissement de tous les talents.

Le Parti Socialiste est à la base de deux décrets très importants, qui portent sur les moyens accordés aux établissements en Communauté française.

Tout d'abord, le décret « Discriminations positives », voté en 1998 sur proposition de Laurette Onkelinx, qui octroie des moyens supplémentaires aux établissements accueillant des élèves de milieux pauvres.

Ensuite, le décret « encadrement différencié » adopté en avril 2009 à l'initiative de Christian Dupont et qui poursuit trois objectifs : assurer à chaque élève des chances égales, soutenir les équipes pédagogiques, lutter contre l'échec scolaire en mettant l'accent sur les compétences de base.

En dépit du contexte budgétaire difficile, les socialistes n'ont de cesse d'aider les populations scolaires en difficulté, d'élever le niveau global de notre enseignement et d'améliorer les conditions matérielles et pécuniaires où sont appelés à œuvrer tous les professionnels de l'école.

Ainsi, dans le cadre du « Contrat pour l'École » mis en place par Marie Arena et Christian Dupont, les nouveaux moyens investis dans l'enseignement au cours de la période 2005-2009 ont été substantiels : le refinancement public de l'enseignement obligatoire sur cette période est historique : plus de 400 millions d'euros.

Ces moyens ont notamment permis de renforcer l'encadrement pédagogique dans l'enseignement maternel et dans les deux premières années de l'enseignement primaire. Elles ont aussi permis de réduire la taille des classes et de mieux détecter les difficultés chez les élèves pour y remédier le plus rapidement possible.

Plus de 1.500 enseignants ont été engagés au cours des dernières années et sur la période 2004-2010, les salaires auront été revalorisés de plus de 6%. Entre 2004 et 2009, dernière période durant laquelle les socialistes ont été en charge de l'école, le taux de dépenses d'enseignement par rapport à notre PIB a augmenté de plus de 23%.

À partir de juillet 1998 VAINCRE LE SURENDETTEMENT

Trop souvent, les consommateurs sont assaillis de propositions financières, via des organismes de crédit qui ne prennent pas soin de vérifier leur capacité de remboursement. Les plus défavorisés sont les premières victimes du phénomène.

Le PS mène un combat acharné contre le surendettement, dont les ravages sociaux sont incalculables.

Elio Di Rupo est à la base de la loi du 5 juillet 1998 sur le règlement collectif de dettes et le fonds de traitement du surendettement. Cette procédure a pour but de rétablir la situation financière de la personne en difficulté, notamment en lui permettant, dans la mesure du possible, de payer ses dettes tout en lui garantissant à lui et à sa famille de pouvoir mener une vie conforme à la dignité humaine.

À l'initiative de Charles Picqué, la Centrale des crédits aux particuliers a été créée en 2001. Elle enregistre tous les crédits conclus dans un but privé par des personnes physiques, ainsi que les éventuels défauts de paiement relatifs à ces crédits. Elle doit obligatoirement être consultée par les prêteurs avant tout octroi de crédit.

Le nombre de crédits défaillants est en augmentation sensible, suite à la crise libérale, économique et sociale.

À l'initiative de la socialiste Eliane Tillieux, Ministre de l'Action sociale, le Gouvernement wallon a donc décidé en mars 2010, de renforcer les services de médiation de dettes, par la mise en place d'un mode de financement de leurs activités plus adapté et par des investissements informatiques. Ces services actuellement au nombre de 217 en Région wallonne travaillent pour la plupart au départ des CPAS.

À Bruxelles, Emir Kir a lui aussi réalisé un travail important en matière de lutte contre le surendettement en facilitant la reconnaissance des services de médiation de dettes pour qu'ils aient accès à des moyens complémentaires.

Tout le monde peut subir une brutale perte de revenus et se retrouver un jour prisonnier de la spirale de l'endettement. Les socialistes, dans ces cas-là, répondent présents et ils agissent pour aider chacun à se relever !

Passer d'une société conservatrice, hérissée par toute idée de différence, à une société ouverte et tolérante n'était pas un défi facile. Les socialistes, pourtant, ont été des contributeurs exceptionnels du progrès des mœurs et de la libération de la personne humaine. La reconnaissance légale des couples cohabitants, hétéro ou homosexuels, en est un exemple parmi de nombreux autres.

En 1993, le député Yvan Mayeur dépose une proposition de loi sur le contrat de vie commune ouvert à la fois aux couples cohabitants et aux couples de même sexe. Elle est redéposée par le député Serge Moureaux en 1995. Après de nombreux débats, la loi est votée le 23 novembre 1998. Celle-ci instaure la cohabitation légale, situation de vie commune intermédiaire entre l'union libre, où aucune protection entre les partenaires n'est reconnue, et le mariage, qui confère aux époux des droits et devoirs réciproques.

La loi prévoit une réglementation minimale de la cohabitation légale. Elle précise simplement que deux personnes majeures qui ne sont pas liées par le mariage ou par une autre cohabitation légale peuvent se faire reconnaître comme cohabitants. Il n'existe donc aucune condition de différence de sexes, ni d'absence de lien de parenté. Ainsi, un frère et une sœur, un couple non marié, ou deux homosexuels peuvent effectuer la déclaration de cohabitation légale.

La cohabitation confère des droits et des obligations semblables à ceux qui existent entre les époux dans le cadre du « régime matrimonial primaire ». Au niveau des biens, les cohabitants sont soumis à un régime de séparation. Ils peuvent toutefois établir entre eux un contrat de vie commune. Si de graves problèmes d'entente surviennent, un des cohabitants peut prendre l'initiative de s'adresser au juge de paix en lui demandant d'imposer des mesures urgentes et provisoires.

Il faut remarquer que la loi ne s'applique qu'à ceux qui font la déclaration de cohabitation légale. Elle n'est donc pas d'application pour les couples qui désirent vivre en union libre, et qui connaissent dès lors une situation de cohabitation de fait.

AIDER LES PLUS DÉMUNIS : LE SAMU SOCIAL DE BRUXELLES

Les plus démunis connaissent des situations de précarité terribles et le plus souvent, c'est dans les situations d'urgence qu'il faut intervenir. Bruxelles est une ville particulièrement touchée par ce type de phénomène. C'est pourquoi les socialistes ont pris l'initiative d'y créer le Samu social.

Deux élus socialistes bruxellois, Yvan Mayeur et Alain Hutchinson, sont à l'origine de l'apparition du Samu Social dans la capitale. Ils tenaient non seulement à développer les structures d'hébergement et d'accompagnement, mais aussi à favoriser les « démarches proactives » permettant d'aller à la rencontre des personnes trop engagées dans le processus d'exclusion pour demander de l'aide.

En février 1999, les activités commencent. Un ancien hôpital fait office de centre d'hébergement et une structure mobile est mise en place. L'équipe sociale du Samu est renforcée par les permanences médicales bénévoles de l'ONG Médecins du Monde.

En juin 2001, pour des raisons juridiques, le Samu social devient le CASU (Centre d'Action Sociale d'Urgence).

Lors de l'hiver 2005-2006, le froid tue deux sans-abris. Les ministres concernés réagissent aussitôt et parviennent à dégager des budgets supplémentaires.

Parallèlement, le CASU double ses activités itinérantes et assure ainsi une meilleure couverture de la ville. Aux équipes bénévoles de la Croix-Rouge et de Médecins du Monde s'ajoutent désormais deux avocats qui assurent des permanences.

En près de dix ans d'activité, le dispositif de prise en charge du CASU s'est élargi, et la pluridisciplinarité de l'équipe s'est enrichie. D'autre part, la logique de l'urgence sociale est complétée par un accompagnement psychosocial soutenu, essentiel pour pouvoir développer une chaîne de réponses projetant le bénéficiaire sur la voie de la réinsertion.

Fin 2008, l'institution redevient le Samu Social de Bruxelles, une appellation fidèle aux origines et certainement plus conforme aux nombreuses missions exercées.

SOUTENIR LES CENTRES DE JEUNES

Le financement, la reconnaissance, l'harmonisation et la garantie des ressources pour les centres de jeunes ont été obtenues par le socialiste Willy Taminiaux en 1999.

Les centres de jeunes sont implantés localement. Ils comprennent les maisons de jeunes, les centres de rencontre et d'hébergement - notamment les auberges de jeunesse - et les Centres d'information des jeunes.

Les centres de jeunes sont des lieux d'accueil, de créativité, d'expression, de participation conçus pour que les jeunes se l'approprient. Ils offrent aux jeunes des lieux de parole, pour dire ce qu'ils sont et ce qu'ils veulent. Certaines maisons de jeunes sont à l'origine d'initiatives telles que l'organisation d'aide aux devoirs ou d'actions en milieu ouvert pour des jeunes en situation précaire.

En 2008, c'est un autre socialiste, Marc Tarabella qui a remis l'ouvrage sur le métier afin d'adapter le texte au contexte actuel et d'en simplifier le fonctionnement.

Désormais, tout centre agréé est subventionné. Ce sont aujourd'hui 188 centres qui sont reconnus par la Communauté française, avec pour mission de « former des citoyens responsables, actifs et critiques ». Le texte prévoit une participation des jeunes de moins de 26 ans aux décisions.

Actuellement, en communauté française, le secteur des maisons et centres de jeunes compte plus de 500 professionnels garantissant un encadrement et un travail de qualité pour nos jeunes.

En matière de défense, les socialistes sont à l'origine d'une profonde mutation : la transformation de l'armée belge en armée au service de la paix, de l'aide humanitaire et de la reconstruction.

Ministre de la Défense de 1999 à 2007, André Flahaut lance une vaste réforme des forces armées belges, jusque là encore structurées et organisées comme une armée de la Guerre froide.

L'armée s'intéresse davantage aux aspects civils des opérations, se spécialise dans des tâches cruciales pour la protection des populations civiles, comme le déminage ou le transport humanitaire et médical.

Sur le plan international, la Défense belge inscrit ses efforts dans le cadre des opérations de l'ONU et du processus de construction d'une défense européenne. Elle met aussi en œuvre des partenariats actifs et régionaux avec un certain nombre de pays d'Afrique, notamment le Congo et le Bénin.

Cette priorité donnée à la paix permet à notre armée de s'engager dans des missions internationales vraiment utiles, où son action est particulièrement appréciée et concourt à améliorer l'image de la Belgique.

Pour les socialistes, le concept du respect mutuel n'a jamais été une théorie de salon mais une réalité quotidienne, réalisée à tous les niveaux de gestion et de relations. Nous l'avons prouvé dans nos relations internationales, que ce soit au sein de l'ONU ou de l'OTAN, ou dans nos rapports avec l'Afrique et tout particulièrement la République Démocratique du Congo, sans nostalgie malsaine ni paternalisme.

Depuis 125 ans, les socialistes tiennent un discours internationaliste et affirment leur engagement pacifiste. Mais leurs choix ont toujours été exprimés au travers du pragmatisme de leurs actions, dans le souci permanent de la modernité, de l'adéquation aux réalités du temps, des besoins objectifs et des personnes.

Concilier internationalisme, pacifisme, respect et solidarité n'est ni un leurre ni une chimère, c'est notre combat et notre ambition. Au département de la Défense, les socialistes l'ont concrétisée.

CRÉER UN VÉRITABLE ESPACE EUROPÉEN DE LA RECHERCHE

Le projet socialiste se fonde sur les progrès de la connaissance et de la science. Pour le PS, chaque euro investi dans ces domaines offre une rentabilité exceptionnelle, au profit de la société tout entière et des futures générations.

La recherche scientifique a toutefois un besoin vital de soutiens publics, à fortiori dans les matières qui ne sont pas immédiatement exploitables sur le plan économique. C'est pourquoi le PS est tellement soucieux d'offrir aux chercheurs de nouvelles sources de financement et un cadre stimulant, tant en Belgique qu'au niveau international.

En mars 2000, à l'initiative du Commissaire européen à la recherche de l'époque, le socialiste Philippe Busquin, la Commission présente son plan pour créer un Espace Européen de la Recherche.

Philippe Busquin part d'un constat préoccupant pour la recherche européenne : des financements insuffisants, une incapacité à valoriser économiquement un fort potentiel scientifique, une fragmentation des efforts et un cloisonnement des systèmes nationaux de recherche.

Le but de cet Espace Européen est de combler le retard pris vis-à-vis du Japon et des États-Unis. En effet, les dépenses publiques et privées en recherche & développement représentent 1,95% du PIB de l'Union européenne, contre 2,64% aux États-Unis et 2,98% au Japon.

L'objectif est aussi de créer un véritable réseau intérieur de la recherche, propre à améliorer la coordination des activités scientifiques en Europe. Concrètement, le « plan Busquin » donne aux chercheurs l'opportunité de se déplacer sans entraves, de partager et de communiquer des connaissances acquises et de développer des partenariats mondiaux.

En Wallonie et à Bruxelles, la participation aux projets européens de recherche permet de s'insérer dans des réseaux qui offrent un accès à la science, à la technologie et aux marchés. Cela contribue à faire progresser les connaissances de nos entreprises, développer notre capacité à innover et ainsi élever notre niveau de prospérité.

À partir de mars 2000 FAIRE DISPARAÎTRE LES MINES ANTIPERSONNEL

Trop longtemps, les mines antipersonnel et autres matériels militaires frappant essentiellement les civils ont été considérés comme des armements classiques, utilisables même par des pays démocratiques en cas de guerre.

La Belgique a joué un rôle de premier plan dans le combat contre la prolifération et l'usage de « l'arme des lâches ». Et c'est sur la base de propositions de loi du sénateur PS Philippe Mahoux qu'ont été adoptées la loi du 30 mars 2000 relative à l'interdiction des mines antipersonnel et la loi du 18 mai 2006 interdisant les sous-munitions.

La Belgique a ensuite été, toujours à l'initiative de Philippe Mahoux, le premier pays au monde à interdire le financement d'entreprises actives dans le commerce (fabrication, transport, utilisation, détention) des mines antipersonnel, des sous-munitions et des armes à uranium appauvri.

En n'interdisant pas uniquement la fabrication ou la détention, mais en prévoyant également l'interdiction du financement, le PS a choisi de s'attaquer à la racine du problème.

La moralisation de certaines industries et de la finance ne va pas de soi. Elle s'impose par l'argumentation et le rappel des droits fondamentaux de l'être humain, mais elle demande aussi du courage politique et la capacité de réunir des majorités progressistes afin de légiférer.

Les socialistes poursuivent désormais ce travail au plan international, aux côtés des ONG qui, sur les différents terrains de conflits, tentent de vaincre la guerre et de soigner les victimes de ce type d'armement particulièrement odieux.

À partir de 2000
L'ÉGALITÉ POUR LES COUPLES
DE MÊME SEXE !

Le progrès des consciences est un long chemin. Le PS défend depuis longtemps le droit pour chacune et chacun de vivre sa vie en toute liberté. En Belgique, il faut ainsi attendre les années 2000 pour que les couples homosexuels aient les mêmes droits que les couples hétérosexuels...

C'est en 1993 qu'Yvan Mayeur dépose une proposition de loi sur le contrat de vie commune ouvert à la fois aux couples cohabitants et aux couples de même sexe. Il faudra toutefois attendre le 23 novembre 1998 pour que soit votée la loi sur la cohabitation légale. Celle-ci règle la cohabitation tant pour les couples hétérosexuels que pour les couples homosexuels, mais elle n'aborde pas la question du droit à l'adoption.

Les députés PS Yvan Mayeur et Thierry Giet déposent, en 2000, une proposition de loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe, afin que les couples homosexuels bénéficient exactement des mêmes droits que les couples hétérosexuels.

Le gouvernement « Arc-en-ciel », avec Laurette Onkelinx en chef de file des ministres socialistes, décide alors d'ouvrir le mariage civil aux personnes de même sexe. Il est cependant encore amputé de ses effets en matière de filiation et d'adoption, en raison d'un veto libéral.

Depuis le 30 janvier 2003, notre pays reconnaît donc officiellement aux couples de même sexe le droit de se marier. Le premier mariage homosexuel, célébré le 1^{er} juin de la même année, représente l'aboutissement de plusieurs années de combats socialistes

Les députés PS Karine Lalieux, Valérie Deom, Yvan Mayeur et Marie-Claire Lambert déposent en 2004 une proposition de loi visant à autoriser l'adoption aux couples de même sexe. C'est une proposition de loi du SP.A qui est, *in fine*, été prise en considération. Elle est approuvée à la Chambre en 2005 et au Sénat en 2006. La Belgique devient ainsi le septième pays au monde à reconnaître l'adoption, après les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, le Danemark, l'Islande, la Suède et l'Espagne.

Les socialistes savent que la Wallonie doit d'abord miser sur ses nombreux atouts pour s'en sortir. Ils font donc le maximum pour libérer le formidable potentiel d'une Région riche d'une très longue tradition industrielle et d'un savoir-faire incomparable.

Si elle a pu compter sur son industrie lourde pour s'assurer une prospérité impressionnante jusqu'à la moitié du XX^e siècle, la Wallonie développe actuellement une stratégie s'appuyant sur des secteurs de pointe, tournés vers l'exportation. Les pôles de compétitivité du Plan Marshall (l'agro-industrie, la logistique transport, les sciences du vivant, le génie mécanique, l'aéronautique spatial), bientôt complétés par un nouveau pôle voué au développement durable, ont pour but de transformer en emplois de qualité notre potentiel de recherche.

Cette stratégie de redéploiement économique durable repose sur la nécessité de disposer d'outils performants pour promouvoir la Wallonie à l'étranger. La régionalisation de 2001 a permis la création, trois ans plus tard, de l'AWEX, l'Agence wallonne à l'exportation.

Grâce à un réseau performant d'attachés économiques à l'étranger, ce département permet le développement de collaborations bilatérales avec des pays offrant des perspectives de développement pour nos entreprises, tout en faisant valoir les atouts de la Wallonie auprès des investisseurs étrangers.

Les résultats suivent, puisque la Wallonie affiche aujourd'hui de meilleurs chiffres que les régions voisines. Ce constat se pose tant sur le court terme, avec une progression annuelle de 6,8 % ses exportations en 2008 (contre 5,2 en Flandre), que sur le long terme avec une progression de 8,2 % entre 1996 et 2008 (contre 7,4 % pour la Flandre).

Cette stratégie produit également des effets spectaculaires avec l'implantation de grands groupes mondiaux comme Microsoft, H&M, Google, IBM, Baxter et bien d'autres encore. De nombreux emplois de qualité sont créés. A ce niveau la situation géographique privilégiée de la Wallonie, située au cœur de l'Europe, se prête parfaitement à l'accueil de tels investisseurs.

Ainsi, on note qu'entre 2000 et 2008, ce sont plus de 15 000 emplois directs qui ont été créés en Wallonie par des investisseurs étrangers.

Point fort autour duquel s'articule la stratégie globale de redéploiement durable de la Wallonie, le commerce extérieur constitue un domaine dont le développement continu est une source importante d'emplois.

La loi du plus fort est toujours inacceptable. Et si la vie privée est en principe inviolable, rien ne peut justifier que les auteurs de violences intrafamiliales continuent d'agir impunément. Prenant cette problématique très au sérieux, le PS est à l'initiative de plusieurs plans nationaux de grande ampleur.

Le premier Plan d'action national de lutte contre les violences conjugales est lancé en 2001 par la vice-Première ministre PS Laurette Onkelinx. Son évaluation est confiée à l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Un deuxième Plan national de lutte contre les violences faites aux femmes, coordonné par le socialiste Christian Dupont, est mis en place en 2004.

Ces deux Plans poursuivent cinq objectifs stratégiques : sensibilisation, formation, prévention, accueil et protection des victimes, mesures répressives. Ils ont abouti à de nombreuses avancées concrètes : définition exacte de la violence entre partenaires, renforcement des peines, possibilité d'attribution de la résidence conjugale à la victime, circulaire de « tolérance zéro » et enregistrement des données, formation des magistrats, augmentation du financement des associations d'aide aux victimes et d'accompagnement aux auteurs de violences...

À l'initiative du PS, la Région bruxelloise, la Région wallonne et la Communauté française ont également pris une série de dispositions pour lutter contre les violences conjugales. Elles ont ainsi créé une ligne téléphonique gratuite en Belgique francophone, assuré des formations ou prévu des logements d'urgence.

Un nouveau Plan de lutte contre les violences faites aux femmes vient d'être lancé, début 2010. Fruit d'une collaboration active entre l'État fédéral et les entités fédérées, il doit renforcer les dispositifs existants et mieux prendre en compte les besoins spécifiques des victimes.

À partir de 2001 L'ESSOR DE L'INDUSTRIE CULTURELLE

Pour un socialiste, l'émancipation est le but ultime de toute politique. Cette émancipation se joue sur deux plans : matériel avec l'amélioration de la sécurité et du confort de vie, et philosophique avec l'affranchissement par rapport à tout ce qui entrave l'être humain dans sa quête de l'autonomie.

C'est pourquoi le projet socialiste a toujours soutenu le secteur culturel. Pour le PS, il faut que la Wallonie et Bruxelles disposent d'infrastructures et d'opérateurs de grande qualité, capables d'assurer des productions de haut niveau.

La Palme d'or obtenue par le film *Rosetta* des frères Dardenne, en 1999, a ainsi fait prendre conscience de la qualité exceptionnelle des talents wallons. La nécessité de structurer et d'aider le secteur aboutit alors à la création en 2001, de *Wallimage*, fonds public qui permet d'augmenter le nombre de tournages en Wallonie. Sous l'impulsion de Jean-Claude Marcourt, ce fonds collabore aujourd'hui étroitement avec Bruxelles, via la création de *Bxlimage*, sur le modèle wallon.

Des entreprises wallonnes participent activement à ce bouillonnement créatif tout en rayonnant dans le monde, telle *EVS* qui fournit les ralentis des principaux événements sportifs planétaires, ou *Flying Cam* dont le succès cinématographique (Harry Potter, James Bond) a débouché sur d'autres applications civiles et militaires.

Mais bien évidemment, la culture ne se limite pas au cinéma. Le fonds *St'Art*, créé en 2009, a ainsi pour mission de soutenir les entreprises créatives du secteur artistique au sens large, à l'exception des entreprises déjà soutenues par *Wallimage*.

Les Pouvoirs publics régionaux, sous l'impulsion des socialistes, ont donc mis en place un encadrement complet d'aides à la création artistique. Ce volontarisme se traduit sur le plan artistique, mais aussi en termes économiques : chaque euro public investi génère 3,69 € d'investissement en moyenne à Bruxelles et en Wallonie. L'Union européenne ne s'y est pas trompée, qui préconise désormais l'instauration de ce type d'aides dans tous les pays membres.

La création culturelle constitue une industrie à part entière, procurant de l'emploi à des très nombreux Wallons et Bruxellois. On estime aujourd'hui à 3 % sa part dans notre PIB. Au-delà cette plus-value, la culture permet de véhiculer une image positive, moderne, dynamique et créative de nos deux Régions à l'étranger.

LE DROIT À UN REVENU MINIMUM, MÊME APRÈS 65 ANS

Tout le monde n'a pas eu la possibilité de mener une carrière complète ouvrant le droit à une pension confortable. Pour toute une série de raisons souvent liées aux aléas de la vie, comme l'insécurité d'emploi ou l'éducation des enfants, des personnes peuvent se retrouver sans ressources à 65 ans. Au moment où bien souvent, les dépenses médicales vont croissant ...

Pour aider ces personnes particulièrement fragilisées - des femmes en grande majorité -, le PS s'est longuement battu. Menant un combat déterminé pour dégager des financements substantiels, les socialistes sont parvenus à assurer à chaque citoyen, quels que soient son passé professionnel et ses années de cotisations, un revenu de base.

Ainsi, depuis 2001, toute personne de 65 ans et plus a droit à un revenu minimum, indépendamment de son parcours professionnel : cela s'appelle la GRAPA, « garantie de revenus aux personnes âgées ».

Concrètement, tout isolé de 65 ans et plus touche au moins 898,35 euros par mois, et tout cohabitant au minimum 598,90 euros.

Ce revenu est donc un palliatif pour les citoyens qui ne bénéficient d'aucune pension ou qui ne reçoivent qu'une pension très faible. L'objectif des socialistes est de le majorer régulièrement et de le compléter par d'autres mesures d'aides directes, permettant à ces personnes âgées de faire face aux dépenses de première nécessité.

Pendant longtemps, la politique agricole est restée aux mains de décideurs flamands dont il était notoire qu'ils subissaient le lobbying du « *Boerenbond* », une puissante organisation au service des gros exploitants et de l'industrie agro-alimentaire du nord du pays. Éternels parents pauvres de cette politique, les agriculteurs wallons ne recevaient pas les aides qu'ils auraient méritées et ils attendaient avec impatience le transfert des compétences vers la Région wallonne.

Les socialistes, dès le début du processus menant au fédéralisme, n'ont eu de cesse d'exiger la régionalisation des compétences agricoles. Ils ont obtenu cette victoire lors du vote de la loi spéciale du 13 juillet 2001. Désormais, seul le contrôle phytosanitaire des produits reste sous le contrôle fédéral.

Une politique agricole strictement wallonne est ce qui pouvait arriver de mieux à nos éleveurs et exploitants. Conduite notamment par le PS jusqu'en 2004, elle a permis d'adapter les décisions aux besoins réels de nos agriculteurs et de mieux les épauler dans leurs efforts pour fournir des produits de qualité.

Les socialistes, au cours des années futures, continueront à promouvoir une agriculture wallonne de pointe, compétitive au plan international et capable de réussir la transition vers une production respectueuse de la « nouvelle donne » environnementale.

Mais le futur de l'agriculture se situe essentiellement au niveau européen. Inscrite dans le Traité de Rome de 1957, la Politique agricole commune est aujourd'hui à la croisée des chemins. Créée pour assurer l'approvisionnement alimentaire, la stabilité du marché et la productivité, la PAC doit viser pour demain d'autres objectifs comme le développement durable, le respect de la biodiversité, la protection sociale des travailleurs du secteur agricole et la pérennisation d'un modèle d'agriculture familiale, noyau de la cohésion sociale des zones rurales. Une réforme fondamentale de la PAC est programmée pour 2013. Le Parti socialiste, à travers ses députés européens, y sera particulièrement attentif.

À partir d'août 2001 UN CONGÉ POUR TOUS LES PAPAS !

Rompre avec tous les conservatismes, libérer les femmes, inverser parfois les rôles, soutenir les familles ... Ces dernières années, le PS s'est montré hyperactif et a conquis de très nombreuses avancées en faveur tant des hommes que des femmes.

Bel exemple que celui du congé de paternité... Le 1^{er} juillet 2002, est entrée en vigueur à l'initiative de Laurette Onkelinx une nouvelle réglementation relative à la conciliation entre l'emploi et la qualité de vie. Elle est d'application pour tous les travailleurs engagés sous les liens d'un contrat de travail.

Le nouveau texte accorde à chaque travailleur, quel que soit son régime de travail (temps plein ou temps partiel), le droit à dix jours d'absence à l'occasion de la naissance d'un enfant.

Ces dix jours peuvent être librement choisis dans les quatre mois à dater du jour de l'accouchement. Ils ne doivent pas nécessairement être pris en une fois et peuvent être étalés sur une période de quatre mois.

Pendant les trois premiers jours de son congé de paternité, le travailleur conserve sa rémunération complète, qui est assumée par l'employeur. Au cours des sept jours suivants, une allocation lui est versée via la mutuelle. Le montant de cette allocation est fixé à 82% du salaire brut.

Cet acquis engrangé, le PS se donne à présent un nouvel objectif : rendre le congé de paternité, actuellement facultatif, obligatoire. En effet, on constate que trop souvent, ce droit garanti aux nouveaux pères n'est pas exercé dans les faits. Pressions de l'employeur, peur de perdre son emploi, contexte d'hyper-concurrence... il semblerait que le travailleur n'ose pas toujours réclamer son dû. Le caractère obligatoire de la mesure permettrait de rendre pleinement effectif le congé de paternité. Pour le plus grand bonheur des deux parents !

La globalisation est une forme de mondialisation pervertie par les dérives capitalistes. Au lieu de sceller l'union des travailleurs, elle les divise et les fragilise en pratiquant les délocalisations et le dumping social. La riposte n'est pas facile et demande une coordination des progressistes sur une très large échelle. Mais des mesures sont prises et nous ne sommes sans doute qu'au début d'un long processus de reconquête sociale.

En février 1997, Renault annonce la fermeture brutale de son usine de Vilvorde, pour rationaliser sa production en Europe. Aussitôt les ouvriers débraient et votent la grève au finish. 3000 emplois sont supprimés. La décision surprend par sa soudaineté et parce que l'usine de Vilvorde jouissait d'une excellente réputation.

Cette violente restructuration d'une usine française en Belgique fait apparaître :

- l'importance de l'information des travailleurs sur les arguments économiques et industriels qui motivent une décision comme celle-là ;
- l'urgence d'aider les représentants des travailleurs à négocier des alternatives ;
- la nécessité de rendre obligatoire la négociation d'un plan social, prévoyant reconversions, compensations financières et dispositifs particuliers de préretraite.

Ce traumatisme a donné lieu à la loi du 13 février 1998. Immédiatement rebaptisée « loi Renault », elle impose à l'employeur une procédure d'information et de consultation pour permettre aux travailleurs de poser des questions ou de faire des contre-propositions à propos des licenciements collectifs.

Au niveau international, c'est le Parti Socialiste Européen qui a porté la Directive Renault, généralisant dans l'ensemble de l'Union européenne cette mesure de protection adoptée au départ en Belgique.

Les événements récents, en Belgique et ailleurs, montrent l'importance de se doter d'instruments légaux efficaces. Ils indiquent aussi que la mobilisation des travailleurs est toujours aussi nécessaire en ce XXI^e siècle qu'elle l'était au cours des deux siècles précédents.

Le PS a mené un combat permanent et couronné de nombreux succès pour faire avancer les conceptions éthiques en Belgique. Les années 90 et 2000 ont été particulièrement riches de progrès à cet égard.

En 1995, le socialiste Serge Moureaux dépose à la Chambre une proposition de loi relative « *au droit à la dignité thérapeutique du patient incurable* », qui vise à dépénaliser l'euthanasie dans des conditions strictes. Roger Lallemand, socialiste lui aussi, dépose au Sénat en 1996 une proposition de résolution « *en vue de rassembler des informations et d'organiser un débat sur les problèmes de fin de vie.* »

Philippe Mahoux (PS) cosigne une proposition de loi relative à l'euthanasie le 20 décembre 1999. Cette proposition fait la synthèse de quatre propositions de loi distinctes précédemment déposées, concernant les problèmes de fin de vie et la situation du patient incurable.

Le constat qui a amené à déposer ce texte est le suivant : des euthanasies sont pratiquées quotidiennement dans notre pays. Ces pratiques semi-clandestines posent problème. Des demandes d'euthanasie ne reçoivent pas toujours de réponse, en raison de la crainte de certains médecins d'être poursuivis. Par ailleurs, des euthanasies sont pratiquées sans contrôle suffisant.

La loi est votée en 2002. Elle autorise l'euthanasie lorsqu'une série de conditions strictes sont respectées : le patient doit être majeur et conscient ; il doit faire la demande de manière expresse, non équivoque et répétée ; et il doit faire état d'une souffrance ou d'une détresse insupportable qui ne peut être apaisée et qui résulte d'une affection grave et incurable.

Le médecin pratiquant l'euthanasie est soumis à une série d'obligations : il doit informer le patient de son état de santé ; il doit consulter un autre médecin pour avis ; et il doit avoir plusieurs entretiens avec le patient afin de s'assurer de sa volonté de mourir.

La Belgique, en adoptant une législation aussi progressiste que celle-ci, prouve que l'intérêt, la dignité et la liberté de la personne humaine peuvent l'emporter sur les prescrits religieux et les tabous en tout genre. Les socialistes sont fiers d'avoir contribué à cette évolution annonciatrice d'autres progrès éthiques ou scientifiques.

Dans les années 90 et plus encore dans les années 2000, les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont envahi les sphères professionnelle et privée, en proposant de nouveaux modes pour se divertir, s'informer, communiquer, bénéficier de services tant commerciaux qu'administratifs....

Très vite est apparue une « fracture numérique ». Cette appellation recouvre la problématique liée à l'exclusion des personnes qui n'ont pas accès à ces nouvelles technologies ou qui ne possèdent pas les compétences pour les utiliser.

Certains ont voulu réduire la fracture numérique à une simple question de diffusion de l'innovation. Le PS y a vu un enjeu démocratique de grande importance. Il était en effet inimaginable de priver une partie des citoyens des bénéfices apportés par la Société de l'Information.

Sous la houlette de Philippe Courard et Marie Arena, la Région wallonne a joué un rôle de précurseur en matière de lutte contre la fracture numérique. En 2002, Marie Arena, alors Ministre de l'Emploi et de la Formation, lance les projets pilotes PMTIC (Plan Mobilisateur des Technologies de l'Information et de la Communication), destinés à sensibiliser et former les demandeurs d'emplois peu familiarisés à ces nouvelles technologies. Ce dispositif remporte un franc succès. Aussi, en 2005, Marie Arena lui fait donner une base décrétole, afin de lui accorder plus de stabilité sur le long terme.

Début 2005, Philippe Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, lance un plan « E-commune », pour améliorer la communication entre les citoyens et leurs administrations communales. Plus encore, il développe et labellise le concept d'Espaces publics numériques au niveau local, garantissant ainsi au plus grand nombre l'accessibilité aux outils numériques.

Au niveau fédéral, Christian Dupont mobilise les Gouvernements des différentes Régions et Communautés autour de l'élaboration d'un Plan national de lutte contre la Fracture numérique. Celui-ci est adopté en octobre 2005, avec pas moins de 28 mesures. Ayant démontré sa réelle valeur ajoutée, une deuxième phase du Plan, portée par Philippe Courard devenu Secrétaire d'État à l'Intégration sociale et la lutte contre la Pauvreté au niveau du gouvernement fédéral, est en cours d'élaboration. Elle devrait être mise en œuvre à partir de 2011.

Les socialistes mettent un point d'honneur à ne laisser personne au bord du chemin. Dans une société de plus en plus compétitive, impitoyable avec les plus fragiles, l'intégration de ces derniers nécessite le développement des politiques particulières. La notion de « droit à l'insertion sociale », forgée par le socialiste flamand Vande Lanotte et traduite dans une loi en mai 2002, constitue une avancée très importante pour les démunis.

Cette loi, en son article 2, consacre un principe essentiel : *« toute personne a droit à l'intégration sociale »*. Cela semble aller de soi, mais cela va mieux en le coulant dans un texte légal : dès ce moment, les pouvoirs publics ont une obligation de moyens et ils ne peuvent s'exonérer, quelle que soit la majorité en place, de leur responsabilité en la matière.

C'est aux CPAS que revient la mission de garantir ce droit aux personnes qui ne disposent pas de revenus suffisants et qui remplissent les conditions fixées par la loi.

Une intégration et une participation maximales à la vie sociale doivent être recherchées. Le CPAS dispose à cet effet de trois instruments : l'emploi, le revenu d'intégration et le projet individualisé d'intégration sociale. La combinaison de ces trois éléments, bien entendu, est possible.

Par « emploi », il faut toujours entendre un emploi en bonne et due forme, auquel toutes les règles du droit du travail sont applicables, y compris les règles de protection de la rémunération. Lorsqu'une telle embauche n'est pas possible, la personne a droit à une prestation financière appelée « revenu d'intégration ».

Ce revenu d'intégration peut être accompagné de la conclusion d'un projet individualisé d'intégration sociale entre la personne concernée et le CPAS. Il s'agit de soutenir le bénéficiaire dans ses efforts et de déterminer avec lui quelle solution lui donnera les meilleures chances de recouvrer son autonomie et de se réinsérer dans la société.

STOP À LA VIOLENCE PROFESSIONNELLE

Comme toutes les formes de violence, la violence au travail est inacceptable. Les socialistes, qui ont toujours combattu les atteintes aux droits des travailleurs, sont très attentifs à ce type de phénomènes et ils contribuent vigoureusement à leur éradication.

La violence au travail se définit comme toute situation où une personne est menacée voire agressée, physiquement ou moralement, dans le cadre de ses fonctions.

C'est par exemple le cas du harcèlement sexuel, défini comme « tout comportement non désiré verbal, non verbal ou corporel à connotation sexuelle ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ».

Le PS, à l'initiative de Laurette Onkelinx, à l'époque ministre de l'emploi, a fait voter une loi relative à la protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel. Le texte est entré en vigueur le 11 juin 2002 et il a apporté une sécurité formidable à un très grand nombre de travailleurs jusque-là abandonnés à leur solitude de victimes.

Désormais, peuvent être poursuivies et faire l'objet de sévères condamnations : les conduites abusives qui se produisent pendant un certain temps, qui ont pour objet ou pour effet de porter atteinte à la personnalité, la dignité ou l'intégrité physique ou psychique de la personne, lors de l'exécution du travail, de mettre en péril son emploi ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant et qui se manifestent notamment par des paroles, des intimidations, des actes, des gestes ou des écrits unilatéraux

Les socialistes ont ainsi créé une petite révolution dans le monde du travail.

L'ASSURANCE : UN DROIT POUR CHACUN !

Ces dernières années, les primes d'assurance automobile ont considérablement grimpé. Pour certaines catégories de conducteurs, s'assurer est presque devenu un luxe. C'est le cas des jeunes, mais aussi des personnes qui présentent un « bonus-malus » élevé. Ces derniers sont parfois éjectés par leur compagnie et ils ne parviennent pas à retrouver une alternative. Il faut trouver là l'explication à l'augmentation du nombre d'accidents impliquant des automobilistes non couverts, et aussi la recrudescence des délits de fuite.

Pour remédier à cette situation qui met en danger l'ensemble des conducteurs, Charles Picqué alors Ministre de l'Économie a pris l'initiative de créer, en 2002, un « bureau de tarification automobile ». Sa mission est de permettre à toute personne de trouver une assurance responsabilité civile Auto sur le marché, de manière à limiter le risque de non-assurance et les coûts pour la collectivité.

Le Bureau de tarification fixe la prime et les conditions d'assurance des conducteurs qui, soit ont fait l'objet d'au moins trois refus de la part de compagnies en raison de leur profil de risque défavorable, soit se voient à chaque fois réclamer des primes exorbitantes.

Une fois le dossier bouclé, le Bureau de tarification fixe la prime définitive, qui peut varier selon le profil du conducteur et son passif en termes d'accidents. La couverture proposée est valable pour une durée d'un an, après quoi l'assuré est invité à retrouver par lui-même une compagnie prête à l'accepter comme client.

La formule mise en place par le PS fonctionne bien et prouve une chose : oui, il est possible de faire entrer dans le monde des assurances l'idée d'une « exclusion zéro » ! En atteste un autre projet portée par Laurette Onkelinx alors Ministre de la Justice, similaire dans son mécanisme, qui porte cette fois sur l'assurabilité face aux catastrophes naturelles. Depuis la loi du 17 septembre 2005, les personnes habitant en zone inondable ont ainsi la possibilité de se faire assurer malgré un profil de risque plus élevé. En cas de sinistre, elles sont indemnisées dans le cadre de leur assurance incendie.

Fort de ces résultats, le PS envisage de nouvelles mesures en faveur du droit à l'assurance : qu'il s'agisse d'assurance incendie, d'assurance familiale, d'assurance solde restant dû, des mesures volontaristes mériteraient certainement d'être prises pour protéger les consommateurs.

À partir de février 2003 LA BELGIQUE S'OPPOSE À LA GUERRE EN IRAK

Le 20 mars 2003, les troupes de la coalition menée par le Président des États-Unis, Georges Bush, envahissent l'Irak. Cette guerre est officiellement motivée par la présence d'« armes de destruction massive », dont on ne trouvera jamais la trace par la suite, et par de prétendus liens entre le régime irakien et les commanditaires des attentats terroristes du 11 septembre 2001.

Le PS et la Belgique s'opposent à toute participation à cette guerre, qui divise profondément l'Union Européenne. Les dirigeants européens, réunis en sommet à Bruxelles en février 2003, se mettent néanmoins d'accord sur un texte commun qui affirme que « la guerre n'est pas inévitable », sans exclure un recours à la force « en dernier ressort ».

Cet accord traduit la division de l'Union européenne. D'un côté, nous retrouvons les incondtionnels des États-Unis. De l'autre, nous avons les pays qui réproouvent ce type d'expédition militaire aux intentions nébuleuses, voire inavouables.

Pour la Belgique, c'est André Flahaut, Ministre PS de la Défense, qui prend la tête de la contestation. Il s'engage, avec beaucoup de courage et de lucidité, pour convaincre ses pairs de ne pas participer à la guerre « bushienne ».

Ce travail mené aux côtés des progressistes européens paie. La plupart des pays de l'Union refusent de s'embarquer dans l'aventure. On peut dire aujourd'hui, avec le recul, que les événements ont donné entièrement raison à ceux qui ont eu le cran de s'opposer au bellicisme de la présidence américaine.

Au début des années 2000, la situation, humiliante et très préjudiciable, se reproduisait de plus en plus souvent : le « petit client » d'une banque se voyait soudain congédié sans autre forme de procès. Privé de compte bancaire, il devenait une espèce de fantôme dans le monde de la consommation.

Le PS a été le premier à dénoncer ces exclusions de personnes à revenus modestes. Petits pensionnés, bas salaires, chômeurs, minimexés, jeunes sans ressources... Pour toutes ces personnes, il était grand temps de prendre des dispositions légales protectrices.

C'est une proposition de loi de la députée Karine Lalieux qui est à la base de la loi du 24 mars 2003 instaurant un service bancaire de base et imposant aux banques un service garanti. Accueilli comme une hérésie par certains, applaudi par beaucoup d'autres, le principe de « La banque pour tous » a été soutenu à bout de bras par Charles Picqué, alors Ministre de l'économie.

Très concrètement, chacun a désormais droit à un compte à vue permettant une série d'opérations telles que les virements, ordres permanents, domiciliations, retraits au guichet, extraits de compte, etc. Si elles sont réalisées électroniquement, ces opérations sont en outre illimitées.

Ce service bancaire de base ne peut excéder un coût de 12 euros par an. Pour l'obtenir, il suffit de s'adresser à la banque de son choix, qui à priori ne peut refuser la demande.

En 2007, c'est au tour de Laurette Onkelinx, alors Ministre de la Justice d'organiser l'extension du service bancaire de base aux personnes se trouvant sous règlement collectif de dettes. L'existence d'un crédit à la consommation n'est plus une raison propre à justifier un refus de la part du banquier.

Cette loi a permis la réintégration de milliers de personnes dans la vie économique et sociale. Elle constitue l'aboutissement d'un long combat socialiste contre les lobbies de la finance, au profit des citoyens et singulièrement des plus défavorisés.

À partir de juillet 2003 POUR UN RÉEL STATUT DES ARTISTES

Les socialistes considèrent la culture comme un indispensable vecteur de progrès et d'émancipation. C'est pourquoi ils veulent offrir aux artistes une réelle sécurité d'existence.

L'artiste présente évidemment un profil atypique : des conditions de travail souvent précaires et fluctuantes, l'exercice de différentes activités, la multiplicité des employeurs ou commanditaires, des revenus irréguliers et aléatoires, etc.

En Belgique, il n'existe pas de véritable statut d'artiste. En revanche, l'action déterminée de la Vice-Première Ministre PS Laurette Onkelinx a permis, ces dernières années, des avancées en leur faveur sur le plan social. L'objectif étant, bien entendu, de les sécuriser tout en augmentant leurs revenus.

Ainsi, désormais, les artistes inscrits au chômage bénéficient d'un régime plus favorable que celui des autres demandeurs d'emploi. Ils ont la possibilité d'exercer une activité artistique accessoire tout en conservant l'intégralité de leur allocation de chômage.

Par ailleurs, depuis 2003, la loi étend l'application du régime de sécurité sociale des travailleurs salariés à toutes les personnes qui, sans être liées par un contrat de travail, fournissent des prestations artistiques ou produisent des œuvres contre rémunération.

Ces avancées sont de premiers pas en direction d'un statut à part entière pour les artistes, ces créateurs qui jouent un rôle irremplaçable dans l'éveil des sensibilités et le rayonnement de notre pays. Ils méritent d'être soutenus, protégés et stimulés. Le PS y travaille avec une réelle volonté d'améliorer leur situation.

Sur le plan du soutien à la création, une attention particulière est également réservée en Communauté française aux initiatives visant à stimuler et favoriser la découverte des disciplines artistiques et le développement des capacités d'expression créative du grand public, dans une logique d'émancipation sociale et culturelle. Un décret a d'ailleurs été adopté par le Parlement de la Communauté française le 30 avril 2009, à l'initiative de Fadila Laanan, en vue de renforcer les acteurs porteurs de telles initiatives (Centres d'Expression et de Créativité ainsi que des Fédérations de Pratiques Artistiques).

LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION

Y a-t-il situation plus insupportable que d'être privé d'un droit en raison de sa couleur de peau, de son sexe, de son handicap ou de son orientation sexuelle ?

Les socialistes ne le pensent pas. Ils ont, voici bien longtemps déjà, entamé un combat multiforme contre la discrimination. Celle-ci, encore omniprésente dans notre pays, peut être sournoise ou sciemment revendiquée. Dans tous les cas, elle doit être sanctionnée.

Un premier pas important a été franchi en 1981, avec la loi « Moureaux », qui interdit et sanctionne le racisme.

Un deuxième pas de géant a eu lieu en 2003 : c'est le socialiste Philippe Mahoux qui a fait voter cette année la première grande loi anti-discrimination. La « loi Mahoux » interdit et punit les discriminations directes et indirectes sur la base de l'âge, de l'orientation sexuelle, de l'état civil, de la naissance, de la fortune, de la conviction religieuse ou philosophique, de la conviction politique, de la conviction syndicale, de la langue, de l'état de santé actuel ou futur, du handicap, d'une caractéristique physique ou génétique ou de l'origine sociale.

Cette loi a été complétée et renforcée en 2007 à l'initiative de Christian Dupont, PS lui aussi. Elle offre aux victimes de discrimination une protection plus sûre, des outils plus efficaces pour les aider à prouver la discrimination subie et enfin une réparation plus effective, via notamment un système d'indemnités financières.

Désormais, on distingue donc la loi « Moureaux » contre le racisme et la xénophobie ; la loi du 10 mai 2007 luttant contre les discriminations entre les femmes et les hommes ; et la loi du 10 mai 2007 luttant contre les autres formes de discrimination. Ces lois interdisent et sanctionnent toute discrimination directe ou indirecte, ainsi que l'incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence.

L'arbitraire et les comportements odieux n'ont certes pas disparu de notre paysage. Mais grâce à l'action déterminée du PS, ils sont aujourd'hui régulièrement condamnés et, surtout, en net recul dans notre société civilisée.

Le PS, on le sait, est à la pointe du combat contre les discriminations. Parmi celles-ci, les expressions du sexisme méritent un combat particulier : trop souvent, elles s'enracinent dans une longue tradition et il est très difficile de les déloger de l'inconscient collectif.

C'est à l'initiative du PS que la loi du 10 mai 2007, tendant à lutter contre les discriminations entre les femmes et les hommes, a été mise en œuvre. Elle complète une première loi votée en 2003, dite « Loi Mahoux ».

Cette législation interdit et sanctionne toute discrimination directe ou indirecte sur la base du sexe, de la grossesse, de l'accouchement et de la maternité. Concrètement, elle permet aux femmes qui sont victimes d'une discrimination, par exemple un licenciement pour cause de grossesse, de porter plainte auprès de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Faire progresser les esprits par l'éducation est une chose importante et le PS y consacre des efforts permanents. Mais parfois, légiférer s'avère indispensable quand des personnes sont victimes d'atteintes à leurs droits fondamentaux. Là encore, les socialistes prennent leurs responsabilités et ils agissent, en veillant à équilibrer les approches préventives et répressives.



DIRECTIVE BOLKESTEIN : LE COUP D'ARRÊT À L'ULTRALIBÉRALISME

En 2004, les socialistes sonnent la charge contre un projet de directive européenne parfaitement imbuvable, la Directive Bolkestein. Les élus PS sont les premiers à mettre en lumière les dangers de ce projet qui veut soumettre l'ensemble des services publics à la libre concurrence. Ils mobilisent tous leurs relais européens et finissent par obtenir une victoire historique : la refonte profonde de ce texte devenu symbole de la volonté libérale de transformer l'Europe humaniste en champ de bataille économique.

La Directive Services est relative à « la libre circulation des services dans le marché intérieur ». Il s'agit en réalité d'une offensive libérale visant à déréguler l'ensemble du secteur des services dans l'Union européenne. Un des éléments centraux du texte est le « principe du pays d'origine », soumettant l'entreprise fournissant des services au droit du pays d'établissement du fournisseur et non pas au droit du pays où le service est fourni.

Cette disposition est une véritable machine à créer du dumping social, poussant les entreprises à se délocaliser vers les États où les exigences sociales, fiscales et environnementales sont les plus faibles.

C'est le président du Parti Socialiste belge, Elio Di Rupo, qui le premier met en exergue les conséquences dramatiques d'une telle législation, si elle devait être adoptée.

Une mobilisation est organisée, qui donne naissance à un mouvement social à l'échelle de l'Europe. Celui-ci permet d'atténuer les effets les plus dévastateurs du projet, notamment en faisant tomber le principe du pays d'origine.

C'est Frits Bolkestein lui-même qui a rendu le plus bel hommage au PS, en déclarant, le 8 mars 2007 « (...) *la proposition de Directive sur les services a rencontré une forte opposition dans certains milieux. Cette opposition est principalement d'origine politique. Elle a commencé en Belgique, plus précisément en Wallonie. Le Parti socialiste wallon (...)* ».

L'école pour tous fait partie des combats historiques du PS. Depuis l'abolition du travail des enfants jusqu'à nos jours, l'action socialiste fait en sorte de rehausser en permanence le niveau de formation de la population et de permettre à chacun, quel que soit son milieu d'origine, d'aller le plus loin possible dans son parcours scolaire.

Le système des bourses, appelées aujourd'hui allocations d'études, est l'un des éléments du dispositif mis en place par les socialistes pour réduire les différences sociales et assurer une réelle égalité des chances. Lorsque les revenus d'un ménage n'atteignent pas un certain plafond, la collectivité apporte une contribution financière qui permet aux jeunes d'accomplir des études.

Ainsi, Abel Dubois, Ministre socialiste dans le Gouvernement de Gaston Eskens instaure la première législation relative à l'octroi des bourses et allocations d'études en 1971. Cette loi permet de généraliser les bourses d'étude en instaurant des conditions, notamment de revenu à leur octroi.

Ensuite, plusieurs réformes viendront adapter et améliorer le système. En juin 2004, sous la houlette de Françoise Dupuis, une réforme des bourses a institué un Fonds d'aide à la mobilité étudiante au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur. L'objectif était d'augmenter le nombre d'étudiants bénéficiaires.

En 2008, sous l'impulsion des socialistes, bien que n'ayant pas la tutelle sur cette matière, les bourses ont été augmentées de 10% en moyenne et des mesures supplémentaires ont été prises en faveur des familles les plus en difficulté.

Pour les socialistes, il n'y a pas de fatalité justifiant qu'un enfant né dans un milieu défavorisé soit contraint de quitter prématurément l'école, alors qu'il a de réelles capacités. Les mécanismes correctifs mis en place relèvent, au-delà d'une nécessaire redistribution des richesses, d'un principe d'équité dont les pouvoirs publics et le PS se doivent de rester les garants.

125 ans de luttres en faveur des défavorisés ont instruit les socialistes d'une chose : la souffrance est multiforme et ne se limite pas à la précarité financière. Sans cesse, il faut trouver des solutions nouvelles à des problèmes nouveaux. Avec l'allongement de la durée de vie et le progrès général de la médecine, de très nombreuses personnes ont la chance de rester vivantes plus longtemps. Mais ce sursis formidable peut hélas s'accompagner de douleurs aiguës, qu'il serait inhumain d'ignorer ou de minimiser.

Ces dernières années, le PS a donc contribué à hisser le combat contre la douleur au rang de priorité en termes de santé publique. Les missions de la Sécurité sociale ont été revues en ce sens et aujourd'hui, les médecins et hôpitaux disposent de véritables moyens d'action.

En ce qui concerne les malades, leur parole est désormais écoutée. En 2004, une loi votée à l'initiative des députés socialistes Colette Burgeon, Yvan Mayeur et Marie-Claire Lambert a consacré leur droit à recevoir des soins spécifiques contre la douleur. Ce texte prescrit notamment à tout professionnel de la santé d'administrer les soins les plus appropriés visant à prévenir, écouter, évaluer, prendre en compte, traiter et soulager la douleur.

Réfutant sans hésitation la vieille idée selon laquelle la douleur pourrait être bénéfique, voire salvatrice sur le plan spirituel, les socialistes proposent une approche beaucoup plus humaine et pragmatique de cette question. Le rôle des politiques n'est certes pas de se substituer au corps médical, mais pour des socialistes, protéger au maximum les personnes en situation de faiblesse relève d'un véritable impératif moral.

À partir de juillet 2004 TAXER LA SPÉCULATION

Le capitaliste au gros cigare qui spéculé en achetant et revendant des usines aux quatre coins du monde relève-t-il d'un cliché dépassé ?

Oui, s'esclaffent immédiatement les dirigeants des principales banques américaines, celles qui ont provoqué la plus grave crise financière depuis 1929.

Non, osent répondre les milliers d'ouvriers de Carrefour, Inbev, Renault, Audi, Moulinex, Michelin ou Total brutalement sacrifiés sur l'autel de la rentabilité des actionnaires... Ceux-là ne craignent pas de paraître « ringards » en appelant à la résistance contre le capitalisme. Ils ont raison. Ils expriment un point de vue socialiste.

À l'initiative du PS et du SP.A notamment, la Belgique s'est dotée d'une législation propre instaurant la « taxe Tobin-Spahn ». La Chambre a ainsi adopté en 2004 une loi instaurant une taxe sur les transactions financières, à prélever sur toutes les opérations de change. En cas d'instabilité financière, cette taxe est automatiquement portée à 80%, ce qui préserve une monnaie contre les attaques spéculatives.

La loi belge est considérée comme le modèle le plus abouti. Elle a été traduite dans plusieurs langues, mais elle n'entrera en application que quand les autres pays de la Zone Euro auront adopté des mesures similaires.

Lors de l'éclatement de la crise de 2008, certains analystes ont fait observer que si ce prélèvement avait existé, il aurait sans doute contribué à empêcher que ne se constitue une bulle financière. Depuis, cette idée fait à nouveau son chemin au niveau européen. C'est ainsi que le 10 mars 2010 une résolution du Parlement européen a été adoptée demandant à la Commission et au Conseil d'avancer dans cette voie.

D'après une étude autrichienne, un prélèvement de 0,025 % sur les transactions financières au seul niveau européen, permettrait déjà de rapporter plus de 100 milliards d'euros... C'est un combat que les socialistes mèneront avec l'action commune dans le cadre de la présidence belge !

Depuis la moitié du XX^e siècle, la Wallonie souffre d'un manque d'investissement dans ses structures économiques. La première victime en est le travailleur, pour qui l'emploi est devenu presque un luxe.

La réforme de l'État voulue par les socialistes et la régionalisation d'une partie des structures économiques ont permis aux Wallons d'établir une stratégie pour inscrire leur Région dans les économies gagnantes de l'avenir.

Les premiers jalons sont posés en 1997 par le Ministre-Président socialiste Robert Collignon, qui présente une Déclaration de politique régionale fixant un certain nombre d'actions prioritaires pour le redressement wallon.

Deux ans plus tard, le Gouvernement wallon, présidé par Elio Di Rupo, élabore le *Contrat d'Avenir pour la Wallonie*. Conscient de l'ampleur de la tâche, le Gouvernement présente une feuille de route très détaillée qui amorce clairement le redressement de la Wallonie en intégrant les principes de nouvelle gouvernance tels la définition d'objectifs et la programmation pluriannuelle.

En Septembre 2005, le Gouvernement wallon approuve le *Plan Marshall*, un plan de relance coordonné d'actions prioritaires visant à assurer le redressement socio-économique durable de la Wallonie. Il marque un tournant en matière de stratégie politique, en concentrant des moyens additionnels sans précédents de 1,6 milliard d'euros sur 5 axes prioritaires identifiés comme les plus porteurs de développement : l'agro-industrie, la logistique-transport, les sciences du vivant, le génie mécanique et l'aéronautique-spatial.

Piloté par Elio Di Rupo, Rudy Demotte et Jean-Claude Marcourt, ce plan innove également en matière de gouvernance. Il sélectionne ainsi notamment les projets des acteurs de terrain, regroupés en pôles de compétitivité, avec l'aide d'un jury international qui évalue régulièrement les effets des politiques.

Ambitionnant de changer les structures économiques, cette stratégie a déjà permis la création de plus de 8 000 emplois et l'engagement de 1250 nouveaux chercheurs.

Stratégie en permanente évolution, le Plan Marshall est adapté en 2009, sous la conduite de Rudy Demotte, en intégrant ainsi de manière plus profonde encore la dimension du développement durable. Un nouveau nom vient consacrer cette évolution : le *Plan Marshall 2.vert*. Après une décennie, cette stratégie de redéploiement pilotée par les socialistes produit des effets remarquables. Malgré la crise mondiale, la Wallonie résiste mieux que ses voisins. La majeure partie des effets positifs sont donc encore à venir.

La gauche démocratique et les socialistes en particulier sont porteurs d'une longue tradition de résistance contre le fascisme et toutes les formes d'extrémisme. Ce combat a pris une intensité exceptionnelle dans les années 30, mais jamais nous n'avons pu désarmer, tant « la bête immonde » est capable de modifier son aspect au gré des circonstances historiques.

L'un des angles d'attaques contre les partis extrémistes est leur financement. Le système réglant le financement des partis politiques a été mis en place en 1989, afin d'assurer une plus grande transparence. Les partis qui disposent d'un ou de plusieurs sièges reçoivent chaque année des montants liés à leur poids électoral.

En 1999, le PS a voté une première loi prévoyant la suppression de la dotation allouée à un parti politique en cas de non respect de la Convention européenne des droits de l'homme. Cette loi n'a jamais pu être appliquée, pour des raisons juridiques.

C'est à l'initiative du député socialiste Claude Eerdeken qu'une proposition de loi permettant la suppression de la dotation publique des partis liberticides a finalement été publiée au Moniteur belge, le 13 octobre 2005.

Désormais, lorsqu'un parti politique montre de manière manifeste son hostilité aux Droits de l'Homme, la Commission de contrôle des dépenses électorales peut supprimer sa dotation, après validation de sa décision par le Conseil d'État. Cette sanction ne peut être inférieure à trois mois ni supérieure à un an.

C'est sur la base de cette nouvelle législation qu'une plainte a été déposée le 17 mai 2006 par les parlementaires auprès du Conseil d'État contre le Vlaams Belang. Elle est toujours en cours.

PROTÉGER LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Les socialistes ont une tendance naturelle à s'ouvrir vers l'extérieur et à rechercher des coopérations internationales, notamment en matière culturelle. Mais si la mondialisation facilite l'accès à la multiplicité des expressions, elle peut aussi se révéler une vraie menace pour la diversité culturelle. En effet, la volonté libérale de ravalier tout acte culturel à une simple vente de biens ou de services risque de faire tomber la culture dans le champ de la concurrence mondiale. Dès ce moment, les règles qui lui seraient applicables seraient celles du commerce pur et dur...

Face aux menaces de marchandisation et d'homogénéisation des cultures locales, face à la peur de l'hégémonie américaine, une conscience collective est née : la culture ne peut obéir aux seules lois du marché et un traitement d'exception doit être instauré afin que la diversité des créations culturelles et artistiques soit assurée.

Dès 1994, Elio Di Rupo, alors Ministre de l'Audiovisuel, réunissait dans la capitale culturelle du Hainaut ses collègues européens. Ceux-ci adoptaient une Déclaration en faveur de l'exception culturelle, restée dans les mémoires sous le nom « d'Esprit de Mons ».

Les socialistes, par l'entremise de la Ministre Fadila Laanan, ont ensuite soutenu une Convention de l'UNESCO sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, signée le 20 octobre 2005. Cette convention est essentielle, puisque dans le champ culturel, il n'existait au regard des règles commerciales ni référent, ni texte normatif.

L'entrée en vigueur d'un instrument contraignant garantit la permanence et la légitimité des politiques culturelles étatiques pour la préservation de leur patrimoine et le développement de leurs expressions culturelles.

Rien n'est gagné. Face aux appétits de très puissants opérateurs économiques, la culture reste à la merci de la logique commerciale. C'est pourquoi le PS continue à mobiliser les acteurs concernés et à sensibiliser l'opinion. Il faut absolument tenir bon, pour défendre la qualité et pour conserver le droit de soutenir, demain comme hier, les artistes de la Communauté française.

LIER TOUTES LES PENSIONS ET ALLOCATIONS AU BIEN-ÊTRE

Face à l'augmentation des prix et à l'apparition de besoins nouveaux, les socialistes défendent farouchement la notion de liaison de toutes les allocations sociales au bien-être. Pour le PS, chaque citoyen doit pouvoir bénéficier d'un confort de vie et participer à la vie sociale.

Ce principe est concrétisé dans la loi dite du 23 décembre 2005 votée à l'initiative des socialistes.

Le système actuel de liaison au bien-être des allocations ne consiste pas en une indexation automatique des allocations sur le niveau des salaires, mais dans un système d'enveloppe dont la répartition est fixée avec les partenaires sociaux.

Ceux-ci se réunissent et négocient un ensemble de mesures sociales dont le coût total ne peut dépasser une enveloppe déterminée par le Gouvernement. Les mesures sont soumises au Conseil des Ministres, qui peut les approuver ou au contraire s'en écarter.

Ce mécanisme, plus souple qu'une indexation automatique, permet de prendre des mesures ciblées et de répondre à des urgences sociales : relèvement des pensions les plus basses ou anciennes, majoration des allocations familiales pour les chômeurs qui retrouvent un emploi, etc.

D'une manière ou d'une autre, par le jeu des indexations ou des adaptations négociées, le PS défend les plus démunis et tous ceux qui n'ont pour s'en sortir que leur pension ou leur allocation. En période de crise économique tout particulièrement, les socialistes restent leurs plus farouches défenseurs.

À partir de l'hiver 2005 PERMETTRE AUX MOINS NANTIS DE SE CHAUFFER

Dans une société capitaliste qui tend à grossir à l'infini les rangs des exclus et des précarisés, les socialistes ont un rôle essentiel à jouer. Ils assument toutes leurs responsabilités et ils prennent, en faveur de ceux qui en ont le plus besoin, des mesures concrètes qui adoucissent leurs conditions de vie et leur redonnent de la dignité.

Le Fonds Social Mazout offre une très belle illustration de cet engagement du PS à ne laisser tomber personne. Rendu permanent en 2005 à l'initiative de Christian Dupont, alors Ministre de l'Intégration sociale, ce fonds résulte d'une collaboration entre les pouvoirs publics, les CPAS et le secteur pétrolier.

Le fonds intervient partiellement dans le paiement de la facture de mazout de chauffage des personnes qui se trouvent dans des situations financières précaires. Il est alimenté par une cotisation prélevée sur l'ensemble des produits pétroliers de chauffage et par le budget fédéral. Les moyens financiers ainsi obtenus sont versés aux CPAS, qui organisent ensuite la distribution de cette aide aux ménages en difficulté. En 2009, environ 92.000 familles ont pu bénéficier d'une réduction de leur facture.

Depuis sa création, le fonctionnement du fonds a été amélioré à plusieurs reprises, afin d'en élargir le public bénéficiaire. À la base, l'objectif était de venir en aide aux personnes les plus défavorisées face à l'augmentation brutale du prix du mazout. Mais aujourd'hui, ce ne sont plus seulement les publics fragiles qui ont du mal à se chauffer l'hiver. L'idée est de permettre également aux personnes à revenus modestes de percevoir une allocation pour régler leur facture de mazout.

Par ailleurs, les montants des aides ont été augmentés et la période d'intervention a été allongée à l'année entière. Les seuils d'intervention ont aussi été supprimés. L'intervention varie entre 14 et 20 centimes par litre, ce montant étant fonction du prix facturé. Plus le prix est élevé, plus l'intervention est importante. Le fonds intervient pour un maximum de 1500 litres par famille. Il est ainsi possible d'obtenir une allocation comprise entre 210 € et 300 €.

Un des combats principaux du Mouvement ouvrier fut de défendre et de soutenir le travailleur dans sa carrière professionnelle. Aujourd'hui, bénéficier d'un emploi de qualité reste sans aucun doute une des principales préoccupations de la population.

Cela passe par un bon niveau de formation et par l'actualisation des compétences tout au long de la vie. Cela passe, aussi, par la connaissance des langues. Les Socialistes en a fait un objectif stratégique.

Le Plan Langues développé dans le cadre du Plan Marshall permet à plusieurs catégories de citoyens d'accéder à des formations de qualité en langues étrangères. Accessible aux élèves du premier degré, aux enseignants, aux demandeurs d'emplois, aux travailleurs spécialisés et aux jeunes diplômés, ce plan mobilise plusieurs acteurs de terrain comme le Forem, l'AWEX ou l'IFAPME.

De l'apprentissage au perfectionnement en passant par l'immersion, toutes les étapes de la formation en langues étrangères font l'objet de mesures ciblées qui rencontrent un engouement réel. Des jeunes peuvent effectuer un séjour d'immersion qu'ils n'auraient pas pu envisager sans ce soutien. Les demandeurs d'emplois formés par le Forem sont particulièrement nombreux et de jeunes entrepreneurs peuvent notamment bénéficier de programmes de formation, d'insertion économique et d'immersion économique et linguistique sous l'égide de l'AWEX.

C'est ainsi qu'au cours des quatre premières années de ce plan, dont la responsabilité était confiée à Marie Arena et à Marc Tarabella ensuite, près de 30 000 personnes ont pu bénéficier de ce type de formation, dont plus de la moitié étaient demandeurs d'emplois. Le Plan Langue bénéficie également aux Bruxellois.

UN COUP DE POUCE FINANCIER À LA RENTRÉE SCOLAIRE !

Le PS ne se contente pas de protéger les salaires ou de réduire les impôts des personnes à bas et moyens revenus. Face à des besoins ponctuels et importants de toute une série de publics, les socialistes imaginent et mettent en œuvre des mesures concrètes qui aident à joindre les deux bouts.

Exemple : l'allocation de rentrée scolaire. Il s'agit d'aider les familles confrontées à de lourdes dépenses scolaires, souvent des investissements pour l'année entière.

Le PS, à l'initiative de Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales a fait adopter en juillet 2006 une prime au bénéfice des familles ayant des enfants en âge d'obligation scolaire.

Depuis, la prime a été plusieurs fois étendue, de façon à toucher tous les jeunes jusqu'à 25 ans. Actuellement, les 0-5 ans reçoivent 25,50 euros, les 6-11 ans 54,12 euros, les 12-17 ans 75,77 euros et les 18-25 ans 50 euros.

LE DROIT À LA PROCRÉATION MÉDICALEMENT ASSISTÉE

Près d'un couple sur 5 rencontre des problèmes de fertilité. Parmi les nombreuses victoires obtenues par le PS dans le domaine éthique, figure le droit à la procréation médicalement assistée. Un progrès considérable pour des milliers de couples : leur projet de grossesse, enfin rendu possible par les avancées médicales, ne peut plus être réduit à néant en raison d'obstacles politiques ou juridiques.

Pour parvenir à fixer un cadre légal à cette pratique, les socialistes ont dû batailler ferme et briser quelques tabous conservateurs. Le combat en valait la peine, car nous avons maintenant une loi claire et précise, qui fait le bonheur des familles.

Le texte de loi sur la procréation médicalement assistée déposé par le sénateur socialiste Philippe Mahoux et voté en 2007 est guidé par trois principes : le respect du pluralisme éthique, le refus de tout dérapage à caractère eugénique ou commercial, et le consentement éclairé de ceux qui participent à cette démarche.

Pour éviter tout abus, la « Loi Mahoux » prévoit de nombreuses balises à la procréation médicalement assistée. Elle exclut par exemple les mineures et instaure une limite d'âge (45 ans) pour une demande d'insémination de gamètes ou d'implantation d'embryons. Par ailleurs, l'auteur du projet parental est explicitement défini dans le texte : il s'agit de toute personne ayant pris la décision de devenir parent par le biais d'une procréation médicalement assistée, qu'elle soit effectuée ou non au départ de ses propres gamètes ou embryons.

Le développement de la science est toujours souhaitable, surtout dans le domaine médical où il offre d'extraordinaires perspectives de progrès humain. C'est pourquoi les socialistes soutiennent la recherche et veillent à ce que ses applications soient mises au service de causes justes et bénéfiques à tous.

GARANTIR LES DROITS DES LOCATAIRES

Le droit au logement est un principe gravé dans le marbre de notre législation. Encore faut-il le concrétiser et permettre à chacun, quelle que soit sa situation sociale, d'acheter ou de louer un bien. Après plusieurs années de flambée immobilière, cette préoccupation est au cœur de l'action socialiste.

Alors que la loi sur les loyers du 20 février 1991, prise à l'initiative de Laurette Onkelinx, constituait une avancée déjà remarquable dans la protection des locataires, elle s'est avérée insuffisante face notamment au nombre croissant de locataires éprouvant des difficultés à constituer leur garantie locative.

Le Parti socialiste s'est donc battu pour mettre en place un nouveau système de garantie locative : c'est la loi du 25 avril 2007.

Il existe désormais trois possibilités de constituer une garantie locative.

La première est la plus connue : c'est le compte individuel bloqué au nom du locataire, correspondant à maximum deux mois de loyer.

La deuxième est une garantie de la banque. Une personne incapable de verser seule une garantie locative peut solliciter une institution financière. Cette dernière avancera alors le montant, à savoir trois mois de loyer maximum, à charge pour le locataire de reconstituer totalement cette garantie, par mensualités. Une institution financière ne peut refuser une garantie locative pour des raisons liées à l'état de solvabilité du locataire.

La troisième est une garantie offerte dans le cadre d'un contrat conclu entre une banque et le CPAS, ce dernier se chargeant de l'essentiel des formalités.

D'autres dispositions de la loi, voulues par le PS, renforcent la protection du locataire, notamment en matière de clarté et d'enregistrement des baux..

À Bruxelles, par exemple, c'est à l'initiative d'Eric Tomas, que le Code Bruxellois du Logement incite les bailleurs à mettre et garder en état les logements qu'ils louent. Un Service d'Inspection régionale a été créé pour délivrer les attestations et certificats de conformité et constater les éventuels manquements.

Tous ces éléments s'inscrivent dans le combat mené de longue date par les socialistes pour que chaque citoyen ait droit à un « chez lui » confortable et sécurisé d'un point de vue juridique.

DÉCROCHER PLUS FACILEMENT SON PREMIER EMPLOI

Rien n'est plus désespérant pour un jeune, parvenu au terme d'un long processus scolaire, que de multiplier en vain les candidatures auprès des employeurs. Hélas, trop souvent, ceux-ci hésitent à embaucher une personne inexpérimentée et ils privilégient des travailleurs en mesure de faire valoir un passé professionnel.

Le PS ne se résigne pas devant ce type de constats. Au contraire, dans sa lutte contre le chômage, les socialistes font preuve de détermination et de créativité.

Le récent programme wallon « Jobtonic » en témoigne. Lancé en juillet 2007 par Jean-Claude Marcourt, il vise à mettre toutes les chances du côté du jeune confronté à l'épreuve de décrocher son premier emploi.

Ce programme favorise la rencontre avec le monde du travail et apprend aux néophytes à valoriser leurs atouts ou à surmonter leurs difficultés. Le Forem travaille les aide en outre à bénéficier d'un stage ou à d'un emploi intérimaire.

Selon son niveau d'études, le jeune est invité à se rendre dans une Maison de l'Emploi ou à un Carrefour Emploi Formation, lieux où il pourra disposer de toutes les infrastructures et informations nécessaires pour chercher un emploi.

Les conseillers du Forem assurent en outre un soutien personnalisé : aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation, conseils pour passer des entretiens d'embauche, etc.

Ainsi, dès leur sortie de l'école, les jeunes ne sont pas livrés à eux-mêmes face à un univers professionnel indéchiffrable ou rébarbatif. Le coup de pouce donné par les pouvoirs publics s'avère très souvent déterminant, comme l'indiquent les statistiques de l'emploi wallon aujourd'hui plus encourageantes

Le gâchis est immense : il a fallu attendre la plus grave crise depuis 90 ans pour qu'enfin, on prenne au sérieux les propositions des socialistes en matière de régulation économique et financière ! Bien sûr, pour les ouvriers licenciés brutalement chez Opel, Carrefour ou AB Inbev, les mesures qui viennent d'être prises arrivent trop tard. Mais elles devraient réduire les risques, à l'avenir, de voir éclater de nouveaux drames sociaux. C'est en tout cas la volonté du PS.

En présentant dès l'automne 2008 plus de 80 mesures concrètes pour réguler les marchés financiers, assurer une meilleure gouvernance des entreprises et renforcer la protection du consommateur de services financiers, le PS a été le premier parti à prendre la mesure de la crise. Cela, avant même que les différentes instances économiques, financières et politiques ne se soient prononcées.

Sous la pression du PS, le gouvernement fédéral vient d'entamer la réorganisation de notre architecture financière. Cela commence par une réforme des instances de supervision de la finance belge, qui doit aboutir à l'intégration au sein de la Banque Nationale des compétences de la Commission Bancaire Financière et des Assurances (CBFA). Il s'agit notamment de renforcer le pouvoir d'intervention des autorités publiques lorsqu'une banque de grande taille, essentielle à la stabilité de notre système financier, menace de disparaître.

Par ailleurs, les clients des banques seront mieux défendus, suite au renforcement des compétences de la CBFA en matière de protection des consommateurs de produits financiers, et grâce aux décisions du Ministre socialiste Paul Magnette visant à faire disparaître les produits risqués.

Enfin, le Parlement a adopté en décembre 2009 une loi visant à limiter ce qu'on appelle « les parachutes dorés ». Les indemnités de rupture ne pourront plus dépasser 12 mois de salaire. Quant aux bonus accordés aux « traders », ils seront encadrés et devront être échelonnés sur trois ans.

Seul, le PS ne peut certes pas grand-chose face au capitalisme mondial. Mais en apportant des réponses sérieuses et crédibles, les socialistes ouvrent la voie à une véritable régulation de la finance internationale. Ces premiers succès acquis en Belgique nous encouragent à poursuivre la mobilisation de nos partenaires socialistes en Europe et dans le monde.

LUNETTES ET SOINS DENTAIRES GRATUITS POUR LES MOINS DE 18 ANS !

« Maman, j'ai mal aux dents ! »... Que de fois un parent n'a-t-il répondu à cette plainte par une sueur froide, en songeant déjà à la facture du dentiste ? Pour bon nombre de familles, les rendez-vous chez le praticien représentent un budget très lourd. La tendance est alors d'esquiver le problème ou de reporter la visite dans l'attente de jours meilleurs. Mais pour l'enfant qui souffre, pour celui qui a besoin d'un traitement préventif avec un suivi régulier, les conséquences peuvent être dommageables à vie.

C'est pour protéger la santé des enfants tout en aidant les familles que le PS s'est ingénié à mettre au point des formules de gratuité des soins dentaires jusqu'à l'âge de 18 ans. Saluons le travail de Laurette Onkelinx, grâce à qui, depuis le 1^{er} mai 2009, les jeunes peuvent bénéficier de cette gratuité, à condition bien entendu que le dentiste soit conventionné.

Et c'est encore Laurette qui, grâce à l'excellente gestion socialiste de la Sécu depuis des années, a pu offrir aux jeunes la quasi gratuité des lunettes. Depuis 2008, en effet, les moins de 18 ans ont droit au remboursement des verres entre 0 et 8,25 dioptries et ils peuvent les renouveler quand une différence de 0,5 dioptrie apparaît. En outre, ils peuvent à deux reprises recevoir une aide substantielle qui leur permet d'acheter une nouvelle monture en cas de nécessité.

Des soins dentaires gratuits et des lunettes à prix modique pour les jeunes : encore des avancées socialistes qui profitent à l'ensemble de la population, sans conditions de revenus. Tant il est vrai qu'on ne joue pas avec la santé d'un enfant et que ce type d'investissement représente aussi, pour le budget de la Sécurité sociale, une source d'économies futures importante.

À partir de juin 2008 STOP À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES !

La maltraitance des personnes âgées constitue un véritable scandale, mais il ne suffit pas de la dénoncer pour la faire disparaître. Au PS, nous savons que face à ce type de problèmes, des avancées importantes ne sont possibles qu'en combinant le travail préventif et des mesures réglementaires de nature à protéger les seniors contre toutes les formes d'abus.

Les formes principales de maltraitance des personnes âgées sont financières, psychologiques, physiques ou liées à la privation voire à l'utilisation forcée de médicaments. Statistiquement, les cas de maltraitance à domicile sont les plus nombreux.

En juin 2008, un décret wallon relatif à la lutte contre la maltraitance est voté, à l'initiative de Didier Donfut, Ministre de la Santé et des Affaires sociales. Ce texte institue une Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées, appelée RESPECT SENIORS.

Les principales missions de l'Agence sont :

- Une aide aux personnes âgées victimes de maltraitance, notamment par la mise à disposition d'un numéro vert (0800/30.330).
- L'organisation d'actions, d'information et de sensibilisation de la maltraitance à destination du public (www.respectseniors.be).
- L'organisation de formations destinées aux professions susceptibles d'être confrontées à des cas de maltraitance (professionnels de santé, de l'aide à domicile, maisons de retraite...).
- L'échange d'informations, de statistiques ou de bonnes pratiques avec des associations ou organisations similaires, en Belgique comme à l'étranger.

Les personnes âgées sont particulièrement vulnérables, à la merci d'individus peu scrupuleux. Pour les socialistes, le rôle des pouvoirs publics est d'établir des dispositifs qui les protègent ou qui leur permettent, lorsqu'un acte préjudiciable est commis, de se défendre. Face au vieillissement de la population, le PS sera plus que jamais attentif à la fragilité des seniors et à la nécessité de garantir l'inviolabilité de leur intégrité physique et psychique.

À Bruxelles, c'est le SEPAM (le Service d'Ecoute pour Personnes Agées Maltraitées) qui est disponible pour les aînés. Ce service a été créé à l'initiative de l'asbl pluraliste et bilingue d'Infor Home Bruxelles.

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE BRUXELLOISE

La Belgique évolue, les flux de populations s'accroissent et tout naturellement, la question de la représentativité des diverses composantes de la population au sein de la fonction publique se pose. Dans une grande capitale internationale comme Bruxelles, carrefour des cultures et des migrations, cet enjeu est de plus en plus important.

Les socialistes veulent offrir à l'ensemble des citoyens les mêmes chances d'intégration sociale et professionnelle, et pour cela ils ne craignent pas de corriger les situations d'injustice dans le monde professionnel.

Le Bureau international du travail a mis en lumière une véritable segmentation du marché du travail en fonction de l'origine des personnes. Il établit clairement que le jeune d'origine étrangère a moins de chances de trouver un emploi que le jeune d'origine belge. Le lieu de résidence pèse également, puisque selon le quartier où l'on habite, on a plus ou moins de chances de séduire un employeur.

À l'initiative du Député socialiste Rachid Madrane, la Région bruxelloise a adopté en 2008 une ordonnance visant à assurer une politique de diversité au sein de la fonction publique bruxelloise. Quatre objectifs majeurs sont poursuivis :

1. favoriser l'emploi de tous au sein de la fonction publique bruxelloise ;
2. rendre les critères d'embauche plus objectifs ;
3. renforcer le rôle des consultants en diversité de l'Orbem ;
4. créer des plans de diversité, en concertation avec les représentants des travailleurs.

Concrètement, l'ordonnance prévoit que la fonction publique régionale et communale réserve au minimum 10 % de ses postes à des demandeurs d'emploi issus de quartiers confrontés à un taux de chômage élevé.

Ce texte, inspiré et voté par le PS, garantit donc une meilleure représentativité de la diversité bruxelloise au sein de la fonction publique régionale. Il ouvre ainsi la voie à de nouvelles mesures positives - auxquelles les socialistes travaillent en ce moment - qui permettront d'abattre les murs de la ségrégation sociale et de garantir à chacun, d'où qu'il vienne, de réelles possibilités d'insertion dans la société belge.

BRUXELLES, DES ENTREPRISES PLUS RESPONSABLES

En juillet 2008, à l'initiative de la Députée socialiste Olivia P'tito, le Parlement Bruxellois a adopté un texte visant à « promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises situées sur le territoire de notre Région ».

Ce dispositif encourage les sociétés bruxelloises, quelle que soit leur taille, à mettre en œuvre des démarches volontaristes en matière de développement durable. Il s'agit ainsi de privilégier un mode de développement économique qui concilie progrès économique, social et environnemental. L'objectif est d'inciter les entreprises à s'inscrire dans un processus de qualité. En contrepartie, elles se voient délivrer un label qu'elles peuvent valoriser auprès de leur clientèle.

La démarche s'articule autour de trois volets :

- **Le volet économique** prévoit une lutte contre le travail au noir et la prévention des risques en matière de santé et de sécurité, y compris vis-à-vis des sous-traitants.
- **Le volet social** valorise les efforts visant à garantir plus d'égalité professionnelle, plus d'emplois pour les jeunes et plus de transmission de savoir entre les générations de travailleurs au sein de l'entreprise.
- **Le volet environnemental** valorise et formalise les acquis du label "éco-dynamique" de Bruxelles-Environnement. Le volet environnemental est automatiquement attribué aux sociétés ayant obtenu ce label éco-dynamique.

Le PS poursuit donc son travail pour faire de Bruxelles un modèle d'intégration des préoccupations sociales et environnementales dans les politiques économiques. Il en va de la qualité de vie de tous les Bruxellois et de leur possibilité d'avoir accès à des emplois valorisants.

LE RAPPORT RASMUSSEN AU PARLEMENT EUROPÉEN : RÉGULER LA FINANCE !

Les socialistes européens ont été précurseurs dans la lutte contre la dérégulation du monde financier. Bien avant la crise, ils ont été les premiers à attirer l'attention sur les risques d'un monde financier irresponsable et incontrôlé.

Ainsi, en 2008, le Parlement européen a adopté le rapport Rasmussen, du nom du Président du Parti socialiste européen. Véritable appel à la transparence du monde financier, il demande à la Commission d'intégrer au droit communautaire les éléments suivants :

- le principe d'une surveillance communautaire des agences de notation ;
- la mise en place de règles précises d'évaluation des instruments financiers ;
- l'augmentation des exigences de fonds propres des sociétés de courtage ;
- le principe d'un régime européen pour l'ensemble des produits d'investissements ;
- le droit des salariés d'être informés et consultés, en cas de changement de contrôle de l'entreprise ;
- la séparation des services que les établissements financiers fournissent à leurs clients ;
- le règlement des conflits d'intérêts au sein des agences de notation ;
- un niveau de capital et d'endettement des fonds de capital-investissement lié au risque encouru ;
- le principe de l'intégration des crédits titrisés dans les bilans financiers, en prévoyant que l'obligation de fonds propres minimum en tienne compte ;
- l'information des salariés et des représentants de personnel quant à la nature des placements effectués par leurs fonds de pension.

Les socialistes sont concrets et avancent des propositions crédibles. À l'heure actuelle, des textes proposés par la Commission en vue de réguler la finance sont en discussion au Parlement européen mais sont encore insuffisants.

Ainsi par exemple, pour le projet de directive relative aux gérants de fonds dits alternatifs (*hedge funds* et autres fonds spéculatifs) il importe de réguler non seulement les gérants de ces fonds mais aussi les fonds eux-mêmes, imposer plus de transparence, interdire l'accès au marché européen des fonds installés dans des paradis fiscaux et interdire les comportements porteurs de risques systémiques excessifs (tels que les niveaux d'endettement démesurés).

À partir de 2008 GARANTIR LES INDÉPENDANTS CONTRE LES PETITS RISQUES

Pour le PS, chaque citoyen devrait bénéficier, de la naissance au décès, de la meilleure protection sociale possible. Actif ou retraité, indépendant ou salarié, chacun peut un jour connaître un souci de santé plus ou moins important, et il est normal que la solidarité intervienne aussitôt pour le soutenir.

Historiquement, le développement de la protection sociale s'est fait « à deux vitesses », en raison de l'existence d'un système particulier conçu par et pour les indépendants. Une inégalité s'est donc créée, qui a persisté longtemps. Alors que les salariés étaient couverts tant pour les « gros risques » que pour les « petits risques », les indépendants étaient encore, jusqu'il y a peu, à la merci de ces derniers.

Autrement dit, si un indépendant tombait gravement malade, ses soins lui étaient remboursés. Mais si lui ou ses proches souffraient d'affections moins sévères, ils ne pouvaient compter que sur leur assurance privée, du moins s'ils avaient les moyens d'y souscrire.

Pendant de longues années, certains se sont opposés à cette généralisation de la couverture des petits risques, considérant que le filet de sécurité sociale était suffisant et renvoyant chaque indépendant à « sa responsabilité ».

Défenseurs de l'ensemble des travailleurs, les socialistes ont dès lors multiplié les initiatives pour que les indépendants puissent bénéficier, eux aussi, d'une couverture de leurs « petits risques ».

Avec succès ! Depuis le 1^{er} janvier 2008, à l'initiative de Rudy Demotte, les petits risques sont en effet intégrés dans l'assurance obligatoire soins de santé. Désormais, les indépendants bénéficient des mêmes droits que les salariés, sans paiement de cotisations supplémentaires. La distinction entre l'indépendant et le salarié s'estompe.

Pendant de longues années, certains se sont opposés à cette généralisation des petits risques, considérant que le filet de sécurité sociale était suffisant et renvoyant chaque indépendant à « sa responsabilité ». Confronté chaque jour aux difficultés, voire à la détresse de bon nombre d'indépendants, le PS est fier d'avoir mis fin à ce qui lui apparaissait comme une injustice sociale. Et il a même été plus loin, en offrant aux indépendants pensionnés bénéficiaires de la « Grapa » une couverture complète. C'est cela aussi, le progrès pour tous.

En dépit des formidables progrès de la médecine, le fléau du cancer n'est pas près de reculer. Avec l'allongement de la durée de vie, la probabilité de développer la maladie s'accroît. Et comme si cela ne suffisait pas, des risques inédits, liés aux activités industrielles et aux nouveaux modes de consommation, font craindre une inflation des cas de cancers au cours des prochaines décennies.

Face à ces tristes réalités, les socialistes ont décidé d'agir vigoureusement.

En 2008, la Ministre de la Santé publique, Laurette Onkelinx, a ainsi mis au point un plan contre le cancer d'une ambition sans précédent. 32 actions concrètes ont été définies, dont voici quelques exemples :

- Le remboursement des consultations de sevrage tabagique.
- La systématisation du dépistage du cancer du col de l'utérus.
- L'accompagnement du patient confronté au diagnostic du cancer.
- La prise en charge des tumeurs rares.
- Le financement structurel des filières de soins pour enfants cancéreux.
- L'amélioration de l'offre de soins palliatifs.

Grâce à Laurette Onkelinx, 380 millions d'euros ont ainsi été dégagés pour 2008 à 2010 pour lutter contre le cancer, puis pour améliorer la prise en charge des autres maladies chroniques.

Le cancer est l'une des plus terribles épreuves qu'un être humain puisse traverser. Mais pour le PS, le fatalisme n'est pas à l'ordre du jour. Au contraire, tout doit être fait pour améliorer la prévention et donner un maximum de chances aux victimes de la maladie. Ceci demande non seulement beaucoup d'humanité, mais surtout une grande capacité de dégager des moyens financiers et de fédérer l'ensemble des acteurs concernés.

Les socialistes n'ont certes pas la solution à tout, mais une fois encore, ils prouvent ici leur aptitude à renforcer durablement notre système de santé.

CRÉER L'ALLIANCE EMPLOI-ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement, aux yeux des socialistes, ne doit pas être synonyme de punition pour les plus démunis. Elle ne doit pas non plus apparaître comme un frein au développement du pays. L'idée défendue par le PS est plutôt que les activités générées par la prise de conscience environnementale sont bénéfiques à tous, entreprises et particuliers. L'emploi, notamment, peut être le grand bénéficiaire de la mise en œuvre d'une politique écologique intelligemment conçue.

La FGTB est la première à appeler à une « alliance emploi-environnement. À la base, il s'agit de faire se rencontrer la réduction de la consommation d'énergie dans le logement et la création d'emplois durables et non délocalisables dans la construction. D'autres types d'alliance peuvent également être envisagés, notamment dans le secteur des énergies renouvelables, de la gestion de l'eau ou du traitement des déchets. Le PS en fera un axe fort de son programme pour les élections régionales 2009.

Ce concept fera son chemin, pour constituer l'un des piliers des accords de l'Olivier en Région Wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale en juin 2009.

Pour le PS, le moment est venu d'adopter un nouveau modèle de développement économique, durable et solidaire.

Cette alliance progressiste nécessite la participation des pouvoirs publics, des partenaires sociaux, des acteurs des secteurs concernés et de l'ensemble des citoyens.

Pour y parvenir, il s'agit d'une part d'améliorer l'offre des secteurs concernés en termes de construction et de rénovation durable, en investissant dans la formation, l'enseignement, la recherche et l'innovation, etc. Il faut de plus renforcer le soutien aux entreprises actives dans ces domaines. D'autre part, il convient d'assurer la demande en améliorant le soutien financier et l'accompagnement des ménages, afin d'augmenter le volume de travaux économiseurs d'énergie. Dans ce cadre, les pouvoirs publics doivent aussi jouer leur rôle d'exemple.

L'objectif socialiste est de bâtir une société où, systématiquement, les exigences économiques, sociales et environnementales seront combinées de manière efficace et porteuse d'emploi.

COÛT DE L'ÉNERGIE : SOUTENIR AUSSI LES PLUS DÉFAVORISÉS !

L'écologie sociale, ce n'est pas un simple slogan socialiste, mais bien une approche révolutionnaire des problèmes environnementaux. Jusqu'ici, pour les plus défavorisés, écologie rimait surtout avec menace de sanctions : davantage de taxes pour les vieilles voitures, explosion du prix des poubelles, augmentation des tarifs de l'électricité, etc.

Le PS, qui souscrit totalement aux engagements européens et de Kyoto ainsi qu'aux autres objectifs environnementaux, n'entend pas laisser tomber les ménages qui n'ont pas les moyens financiers d'acquérir une nouvelle voiture, une chaudière dernier cri ou des châssis ultraperformants.

Au niveau régional comme au plan fédéral, les socialistes multiplient donc les initiatives afin d'aider les personnes à bas et moyens revenus. Cela va des primes aux réductions d'impôts, en passant par des mesures plus expérimentales et très ciblées pour ceux qui en ont le plus besoin.

Dans cet esprit, le Ministre socialiste du Climat et de l'Énergie, Paul Magnette, a décidé en 2009 de renforcer le Fonds de réduction du coût global de l'énergie (FRCE), créé en 2006. L'objectif est de permettre au Fonds de mieux remplir ses missions, qui consistent à financer des travaux économiseurs d'énergie dans les habitations privées, en octroyant des prêts à taux réduits.

Le FRCE fonctionne de manière décentralisée. Il ne consent pas directement de prêts aux particuliers, mais le fait via des entités locales qui sont constituées par les villes et les communes, en concertation avec les CPAS. Les entités locales servent donc d'intermédiaires de crédit et assurent le suivi des dossiers.

Les personnes socialement défavorisées constituent un groupe cible particulier du Fonds. Si les prêts sont accordés, l'entité locale doit assurer un accompagnement social. Elle peut, le cas échéant, appliquer le système du tiers investisseur, c'est-à-dire avancer les montants nécessaires à l'investissement économiseur d'énergie. Si le prêt est consenti directement hors groupe cible, il s'agit alors d'un classique crédit à la consommation.

Il existe, à l'heure actuelle, quatre entités locales en Région Wallonne : Charleroi, Soignies, Mons et « Energie Brabant Wallon ». Elles ont déjà octroyé une centaine de prêts. Une expérience d'écologie sociale à amplifier, de toute évidence !

Les Technologies de l'information et de la communication (TIC) sont désormais partout. Avec une connexion et un peu de matériel informatique, vous voulez téléphoner, écouter de la musique, gérer votre compte bancaire, réserver un voyage, commander une pizza, voter...

La technologie est omniprésente, ce qui ne signifie pas que l'ensemble des citoyens y ont accès ou qu'ils sont suffisamment formés pour en exploiter les ressources. Le PS souhaite donc permettre à chacun de tirer le meilleur de ce la technique peut offrir. Cela passe par un investissement dans la formation, et par une attention particulière envers les publics moins aisés.

Actuellement, plus d'un tiers des citoyens ne dispose encore ni d'un ordinateur, ni d'un accès à Internet. Au-delà de ces statistiques, la plupart de nos jeunes n'utilisent les TIC que pour les jeux ou les réseaux sociaux... Or, la maîtrise de ces outils constitue aujourd'hui une compétence de base, au même titre que la langue maternelle ou les mathématiques.

En 2005, pour lutter contre « l'analphabétisme numérique », Marie Arena, alors Ministre de l'Enseignement obligatoire, a scellé un accord de coopération entre la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone. Un budget de 85 millions d'euros a été dégagé pour équiper les écoles et les mettre en réseau. L'objectif était d'offrir à tous les élèves et étudiants l'accès à un parc informatique performant.

L'équipement des écoles a été poursuivi par deux autres Ministres socialistes, Marc Tarabella et Jean-Claude Marcourt. Le projet « Cyberclasse » connaît actuellement un grand succès dans les écoles. Près de 1.500 établissements se sont investis dans le projet.

La nouvelle ambition du PS est la suivante : d'ici deux ans, nous voudrions que dans chaque école, on trouve un ordinateur connecté pour un maximum de 15 élèves. Nous souhaitons aussi assurer aux enseignants une formation de haut niveau en la matière, qui leur permettra d'atteindre plus facilement des objectifs pédagogiques fondamentaux tels que l'éducation aux médias, l'analyse critique de l'information disponible sur le Net et la protection des jeunes face à la cybercriminalité.

FAIM DANS LE MONDE : NOURRIR ET ÉMANCIPER !

Quand on est socialiste, les injustices sont insupportables quel que soit l'endroit où elles se produisent. Au nom de la solidarité universelle, le PS s'engage donc pleinement dans le combat mondial contre la faim et la malnutrition.

Le Fonds Belge de Survie (FBS) est une initiative du Parlement belge destinée à donner une réponse au « Manifeste - Appel contre la faim », lancé au début des années 80, par 77 Prix Nobel, des parlementaires européens et des hommes politiques belges. Le 3 octobre 1983, une première loi est votée, créant un « Fonds de survie pour le Tiers Monde » pour soutenir des actions ponctuelles de lutte contre la faim.

À l'initiative notamment du Député socialiste Patrick Moriau, le « Fonds Belge pour la Sécurité Alimentaire » succède en 2010 au « Fonds belge de survie ». Celui-ci consacre ses efforts à des projets ambitieux tels que la souveraineté alimentaire et le soutien aux cultures vivrières dans les pays d'Afrique subsaharienne frappés de famine.

Ce nouveau fonds doit s'attaquer aux ravages de la dépendance alimentaire et de la faim que trois décennies de politique néolibérale du FMI, de frénésie spéculative et d'envolée des prix de l'agroalimentaire n'ont fait qu'aggraver. Il disposera de plus de 300 millions d'euros répartis sur 10 ans.

Les programmes prennent en compte principalement les quatre dimensions suivantes de la sécurité alimentaire :

- La disponibilité suffisante des denrées alimentaires pour répondre aux besoins des familles.
- L'accessibilité financière et physique à une alimentation, quantitativement et qualitativement adéquate.
- La stabilité et la sécurité d'accès aux denrées alimentaires.
- L'utilisation des aliments, qui suppose une alimentation de qualité.

Ces programmes appuyés par le PS ont aussi la particularité de s'attaquer aux causes structurelles de l'insécurité alimentaire. Ils améliorent notamment les services de base comme les soins de santé, l'enseignement ou la distribution d'eau potable. Systématiquement, les communautés locales sont responsabilisées, dans un esprit d'autonomie et d'émancipation définitive.

Les socialistes sont depuis toujours des partisans enthousiastes de la construction européenne et ils ont d'ailleurs pris une très large part à sa mise en œuvre. Mais ce soutien n'est ni naïf, ni aveugle. Le PS veut une Europe sociale, source de progrès pour chaque citoyen, qui fixe des normes élevées en matière de protection des travailleurs et qui mette fin aux stériles concurrences nationales.

Les évolutions de ces dernières années ont hélas amené le PS à transformer le combat pour l'Europe en un combat contre le libéralisme. Depuis que la Commission européenne est devenue une puissante machine à déréguler et à privatiser, les socialistes dépensent une énergie énorme pour protéger ce que notre continent a de meilleur : sa dimension sociale.

Ainsi, avec la libéralisation de secteurs tels que les services postaux, les transports ferroviaires ou l'énergie, les logiques de service public ont été fragilisées sinon démantelées, tandis que les usagers voyaient les prix augmenter et la qualité diminuer...

Pour le PS, il est hors de question de baisser les bras. Nous voulons, notamment dans le cadre de la Présidence Belge au second semestre 2010, réorienter les politiques européennes dans un sens progressiste. Le PS propose donc de:

1. Réguler l'économie financière. C'est la dérégulation qui a plongé l'Europe et le monde dans la crise. Pour mettre enfin l'économie financière au service de l'économie réelle, l'ensemble du secteur financier doit être rendu plus transparent et plus responsable, notamment par des législations européennes.

2. Poursuivre la relance économique. Alors que les licenciements massifs se multiplient, la droite européenne veut imposer un bain de sang social au nom de l'orthodoxie. Le PS veut donner la priorité à la relance et à l'emploi.

3. Inscrire une sécurité sociale forte au cœur du modèle européen. Plutôt que mettre en concurrence les systèmes sociaux et les travailleurs européens, nous voulons créer une dynamique de convergence vers le haut des normes sociales et des systèmes de sécurité sociale. Un salaire minimum européen serait une première étape indispensable dans ce cadre.

4. Évaluer les libéralisations et protéger les services publics. Le PS demande une évaluation objective des libéralisations et de nouvelles mesures européennes pour développer les services publics en Europe.

5. Lutter contre le réchauffement climatique. Pour le PS, l'Union Européenne doit rester à la pointe du combat contre le réchauffement climatique et pour une écologie solidaire.

Si l'Union européenne est un projet magnifique, sa mise en œuvre suscite encore bien des déceptions parmi les progressistes. En cause, notamment, le manque d'ambition en matière de protection sociale et de défense des travailleurs. Jusqu'ici, seule la logique libérale a prévalu. Les rapports de force politiques ont en effet favorisé une situation où la règle est la concurrence, au détriment de l'harmonisation par le haut des législations sociales.

De nombreux citoyens voient donc l'Europe non comme un facteur de progrès, mais comme une menace pour leur sécurité et leurs acquis. Pour le PS, c'est inacceptable, comme est insupportable la logique économique qui pousse les États à se concurrencer sauvagement sur le plan fiscal ou social.

Parmi les mesures fortes que proposent les socialistes, il y a l'instauration d'un salaire minimum européen. Le 23 mars 2010, la Chambre a unanimement voté en faveur de la proposition de la députée PS Camille Dieu. Par ce vote, les députés demandent officiellement au Gouvernement d'inscrire l'instauration d'un salaire minimum européen à l'agenda de la présidence belge de l'Union européenne en 2010.

Ce vote unanime représente un pas important dans la mise en place effective d'un salaire minimum européen et dans la construction d'une Europe plus proche des citoyens. L'instauration d'un salaire minimum européen permettrait aussi de lutter contre le dumping social et de mener une politique des revenus favorable à la croissance et à l'emploi.

La proposition PS vise, *in fine*, à assurer un salaire de base décent à tout travailleur, dans l'ensemble des États de l'Union. Bien sûr, la diversité des situations économiques rend très difficile, aujourd'hui, la fixation d'un salaire minimum avec une valeur unique. C'est pourquoi le PS propose de se baser sur le seuil de pauvreté de chaque pays pour calculer les différents salaires minimums nationaux. Il s'agirait d'une première grande avancée vers l'harmonisation sociale de l'Europe, à laquelle les socialistes sont très attachés et travaillent sans relâche.

CONDITIONNER LES AIDES À L'EMPLOI ET LES INTÉRÊTS NOTIONNELS

Les socialistes n'accepteront jamais les suppressions d'emplois dictées par la logique de maximisation du profit. Ainsi, dès l'annonce par AB INBEV du licenciement collectif de 262 travailleurs, le PS a réagi en déposant deux propositions de loi.

La première, signée par la Députée Camille Dieu, vise à retirer aux entreprises qui procèdent à un licenciement collectif sans être reconnues comme étant en difficulté le droit aux aides publiques à l'embauche, dans l'année qui suit le licenciement collectif.

La deuxième, signée par les Députés Marie Arena et Alain Mathot, vise à ne plus appliquer les « intérêts notionnels » aux entreprises qui procèdent à un licenciement collectif, alors qu'elles ne peuvent être reconnues comme étant en difficultés, au sens de la réglementation « prépensions ».

Pour les socialistes, il est tout à fait normal de conditionner une aide publique – soit l'argent des contribuables – à des exigences en termes d'emploi. Cette précaution est déjà prise au niveau wallon, par exemple : la quasi-totalité des aides y sont liées à des critères d'investissement, d'emploi, de recherche, de formation, etc. La réforme des aides à l'exportation entamée par le Ministre Jean-Claude Marcourt va aussi dans ce sens.

Les intérêts notionnels ne sont pas une manne publique dans laquelle les grosses entreprises ont le droit de puiser sans vergogne. Compte tenu de leur coût brut pour la collectivité - 4 milliards d'euros – les socialistes ont exigé une évaluation objective et la pose de balises sérieuses. La traque des abus, notamment, doit devenir une priorité. C'est le sens d'une proposition de loi déposée par Alain Mathot en 2008.

Pour l'avenir, le PS est demandeur d'une profonde réforme du système des intérêts notionnels et il s'emploie à convaincre ses partenaires gouvernementaux de la nécessité absolue de réserver les fonds publics à des projets réellement porteurs d'emploi.